

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 21 FÉVRIER 2013

VOLUME 63

**ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,  
Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me ROBERT DORÉ pour M. Nicolo Milioto  
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal  
M. YURI TREMBLAY - stagiaire pour l'Union des  
municipalités du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des  
élections  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti Libéral du Québec  
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des  
poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	8
NICOLO MILIOTO	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	10
INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE	215
GUY DESROSIERS	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	219

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
37E-19 : Engagement du témoin à fournir la liste des surveillants de chantier et des chargés de projets ainsi que leurs numéros de téléphone en spécifiant ceux avec qui celui-ci a déjà travaillé	39
37E-20 : Engagement du témoin à fournir le livre complet contenant entre autres, les noms et numéros de téléphone des chargés de projet et surveillants de chantier dont il a mentionné l'existence dans son témoignage	45
37E-21 : Engagement de M. Milioto d'apporter ses bilans financiers des 5 dernières années et les années antérieures, si ceux-ci sont toujours disponibles	125

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
37P-476 :	
En liasse :	
Soumission publique SP00 0025	
Soumission publique SP00 0199	
Soumission publique SP01 0116	
Soumission publique SP01 0156	
Soumission publique SP02 0033	
Soumission publique SP02 0078	
Soumission publique SP03 0219	
Soumission 8952	
Soumission 9038	
Soumission publique SP06 0035	
Soumission publique SP07 056	
Soumission publique SP07 0073	
Soumission publique SP07 091	
Soumission publique SP07 205	
Soumission publique SP07 0346	
Soumission publique SP07 0347	
Soumission publique SP08 107	53
37P-477 :	
Analyse des registres téléphoniques - Nicolo Milioto et Luc Leclerc.	

- 37P-478 : Tableaux des montants des contrats octroyés à Mivela Constructions inc. par Ville de Montréal (2002-2011). 114
- 37P-479 : Analyse des registres téléphoniques - Nicolo Milioto 212
- 37P-480 : Tableau des contrats de Mivela Construction Inc. avec la Ville de Montréal (2002-2011) selon l'instance décisionnelle (en milliers) 212
- 37P-481 : Tableau des contributions politiques faites par Nicolo Milioto ainsi que ses partenaires d'affaires 215
- 38P-482 : Programme de réfection routière : Rapport du Vérificateur municipal pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 224
- 38P-483 : Programme de réfection routière (suivi des recommandations) : Rapport du Vérificateur de la Ville au conseil municipal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

244

38P-484 : Rapport d'un groupe de travail externe  
sur la gestion des risques dans les  
contrats de construction, préparé pour  
la Direction de l'approvisionnement,  
Ville de Montréal, 2004

251

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)  
2 jour du mois de février,  
3 (9:32:29)

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
8 s'identifier?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Sonia LeBel  
11 pour la Commission.

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Élisabeth Ferland pour la Commission.

14 Me ROBERT DORÉ :

15 Robert Doré pour monsieur Milioto.

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 Estelle Tremblay pour le Parti québécois. Bonjour.

18 Me MARTIN ST-JEAN :

19 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de  
20 Montréal.

21 M. YURI TREMBLAY :

22 Bonjour. Yuri Tremblay, Union des municipalités du  
23 Québec.

24 Me DANIEL ROCHEFORT :

25 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la



1 construction du Québec.

2 Me CHRISTINA CHABOT :

3 Bonjour à tous. Christina Chabot pour le Directeur  
4 général des élections du Québec.

5 Me SIMON LAPLANTE :

6 Bon matin. Simon Laplante pour l'Association des  
7 constructeurs de routes et grands travaux du  
8 Québec.

9 Me GASTON GAUTHIER :

10 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

11 Me MICHEL DÉCARY :

12 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du  
13 Québec.

14 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

15 Bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des  
16 poursuites criminelles et pénales.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Alors, bonjour, Monsieur Milioto.

19 M. NICOLO MILIOTO :

20 Bonjour.

21

22

23

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)  
2 jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 NICOLO MILIOTO, entrepreneur

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Milioto. Peut-être  
12 pour reprendre un peu l'essentiel de vos propos  
13 d'hier, vous m'avez... vous avez répondu à mes  
14 questions et mentionné qu'il n'y avait pas  
15 d'entente collusionnaire entre les gens du secteur  
16 des trottoirs qu'on a nommés hier, c'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. **[2]** Que ces gens-là respectaient les règles de la  
19 concurrence et respectaient les règles d'octroi des  
20 contrats, c'est exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[3]** Donc, ce que vous indiquez à la Commission,  
23 c'est que monsieur Zambito, qui a mentionné qu'il y  
24 avait un système de collusion, et monsieur Leclerc  
25 qui a mentionné la même chose, partage le même

1 mensonge, c'est exact?

2 R. Pour moi, c'est un mensonge, oui.

3 Q. **[4]** Parfait. Monsieur Leclerc a également mentionné  
4 qu'il travaillait dans l'aménagement des parcs.

5 Est-ce que c'est exact, à votre connaissance?

6 R. Je sais qu'il faisait d'autres choses, des fois,  
7 c'est des parcs avec du granit, à ma connaissance  
8 comme ça.

9 Q. **[5]** O.K. Donc, les parcs, c'est quelque chose dont  
10 vous aviez connaissance concernant monsieur  
11 Leclerc?

12 R. Je sais que... je sais qu'il a travaillé au  
13 Quartier des spectacles à un moment donné, il avait  
14 un gros contrat là.

15 Q. **[6]** O.K.

16 R. Au Quartier des spectacles.

17 Q. **[7]** Et est-ce que vous aviez conscience que  
18 Terramex était également... oeuvrait également dans  
19 la sphère de l'aménagement des parcs?

20 R. À ma connaissance, c'est pas dans l'asphalte.

21 Q. **[8]** Ce n'est pas dans l'asphalte.

22 R. Sous toute réserve pour l'asphalte.

23 Q. **[9]** O.K.

24 R. C'est de l'aménagement, comme je vous dis, je pense  
25 qu'une couple d'années, il a eu des gros contrats

1           au Quartier des spectacles, sous toute réserve,  
2           mais je le voyais travailler là. C'est parce que je  
3           passais vu que je travaillais dans le bas de la  
4           ville et je voyais son équipement au Quartier des  
5           spectacles où il a travaillé plusieurs années là.  
6           Je sais pas, un an, deux ans. Je sais qu'il avait  
7           des gros contrats là.

8           Q. **[10]** Parlez-nous de monsieur Franco Capello de  
9           l'entreprise Super. Qu'est-ce qu'il fait, lui,  
10           exactement comme travaux?

11          R. À ma connaissance, il fait de... de l'égout.

12          Q. **[11]** Il fait des égouts. Est-ce qu'il fait  
13           également un peu d'aménagement des parcs?

14          R. Je peux pas savoir exactement, peut-être, après, à  
15           ma connaissance, son gros ouvrage, son premier  
16           ouvrage, autrement dit, c'est des égouts.

17          Q. **[12]** O.K. Donc, c'est possible par contre qu'il  
18           fasse certains aménagements de travaux pour les  
19           parcs.

20          R. Ah! C'est possible. C'est possible, je peux pas...

21          Q. **[13]** Monsieur Leclerc nous a... a témoigné  
22           également à l'effet que, vers les années deux mille  
23           quatre (2004), deux mille cinq (2005), alors que,  
24           selon lui, le système de collusion fonctionnait  
25           bien dans le secteur des trottoirs, monsieur Franco

1 Capello de l'entreprise Super et vous, l'avez  
2 approché pour partir un système de collusion  
3 similaire dans l'aménagement des parcs. Est-ce que  
4 c'est exact?

5 R. J'essaie de comprendre, est-ce que c'est monsieur  
6 Capello qui l'a approché? Vous dites moi et  
7 monsieur Capollo. Les deux, on l'a approché?

8 Q. **[14]** Ce que monsieur...

9 R. Parce que je peux pas répondre pour monsieur  
10 Capello.

11 Q. **[15]** Monsieur Leclerc affirme qu'il a été convoqué  
12 à vos bureaux, une réunion à laquelle vous avez  
13 participé, et qu'au moment de cette réunion-là, on  
14 a discuté d'aménager un système de collusion dans  
15 le domaine des parcs. Est-ce que c'est exact?

16 R. Moi, j'étais pas présent à qu'est-ce que lui a dit.  
17 Si monsieur Capello l'a appelé et se rencontre avec  
18 lui, ça, je le sais pas.

19 Q. **[16]** O.K. Est-ce que monsieur Leclerc a déjà  
20 participé à une réunion à vos bureaux à laquelle  
21 monsieur Capello était présent?

22 R. Non.

23 Q. **[17]** Donc, ce que vous dites, c'est que monsieur  
24 Leclerc n'est jamais allé à vos bureaux pour une  
25 réunion avec monsieur Capello?

1 R. O.K. Ça veut pas dire qu'il est jamais venu à mon  
2 bureau.

3 Q. **[18]** Non, pour une réunion avec monsieur Capello.

4 R. Non.

5 Q. **[19]** Est-ce que monsieur Leclerc s'est déjà  
6 présenté à vos bureaux?

7 R. Oui.

8 Q. **[20]** Pour quelle raison?

9 R. Je me souviens pas exact, il est venu une couple de  
10 fois, je pense, dans vingt (20) ans de travaux.  
11 Soit qu'il est venu chercher un chèque, ou il est  
12 venu pour me donner des prix, ou que... Je me  
13 souviens pas pourquoi. Mais à mon souvenir, il est  
14 venu une couple de fois. Au moins deux fois.

15 Q. **[21]** Au moins deux fois.

16 R. Dans des années. Mais je peux pas donner à quelle  
17 année, mais il est venu deux fois.

18 Q. **[22]** O.K.

19 R. Et moi aussi, j'ai été une couple de fois à son  
20 bureau.

21 Q. **[23]** Et qui était présent aux rencontres, quand il  
22 est allé à vos bureaux?

23 R. Moi tout seul.

24 Q. **[24]** Donc, avez-vous déjà participé à des  
25 rencontres avec monsieur Leclerc auxquelles

1 monsieur Cappello était présent, même si ce n'est  
2 pas à votre bureau?

3 R. Non.

4 Q. **[25]** Vous avez... Avez-vous déjà participé à une  
5 rencontre où monsieur Leclerc était présent et  
6 d'autres entrepreneurs en construction étaient  
7 présents?

8 R. À mon bureau?

9 Q. **[26]** À votre bureau ou ailleurs.

10 R. Non.

11 Q. **[27]** À votre bureau?

12 R. Non.

13 Q. **[28]** Non plus? Alors, quand monsieur Leclerc  
14 affirme, en date du dix-neuf (19) novembre deux  
15 mille douze (2012), que vous lui avez expliqué  
16 qu'il devait s'organiser dans le domaine des parcs,  
17 comme les entrepreneurs des trottoirs et des  
18 égouts, dans le but de partager le travail pour  
19 avoir des meilleurs prix pour travailler, c'est  
20 inexact?

21 R. C'est inexact. Moi je travaille pas, j'ai jamais  
22 fait de parcs. Moi, comme je vous ai expliqué, ma  
23 compagnie, j'ai fait un petit peu d'égouts, et j'ai  
24 fait des trottoirs, et du granit.

25 Q. **[29]** Monsieur Leclerc n'a jamais prétendu, Monsieur

1 Milioto, que vous faisiez des parcs. Monsieur  
2 Leclerc, ce qu'il prétend, c'est que vous avez  
3 orchestré une autre collusion dans un autre  
4 domaine. Est-ce que c'est exact?

5 R. Non non. C'est pas vrai.

6 Q. **[30]** Et quand monsieur Leclerc prétend que vous lui  
7 chargiez une cote de trois pour cent (3 %) pour le  
8 politique, sur l'exécution de ses sous-traitances,  
9 est-ce que c'est exact?

10 R. C'est son invention seulement.

11 Q. **[31]** C'est une invention seulement.

12 R. Oui.

13 Q. **[32]** Avez-vous déjà chargé une cote à un  
14 entrepreneur pour le politique?

15 R. À personne.

16 Q. **[33]** Vous n'avez jamais collecté de cote à personne  
17 pour aucune raison?

18 R. À personne. Aucune raison.

19 Q. **[34]** Selon le témoignage de monsieur Leclerc, vous  
20 lui avez mentionné qu'également dans le secteur du  
21 pavage et des égouts il y avait un système  
22 collusionnaire. Ce que nous comprenons de notre  
23 enquête, c'est que les personnes présentes dans le  
24 secteur des égouts, Construction Garnier c'est Joe  
25 Borsellino, quelqu'un qui est présent au Cosenza,



1 c'est exact, qui a des liens avec votre village?

2 R. Moi, juste... Je pense que je l'ai vu une fois au  
3 Cosenza, ou je l'ai pas vu... C'est un...

4 Q. **[35]** Mais on a expliqué qu'il avait des liens?

5 R. C'est un qui vient de mon village.

6 Q. **[36]** Parfait. Monsieur Paolo Catania de Catcan, on  
7 l'a expliqué, on a expliqué ses liens également  
8 avec votre village?

9 R. Oui, il vient de mon village.

10 Q. **[37]** Monsieur Paolo Catania de F. Catania également  
11 a des liens avec votre village?

12 R. Oui.

13 Q. **[38]** Franco Cappello?

14 R. Il vient pas de mon village.

15 Q. **[39]** Est-ce que c'est lui qui vient d'un village  
16 voisin?

17 R. Non.

18 Q. **[40]** Non? De quel endroit vient monsieur Cappello?

19 R. Je le sais pas. Je pense qu'il est même pas  
20 Sicilien. Mais, sous toute réserve. Pas parce qu'on  
21 a parlé. La manière de parler. Tu sais, on a un  
22 autre dialecte, là. Je pense qu'il est même pas  
23 Sicilien. Mais sous toute réserve.

24 Q. **[41]** O.K. Et monsieur Joey Piazza de TGA également  
25 a des liens.

1 R. Lui, il vient de mon village.

2 Q. **[42]** O.K. Et comment expliquez-vous que quatre des  
3 cinq meilleures entreprises dans le secteur des  
4 pavages et des égouts ont encore une fois un lien  
5 avec votre village? Est-ce qu'il y a une  
6 explication qui vous vient à l'esprit?

7 R. Je peux pas l'expliquer. On vient de là. On arrive,  
8 on ouvre une compagnie, on travaille. Si vous  
9 regardez, je vais prendre Joe Borsellino de Garnier  
10 parce que vous le connaissez, sa compagnie, c'est  
11 son père qui l'a commencée, ça fait cinquante (50)  
12 ans qu'elle est commencée, sa compagnie. Ça vient  
13 de là. C'est son garçon, il a pris ça en main, il a  
14 remonté une compagnie. Il fait ça, juste... Si tu  
15 prends les Catania, moi j'ai arrivé ici en  
16 soixante-neuf (69), puis ils avaient déjà une  
17 compagnie qu'ils travaillaient. C'est des vieilles  
18 compagnies. Ils ont commencé tout jeunes. Comment  
19 ça s'explique? Je le sais pas. Est-ce que les  
20 personnes qui viennent de Cattolica Eraclea sont  
21 plus entrepreneurs? Je le sais pas.

22 Mais je peux vous dire que les Piazza,  
23 quand vous parlez de Joey Piazza, son père, je  
24 pense qu'il a commencé l'année soixante-dix (70) à  
25 travailler. Ses garçons ont arrivé là, ils sont

1 dans la compagnie, ils continuent. Je vous parle de  
2 ceux-là que je connais, là, vraiment, là. C'est des  
3 compagnies que ça fait cinquante (50) ans qu'elles  
4 sont là. Tu sais, elles ont commencé l'année  
5 soixante-dix (70), soixante-huit (68). Moi, quand  
6 j'ai arrivé, je sais pas en quelle année ils ont  
7 parti, les Catania, mais j'ai arrivé en soixante-  
8 neuf (69), et j'allais travailler le samedi,  
9 j'allais travailler avec eux autres.

10 Q. **[43]** Monsieur Milioto, ce que l'on comprend de vos  
11 explications, c'est que ces compagnies-là sont  
12 présentes depuis longtemps sur le territoire. C'est  
13 exact.

14 R. Exact. Exact.

15 Q. **[44]** Ce que l'on comprend de vos explications,  
16 c'est que ces compagnies-là sont soit des  
17 compagnies de la même origine, c'est-à-dire  
18 qu'elles viennent du même village, et qu'en plus ce  
19 sont quelquefois, comme dans le cas de Catcan et  
20 Catania, dans le cas de TGA, je pense, ou en tout  
21 cas dans d'autres cas, des compagnies qui se sont  
22 redivisées. On a Bentech également...

23 R. Ça vient de mon village.

24 Q. **[45]** Ça vient de votre village, qui domine  
25 également le marché des égouts...

1 R. Et ça fait... Puis son...

2 Q. **[46]** ... et des aqueducs.

3 R. Son père aussi, ça fait cinquante (50) ans qu'il  
4 est dans les égouts.

5 Q. **[47]** Tout à fait. C'est ce que l'on comprend. Ce  
6 qu'il est difficile de s'expliquer, Monsieur  
7 Milioto, à moins de penser que le marché est  
8 effectivement fermé, et qu'il y a effectivement un  
9 système de collusion entre des gens qui viennent du  
10 même village, qui ont probablement une expertise  
11 mais également des liens communs, il est difficile  
12 de s'expliquer pourquoi personne d'autre, en trente  
13 (30) ans, n'a réussi à percer le marché, et  
14 particulièrement depuis les années deux mille  
15 (2000). Avez-vous une explication à fournir à la  
16 Commission, qui pourrait être compréhensible? Outre  
17 le fait qu'il semble que les gens de Cattolica  
18 Eraclea aient une expertise particulière dans les  
19 trottoirs, les égouts et les aqueducs de la Ville  
20 de Montréal?

21 R. J'ai aucune explication. Je peux pas, je suis pas  
22 une personne qui je suis capable d'expliquer  
23 l'événement des compagnies. Ça, il faudrait appeler  
24 du monde qui est expert dans ça. Moi je pouvais  
25 dire que ces compagnies-là ça fait longtemps qu'ils

1           sont là, mais je ne peux pas vous dire pourquoi ça  
2           vient toutes de Cattolica Eraclea.

3       Q. **[48]** D'accord. Si on revient à la Ville de  
4           Montréal, c'est-à-dire à vos tâches de président de  
5           Mivela, quelles étaient, quelles étaient vos tâches  
6           particulières concernant l'exécution des contrats  
7           et leur relation avec les gens de la Ville de  
8           Montréal, qu'est-ce que vous faisiez à ce moment-  
9           là? Décrivez-moi vos tâches comme président de  
10          Mivela?

11       R. Comme travaux de sous-traitant ou comme ou comme  
12          contact avec les gens de la Ville?

13       Q. **[49]** O.K. On va partir du moment où vous obtenez  
14          une soumission, l'enveloppe est ouverte et vous  
15          gagnez le contrat. Qu'est-ce qui se passe, à ce  
16          moment-là, avec la Ville, décrivez-moi les étapes  
17          de façon succincte, là? La première étape, vous  
18          avez expliqué qu'il y a la mise en place du  
19          chantier?

20       R. O.K. On va partir de la mise en place du chantier.

21       Q. **[50]** Oui?

22       R. On va voir sur le papier.

23       Q. **[51]** Je ne veux pas le détail de la réunion, mais  
24          je veux les étapes. Donc, il y a une mise en place  
25          du chantier. Donc, il y a une réunion avec des gens

1 de la Ville?

2 R. La réunion, c'est avant de mettre en place le  
3 chantier, deux semaines avant on fait une réunion,  
4 ils nous donnent les balises, autrement dit, à  
5 quelle heure commencer, ça dépend où qu'ils sont  
6 les rues. On fait la préparation. On prépare tous  
7 les papiers.

8 Q. **[52]** O.K. En temps normal quand une soumission est  
9 ouverte, Monsieur Milioto, et que vous gagnez la  
10 soumission. Cette réunion de chantier, là, peut  
11 avoir lieu combien de temps avant, en temps normal,  
12 après en temps normal?

13 R. Parce qu'il n'y en a pas de normal à la Ville de  
14 Montréal.

15 Q. **[53]** O.K.

16 R. Ça pourrait être un mois plus tard, ça pourrait  
17 être six mois plus tard.

18 Q. **[54]** O.K. Mais est-ce que ça a déjà été plus rapide  
19 qu'un mois?

20 R. Jusqu'à date ce que moi je sais, il n'y a pas  
21 exactement des dates précises, ce n'est pas pour  
22 dire que la soumission mettons ouvre le premier  
23 (1<sup>er</sup>) janvier, mettons que janvier c'est l'hiver,  
24 premier (1<sup>er</sup>) mai, tu peux t'attendre que le quinze  
25 (15) mai tu commences la job ou le quinze (15) juin

1 tu commences la job, on ne le sait pas.

2 Q. **[55]** O.K. Moi ce que je me demande, prenons pour  
3 votre exemple, la soumission est ouverte le premier  
4 (1<sup>er</sup>) juin, Mivela est le plus bas soumissionnaire.  
5 La réunion a rarement lieu le lendemain, on  
6 s'entend?

7 R. Oui, ça pourrait être un mois plus tard.

8 Q. **[56]** Donc, en général, un mois plus tard?

9 R. Et ça pourrait deux mois plus tard, ça pourrait  
10 être trois mois plus tard, c'est eux qui décident,  
11 c'est pas la compagnie, c'est pas Mivela. À un  
12 moment donné, on va avoir un papier comme de quoi  
13 ils m'accordent le contrat et me donner une lettre  
14 pour dire ça c'est ton ingénieur, ça c'est ton  
15 surveillant.

16 Q. **[57]** O.K. Donc, vous allez avoir dans la lettre qui  
17 suit l'ouverture des soumissions, vous allez avoir  
18 une date pour la réunion de chantier, j'imagine?  
19 Pas nécessairement?

20 R. Pas nécessairement. Et comme je vous dis, pour  
21 avoir la lettre, je peux avoir une lettre que je  
22 suis le plus bas soumissionnaire, mais cette  
23 soumission-là elle va passer au conseil, ça peut  
24 passer au conseil un mois plus tard.

25 Q. **[58]** O.K.

1 R. Après qu'il passe le conseil, on attend, ça  
2 pourrait encore un mois plus tard, deux mois plus  
3 tard, ils sont pas tous pareils.

4 Q. **[59]** Parfait.

5 R. Qu'il arrive une lettre qui nous dise le contrat,  
6 il est prêt à commencer, ça c'est un ingénieur, ça  
7 c'est un surveillant de chantier. À ce moment-là,  
8 on contacte l'ingénieur, on contacte le  
9 surveillant, ils nous disent telle date à faire  
10 l'ouverture du chantier. Et là, soit que monsieur  
11 Polizzi va là, soit moi, mais souvent c'est  
12 monsieur Polizzi qui va faire l'ouverture de  
13 chantier.

14 Q. **[60]** Donc, souvent, là, ce que je comprends bien de  
15 votre témoignage, la soumission est ouverte, on  
16 sait que Mivela a rencontré... a rapporté le  
17 contrat, il y a des procédures à faire à la Ville  
18 de Montréal, on doit obtenir, on doit valider le  
19 contrat et l'accorder, parce qu'on s'entend qu'on a  
20 ouvert la lettre et tout ce que ça dit, les  
21 soumissions, ce que ça dit, c'est que vous êtes le  
22 plus bas soumissionnaire. La Ville pourrait décider  
23 d'annuler l'appel d'offres on l'a compris. Donc, la  
24 Ville doit accorder le contrat en fonction de ça.  
25 Et suite à ça, vous êtes informé de qui va



1 s'occuper, qui va être le chargé de projet, c'est  
2 exact?

3 R. Exactement.

4 Q. **[61]** Et tout ça avant de recevoir la lettre peut  
5 prendre au moins un mois?

6 R. C'est ça, un minimum, comme je vous dis, mais il  
7 n'y a rien d'égal.

8 Q. **[62]** Non, je comprends?

9 R. Ça pourrait, ça pourrait être six mois plus tard.

10 Q. **[63]** Mais un minimum d'un mois, donc, entre...

11 R. Minimum un mois entre l'ouverture et qu'il passe au  
12 conseil. Si, admettons, on prend la job, je ne sais  
13 pas, le quinze (15), le conseil, il est le premier  
14 (1<sup>er</sup>) il ne passera pas, il va passer l'autre mois,  
15 ça va faire quarante-cinq (45) jours avant de  
16 passer.

17 Q. **[64]** J'ai très bien compris les aléas. Je veux  
18 essayer d'établir une...

19 R. Parfait.

20 Q. **[65]** ... une table de temps qui est peut-être pas  
21 habituelle, mais raisonnable. Donc, on ouvre la  
22 soumission, une fois que le plus bas  
23 soumissionnaire est désigné, la Ville doit prendre  
24 une décision, doit quand même octroyer le contrat,  
25 on comprend ça. Il y a des étapes à franchir à la

1 Ville et avant que vous receviez la lettre vous  
2 accordant le contrat et avec le nom de votre chargé  
3 de projet, il peut se passer minimum un mois, c'est  
4 exact?

5 R. Un minimum.

6 Q. **[66]** Souvent plus, mais minimum un mois?

7 R. Exact.

8 Q. **[67]** On se comprend. Superbe. Et c'est, à ce  
9 moment-là, que la réunion de chantier va être  
10 établie?

11 R. C'est l'ingénieur qui nous donne la date, il peut  
12 dire d'ici deux semaines on a une réunion, viens au  
13 bureau, on va faire une réunion de chantier.

14 Q. **[68]** L'ingénieur c'est le chargé de projet, c'est  
15 ça?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[69]** Et c'est lui qui va vous dire :

18 Monsieur Milioto pour la soumission X  
19 dont vous venez de recevoir la lettre,  
20 je suis votre chargé de projet, la  
21 réunion de préparation du chantier va  
22 avoir lieu telle date.

23 R. Telle date.

24 Q. **[70]** C'est ça. Parfait. Donc, la prochaine étape  
25 c'est la réunion pour la mise en place du chantier.

1 Une fois que cette réunion-là est faite, j'imagine  
2 qu'on peut commencer le chantier dépendamment des  
3 délais, mais on peut commencer le chantier?

4 R. Oui.

5 Q. **[71]** O.K.

6 R. On commence la préparation du chantier, comme je  
7 vous dis, avant de commencer le projet, il va nous  
8 demander d'avoir une planche de signalisation d'une  
9 compagnie accréditée pour ça..

10 Q. **[72]** O.K.

11 R. Après avoir fait la plage, on prend le permis à la  
12 Ville pour commencer le chantier. Donc, il faut  
13 qu'il y ait un appel dans un bureau à la Ville pour  
14 lui dire, telle journée, on va travailler pour un  
15 mois sur telle rue, de telle rue à telle rue.

16 Q. **[73]** Qui vous envoie la première lettre? Juste  
17 peut-être revenir. On reviendra dans les étapes.  
18 Qui vous envoie la lettre, qui signe habituellement  
19 la lettre qui vous explique que votre contrat est  
20 accordé, qui désigne votre chargé de projet&

21 R. Je peux vous répondre à ça. C'est la Ville, mais je  
22 sais pas. Vraiment, là. C'est plutôt mon ingénieur  
23 qui le sait. ... une lettre. Moi, je sais que le  
24 contrat est accordé. Je m'attache pas au papier.

25 Q. **[74]** Et vous m'avez dit qu'en règle générale, peut-

1 être que je vais me tromper, mais dans quatre-  
2 vingt-dix pour cent (90 %) des cas, la première  
3 réunion de chantier, c'est monsieur Polizzi qui y  
4 allait à moins que vous soyez disponible?

5 R. Exactement.

6 Q. **[75]** Mais dans la grande grande majorité des cas,  
7 ces étapes-là étaient prises en charge par monsieur  
8 Polizzi?

9 R. Oui.

10 Q. **[76]** Donc, monsieur Polizzi, j'imagine, entré en  
11 contact avec le chargé de projet, mettait en place  
12 la réunion. Et par la suite, quand c'est terminé  
13 vous preniez la suite...

14 R. Exactement.

15 Q. **[77]** ... pour le chantier?

16 R. Oui.

17 Q. **[78]** Sauf quelques exceptions, vous avez mentionné?

18 R. Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du temps, c'est  
19 moi qui je m'en occupais du chantier à partir de  
20 l'extérieur du chantier.

21 Q. **[79]** À partir de l'extérieur. Donc, à partir de la  
22 mise en place après la réunion?

23 R. Exactement.

24 Q. **[80]** Donc, on pouvait se retrouver, avant que vous  
25 soyez impliqué, presque six mois après l'ouverture

1 de la soumission quelquefois?

2 R. Ça dépend. Oui, ça pouvait arriver.

3 Q. **[81]** Donc, quelques mois après l'ouverture de la  
4 soumission?

5 R. Quand ils m'ont appelé.

6 Q. **[82]** Là, vous entriez, si on veut, en scène?

7 R. Monsieur Polizzi, c'est lui qui s'en occupait pour  
8 prendre des permis. Parce que pour travailler à la  
9 Ville de Montréal, il faut prendre des permis.

10 Q. **[83]** C'est monsieur Polizzi à ce moment-là qui  
11 avait contact avec le chargé de projet?

12 R. Non, le permis...

13 Q. **[84]** Non, jusqu'à la mise en place du chantier.

14 R. Le permis, quand on parle du papier, vous savez,  
15 comme j'ai mis la chose, moi, je suis pas assez  
16 instruit, je suis pas fort avec un crayon, donc  
17 j'ai un ingénieur, tout qu'est-ce qui passe comme  
18 papier, c'est l'ingénieur qui le faisait à quatre-  
19 vingt-dix pour cent (90 %) en m'expliquant à  
20 comprendre qu'est-ce qu'on faisait, mais c'est lui  
21 qui écrivait...

22 Q. **[85]** Tout à fait.

23 R. ... le papier.

24 Q. **[86]** Je veux bien comprendre, simplement pour  
25 comprendre...

1 R. Je vous explique.

2 Q. **[87]** ... vos tâches. Non, laissez-moi poser la  
3 question. Peut-être que ça va vous permettre de  
4 mieux orienter votre réponse. Le seul but, c'est ne  
5 pas décortiquer de façon exhaustive le mécanisme  
6 technique de l'obtention d'un contrat et de la mise  
7 en place. C'est les grandes étapes.

8 R. Parfait.

9 Q. **[88]** Donc, je comprends bien qu'après... jusqu'à  
10 l'ouverture... de l'ouverture de la soumission, qui  
11 est la première étape qui apprend à Mivela qu'elle  
12 est gagnante, si on veut, il y a plusieurs étapes  
13 et on se rend jusqu'au chantier comme tel sur la  
14 rue. Et vous prenez, si vous voulez, vos fonctions,  
15 en règle générale, dans la majorité des cas, à ce  
16 moment-là, quand le chantier est prêt à être dans  
17 la rue, si on veut. C'est exact?

18 R. Oui.

19 Q. **[89]** Et les premières étapes sont à quatre-vingt-  
20 dix et plus pour cent (90 %), sauf que quelques  
21 rares exceptions, prises en charge par votre  
22 ingénieur, monsieur Polizzi. On se comprend jusque-  
23 là?

24 R. Oui.

25 Q. **[90]** Parfait. Et c'est au moment où le chantier, où

1 on creuse, si vous voulez, la première pelletée de  
2 terre, où on met la première forme, peu importe le  
3 contrat, que vous êtes impliqué?

4 R. Exactement.

5 Q. **[91]** Et c'est à ce moment-là, est-ce que vous avez  
6 des contacts avec le chargé de projet à ce moment-  
7 là, vous?

8 R. Oui.

9 Q. **[92]** Parfait.

10 R. Là, je pars, j'appelle le chargé de projet... C'est  
11 plutôt le surveillant de chantier.

12 Q. **[93]** Vous avez plus de contacts avec le surveillant  
13 de chantier?

14 R. Oui. Donc, je rencontre le surveillant de chantier.  
15 On fait le marquage. On a les plans. On marche  
16 ensemble.

17 Q. **[94]** Et c'est le surveillant de chantier qui prend  
18 les mesures, qui remplit les documents pour  
19 s'assurer qu'on suit les devis, c'est ça?

20 R. Exactement. On a les plans qui disent : tu fais un  
21 trottoir de là à là. Des fois, ça peut jouer d'un  
22 mètre, deux mètres. C'est un jugement de terrain.  
23 Lui, avec la peinture, une cannette de peinture, il  
24 fait des marques où il faut couper.

25 Q. **[95]** Donc, lui s'occupe de voir avec vous

1 l'application des devis, des plans - je sais que  
2 mes termes ne sont peut-être pas techniquement  
3 exact, mais on se comprend - sur le chantier, prend  
4 les mesures, remplit le document, c'est vrai, c'est  
5 ça?

6 R. Il remplit pas vraiment le document. Quand il a  
7 fait le marquage, on fait juste le marquage pour  
8 dire : tu vas couper là; tu vas réparer cette  
9 section-là. On marque en avant, en avant de  
10 l'asphalte, mettons l'asphalte est maganée, on va  
11 marquer un pied de plus. Ça, c'est le surveillant.  
12 C'est à sa discrétion à lui.

13 Q. **[96]** C'est sa discrétion?

14 R. En arrière, il y a une marche qui est cassée. Il y  
15 a du monde qui rentre. Il dit : « Regarde, on va  
16 réparer la marche à ce monsieur-là. » J'ai rien à  
17 dire. Lui, il a la peinture dans les mains et lui,  
18 il marque.

19 Q. **[97]** S'il y a un problème, Monsieur Milioto, un  
20 problème réel sur le chantier et qu'on s'aperçoit  
21 sur le terrain, pour peu importe la raison, que les  
22 devis ne fonctionnent pas, qu'on ne peut pas passer  
23 le trottoir ou faire... en tout cas, exécuter le  
24 plan tel qu'il est dessiné, c'est avec le  
25 surveillant de chantier que vous allez en discuter?



1 Si les quantités diffèrent? Si...

2 R. C'est l'ingénieur.

3 Q. **[98]** C'est l'ingénieur qui est le surveillant de  
4 chantier?

5 R. Mais c'est pas moi. C'est le surveillant qui va  
6 appeler son patron pour lui dire : Regarde, ici, on  
7 avait mis, mettons, un exemple, sept cents mètres  
8 (700 m) de trottoir, et tout magané le trottoir, et  
9 à place de sept cents mètres (700 m), on arrive à  
10 sept cent cinquante mètres (750 m) ou, au  
11 contraire, le trottoir est en bonne condition, à  
12 place de sept cents mètres (700 m), on arrive à six  
13 cent cinquante (650 m), qu'est-ce que je vais faire  
14 l'autre cinquante mètres (50 m), bien j'interviens  
15 pas dans ça. C'est entre le surveillant et  
16 l'ingénieur.

17 Q. **[99]** L'ingénieur étant le chargé de projet qui est  
18 désigné dans la lettre, c'est ça?

19 R. Moi je l'appelle un ingénieur. C'est un ingénieur  
20 anyway, mais un chargé de projet.

21 Q. **[100]** Non, je suis tout à fait d'accord. C'est un  
22 ingénieur, effectivement.

23 R. C'est un ingénieur.

24 Q. **[101]** Mais simplement pour que je comprenne, vous  
25 parlez du chargé du projet qui est désigné au

1           départ dans la lettre, c'est ça?

2           R. Exactement.

3           Q. **[102]** Donc, l'ingénieur c'est... Donc, c'est le  
4           surveillant de chantier, quand il y a des, je vais  
5           dire problèmes, là, mais des différences ou des  
6           ajustements de quantités?

7           R. Des ajustements de quantités, c'est lui qui appelle  
8           son patron, parce que son patron c'est l'ingénieur.  
9           Il regarde de quelle manière. Admettons qu'il y a  
10          une maison privée, et le trottoir est plus bas. Je  
11          vous donne des...) que ça arrive là, en général. Le  
12          trottoir dans la rue monte de trois pouces (3 po),  
13          mais le trottoir qui va vers la maison est plus  
14          bas. Il peut pas le laisser plus bas. Donc, il faut  
15          réparer dix pieds (10 pi) plus loin pour donner la  
16          pente que lui s'en va, si vous voulez. C'est pas ma  
17          décision, ça. Ça, lui, il appelle son ingénieur, il  
18          lui dit : « Regarde, à telle place on a un  
19          problème. Il faut le remonter. Est-ce que je peux  
20          le remonter moi-même ou j'appelle... » S'il est  
21          compliqué, que la pente est pas gros, des fois ils  
22          font appel à des arpenteurs. La Ville a des  
23          arpenteurs. L'arpenteur il vient là, il prend le  
24          trottoir, il prend... Il dit : « Tu coupes jusque-  
25          là. » Ça c'est tout contrôlé entre les gens de la

1 Ville.

2 Q. **[103]** Mais ce que je comprends de tout ça, Monsieur  
3 Milioto, parce que je comprends qu'on pourrait  
4 donner plusieurs exemples, là...

5 R. Je donne des exemples pour me faire comprendre,  
6 justement.

7 Q. **[104]** Tout à fait, pour illustrer, mais ce que je  
8 veux dire, c'est qu'on pourrait en donner  
9 plusieurs.

10 R. Oui.

11 Q. **[105]** Mais ce que je comprends de tout ça, c'est  
12 que dès qu'il y a un problème, et je vais dire de  
13 façon générale, entre le devis et son application  
14 sur le chantier, que ce soit des quantités à la  
15 hausse ou des quantités à la baisse, des  
16 changements de plans ou quelque problème ou  
17 différence qu'il peut y avoir, c'est le surveillant  
18 de chantier qui s'occupe de gérer ça avec  
19 l'ingénieur? C'est exact?

20 R. Exactement.

21 Q. **[106]** Et vous, vous gérez ça avec le surveillant de  
22 chantier?

23 R. Exactement.

24 Q. **[107]** O.K. En règle générale, qui étaient vos  
25 surveillants de chantier?

1 R. Il y en a pas un pareil. C'est pas moi qui... À la  
2 Ville de Montréal, il y en avait quatre, cinq, je  
3 pense, surveillants.

4 Q. **[108]** Alors, pouvez-vous me les nommer? Vous avez  
5 quand même fait ça pendant vingt (20) ans.

6 R. Oui, mais ça ne veut pas dire que j'avais tout le  
7 temps le même à chaque projet.

8 Q. **[109]** Non, je sais.

9 R. Je pourrais nommer Michel... Comment il s'appelle?  
10 Michel Paquet?

11 Q. **[110]** O.K.

12 R. C'est Michel qu'il s'appelle...

13 Q. **[111]** Michel Paquet?

14 R. Michel Paquet. Il y a des noms que je me souviens  
15 pas, là. Moi, des noms, c'est pas fort. Donnez-moi  
16 des noms et je vais vous dire. Sérieusement, les  
17 noms ça me revient pas facile, là. Si vous me dites  
18 les noms, je vais le dire, oui, celui-là, ou non.  
19 Autrement, il faut que je sorte la liste des... Je  
20 fais pas ça, aucunement, vraiment je me souviens  
21 pas, là.

22 Q. **[112]** O.K. Mais Michel Paquet a été un de vos  
23 surveillants de chantier?

24 R. Michel Paquet, je me souviens.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[113]** Je m'excuse, quelle liste? Maître LeBel,  
2 quelle liste faudrait-il que vous sortiez? Vous  
3 avez une liste?

4 R. Des surveillants. La liste des surveillants.

5 Q. **[114]** Vous l'avez?

6 R. Je l'ai pas ici. Je l'ai au bureau, mais je l'ai  
7 pas ici, parce que ça fait un an que je travaille  
8 pas. Parce que normalement, j'ai une liste de tous  
9 les surveillants et de tous les ingénieurs, quand  
10 je travaillais. Parce que... avec ses numéros de  
11 téléphone. Parce que si j'avais besoin, je  
12 l'appelais, vous comprenez? Mais les noms...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 On peut peut-être avoir cette liste-là, Maître  
15 LeBel?

16 Me SONIA LEBEL :

17 Tout à fait.

18 R. C'est des listes qui existent...

19 Me SONIA LEBEL :

20 Q. **[115]** Donc, peut-être que monsieur Milioto pourrait  
21 prendre l'engagement, si vous lui demandez, Madame  
22 la Présidente, parce que ça doit venir de vous,  
23 prendre l'engagement de fournir à la Commission la  
24 liste des ingénieurs et des chargés de projet ainsi  
25 que leurs numéros de téléphone, que vous avez

1 utilisée avec Mivela, celle que vous venez de  
2 décrire.

3 R. Celle-là que j'avais, autrement dit, la dernière  
4 liste que j'avais moi en deux mille...

5 Q. **[116]** Oui, celle que vous utilisiez vous.

6 R. Là je suis à la retraite. Je l'ai encore. Je pense  
7 que je l'ai encore dans mon livre.

8 Q. **[117]** Et cette liste-là...

9 R. Il faudrait que je regarde, mais je vais la  
10 trouver.

11 Q. **[118]** Et cette liste-là, pour bien vous comprendre,  
12 comprend le nom des chargés de projet et des  
13 surveillants de chantier auxquels vous avez eu  
14 affaire au cours de vos contrats?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Et leurs numéros de téléphone.

17 Me SONIA LEBEL :

18 Q. **[119]** Et leurs numéros de téléphone?

19 R. Oui. Les numéros de téléphone, mais ça veut pas  
20 dire que moi j'ai la liste de tous les surveillants  
21 qui étaient là. Mais ces surveillants-là, il y en a  
22 que cette année-là ils ont pas travaillé avec moi,  
23 donc je l'ai pas, j'ai pas travaillé... Je veux  
24 répondre, parce que...

25 Q. **[120]** Oui, tout à fait. Je comprends votre nuance.

1 R. Je veux qu'on me comprendre. Il y a un surveillant  
2 qui a pas travaillé cette année avec moi, mettons.  
3 Il y en a deux qui ont travaillé ça fait deux ans.  
4 Mais la liste je l'ai de tous les surveillants.  
5 Mais ça veut pas dire...

6 Q. **[121]** Je veux qu'on se comprenne bien. Cette  
7 liste...

8 R. Ça veut pas dire qu'ils ont tous travaillé pour  
9 Mivela. Vous comprenez ce que je vous dis?

10 Q. **[122]** Alors, je vais vous demander d'identifier sur  
11 la liste les gens qui ont travaillé pour Mivela.

12 R. Ça, je peux vous l'identifier.

13

14 37E-19 : Engagement du témoin à fournir la  
15 liste des surveillants de chantier et  
16 des chargés de projets ainsi que leurs  
17 numéros de téléphone en spécifiant  
18 ceux avec qui celui-ci a déjà  
19 travaillé

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[123]** Mais la liste comporte-t-elle le nom de tous  
23 les surveillants de chantier de la Ville de  
24 Montréal? C'est ce que vous nous dites?

25 R. Quasiment tous, d'autant que moi j'ai travaillé.

1 Q. **[124]** O.K. Mais ça ne veut pas dire que tous ceux  
2 qui sont sur la liste ont travaillé pour vous?

3 R. Exactement.

4 Q. **[125]** Jamais?

5 R. C'est possible qu'il y en a un qui a travaillé,  
6 admettons, ça fait trois ans pour moi.

7 Q. **[126]** O.K. Mais est-ce qu'on comprend que toutes  
8 les personnes qui sont sur la liste ont  
9 nécessairement travaillé pour vous ou s'il y en a  
10 qui peuvent n'avoir jamais travaillé pour vous?

11 R. Il y en a qui n'ont jamais travaillé pour moi. On a  
12 une liste de surveillants. O.K.? Donc, je prends la  
13 liste, je l'attache dans mon livre, si vous voulez,  
14 là, et si jamais il m'appelle, monsieur Luc  
15 Leclerc, et me dit : « Ton surveillant, là, il est  
16 telle personne », là j'ai son « paget », j'ai son  
17 numéro de téléphone, je me mets sur mon papier et  
18 je l'appelle.

19 Q. **[127]** O.K. Alors, ma prochaine question est :  
20 Comment vous êtes-vous procuré cette liste de  
21 surveillants de chantier?

22 R. Ah! c'est officiel. C'est la liste que, tout le  
23 monde, il a. C'est pas une chose... parce que le  
24 cellulaire des surveillants, tout le monde, il l'a.  
25 Je l'appelle, il me les donne. Et quand j'y vais,



1 par exemple, à la réunion, il nous donne le nom, il  
2 nous donne le téléphone, parce qu'un appel  
3 important.

4 Q. **[128]** Oui, je comprends ça. Mais ce que vous nous  
5 dites c'est que cette liste-là est officielle?

6 R. Officielle pour moi. Je vais...

7 Q. **[129]** Répondez à la question. Comment vous êtes-  
8 vous procuré cette liste-là?

9 R. Je vais m'expliquer. Admettons que l'année... j'ai  
10 commencé en quatre-vingt-dix (90), O.K.? J'ai  
11 travaillé avec un surveillant, j'ai son numéro  
12 parce qu'il me donne son numéro. À ce temps-là,  
13 quand j'ai commencé, il nous donnait le « paget »,  
14 il n'y avait pas des cellulaires. O.K.? Il me donne  
15 le « paget », il me donne son numéro, tu l'as là.  
16 Un an plus tard, je travaille... un mois plus tard,  
17 c'est une autre réunion avec un autre surveillant  
18 et, le surveillant, il me donne son numéro. Pour  
19 l'ingénieur...

20 Q. **[130]** Ça, je comprends ça, Monsieur Milioto.

21 R. Pour l'ingénieur... pour les ingénieurs, pareil.  
22 L'ingénieur, il me donne son cellulaire...

23 Q. **[131]** Je comprends ça, Monsieur Milioto. Cela  
24 explique comment vous obtenez le nom et le numéro  
25 de téléphone, de cellulaire des personnes avec qui

1           vous avez travaillé.

2           R. Oui.

3           Q. **[132]** Vous faites donc la liste, vous la remplissez  
4           au fur et à mesure. Mais ça n'explique pas comment  
5           il se fait que vous ayez le nom et le numéro de  
6           téléphone des personnes qui n'ont pas travaillé  
7           pour vous. Alors, ma question : Comment vous êtes-  
8           vous procuré cette liste-là?

9           R. Bon. Comme je vous dis, la liste, s'ils n'ont pas  
10          travaillé pour moi la dernière année ou les  
11          derniers cinq ans, bien, à un moment ou un autre,  
12          soit qu'ils sont remplacés le temps des vacances ou  
13          soit que... à un moment ou un autre, ils ont  
14          travaillé une journée avec moi...

15          Q. **[133]** Ce n'est pas ce que vous m'avez dit tantôt.  
16          Tantôt vous m'avez dit que : « La liste comportait  
17          des gens qui peuvent n'avoir jamais travaillé pour  
18          moi. »

19          R. C'est possible je m'ai mal exprimé. Ils n'ont pas  
20          travaillé pour moi le dernier trois ans, le dernier  
21          quatre ans. Mais ils ont travaillé ça fait trois  
22          ans ou quatre ans en arrière.

23          Q. **[134]** Ce n'est pas ce que vous avez dit tantôt.

24          R. Je m'ai mal exprimé. Si c'est pas... je m'ai mal  
25          exprimé.

1 Q. **[135]** Et vous avez aussi dit tantôt que la liste  
2 était officielle. Alors, officielle, sur le... où?

3 R. Ce n'est pas une chose qu'on tenait en cachette.  
4 C'est ça que je veux dire.

5 Q. **[136]** Pas de problème, je fais juste vous demander  
6 où vous avez obtenu cette liste-là?

7 R. Comme je vous dis, c'est la liste qu'on fait nous  
8 autres mêmes. Comme, admettons... moi, j'ai un  
9 livre, que je l'ai encore, je l'ai pas jeté encore,  
10 le fournisseur de ciment, l'ingénieur, de toutes,  
11 tu sais, des choses de la construction. Eux autres,  
12 ils faisaient partie de cette liste-là. J'appelais,  
13 moi, à la Ville, j'appelais les ingénieurs pour un  
14 problème, pour une chose, pour un contrat, s'il  
15 était parti, si... puis il m'avait fait un  
16 paiement.

17 Q. **[137]** Toutes ces informations sont consignées dans  
18 votre livre?

19 R. Je peux vous le montrer tel quel, je pense que...

20 Q. **[138]** Puisque vous l'offrez, nous allons vous  
21 demander de nous fournir également votre livre.

22 R. Je vais donner la page... le livre, je vais vous  
23 donner tout le livre, si vous voulez.

24 Q. **[139]** Non, c'est tout le livre. Puisque vous  
25 l'offrez.

1 R. Parfait. ...il y a beaucoup clients italiens. Il y  
2 a beaucoup de choses d'effacées, je vous le dis, il  
3 y a des choses... parce que là ça fait longtemps...

4 Q. **[140]** Vous nous avisez d'avance qu'il y a beaucoup  
5 de choses d'effacées dans votre cahier?

6 R. Oui, parce que beaucoup de compagnies, comme  
7 mettons la compagnie de ciment, compagnie... je  
8 suis sûr que les... comment qu'il s'appelle? Les  
9 surveillants, tout ça, et ceux-là qui sont là, ils  
10 sont intacts, ils sont là.

11 Q. **[141]** Mais j'aimerais bien que vous n'effaciez pas  
12 le nom des autres surveillants. En fait, j'aimerais  
13 que vous n'effaciez rien du tout dans votre cahier,  
14 ni sur la liste.

15 R. Parfait.

16 Q. **[142]** Merci. En fait, je vous ordonne de ne pas  
17 effacer...

18 R. D'accord, mais, moi, je vous avertis que depuis que  
19 je ne travaille plus, il y a beaucoup de compagnies  
20 que j'ai effacées dessus. C'est ça que je veux vous  
21 dire. Beaucoup de compagnies que j'ai enlevées, je  
22 ne commande plus de ciment, beaucoup de téléphones,  
23 la compagnie de location je l'ai annulée.

24 Q. **[143]** Oui, je comprends ça.

25 R. Vous comprenez.

1 Q. **[144]** Oui, tout à fait.

2 R. J'ai pas fait un nouveau livre. Tu sais, il est un  
3 peu barbouillé, là.

4 Q. **[145]** Je comprends.

5 R. J'ai... j'ai le numéro de mes locataires dans le  
6 même livre. J'ai une page et j'ai tous les  
7 locataires, quand j'ai besoin d'appeler. Ils sont  
8 là.

9 Q. **[146]** Parfait.

10

11 37E-20 : Engagement du témoin à fournir le  
12 livre complet contenant entre autres,  
13 les noms et numéros de téléphone des  
14 chargés de projet et surveillants de  
15 chantier dont il a mentionné  
16 l'existence dans son témoignage

17

18 Me SONIA LEBEL :

19 Q. **[147]** Monsieur Milioto, on était rendu à dire que,  
20 quand il y avait des problèmes d'application des  
21 plans ou de quantités sur un chantier, c'est le  
22 surveillant du projet... de chantier qui s'en  
23 occupait avec vous et que vous aviez affaire au  
24 surveillant de chantier, c'est exact?

25 R. Oui.

1 Q. **[148]** Aviez-vous affaire... donc, vous n'aviez pas  
2 affaire, vous, très souvent au chargé de projet, à  
3 l'ingénieur?

4 R. C'est difficile. Sûrement, vraiment, il faut être  
5 un problème grave, là, que le surveillant était pas  
6 là. Normalement je passe à travers le surveillant.

7 Q. **[149]** Avez-vous... en règle générale, là, le  
8 surveillant suffisait à la tâche, on s'entend?

9 R. Oui.

10 Q. **[150]** Et vous n'avez pas eu de problèmes graves  
11 dans tous vos dossiers là?

12 R. Non.

13 Q. **[151]** Non? O.K. Et vous avez nommé Luc Leclerc  
14 tantôt comme exemple.

15 R. Ça m'est venu dans l'idée comme Guy Girard. Ça,  
16 c'est des ingénieurs que ça fait longtemps qu'ils  
17 sont là.

18 Q. **[152]** O.K.

19 R. Ça m'est dans la tête facilement.

20 Q. **[153]** Donc c'est des gens que vous appeliez  
21 rarement. J'imagine que ce n'est pas des gens à qui  
22 vous avez donné des cadeaux, Luc Leclerc?

23 R. S'il travaillait pour moi, je vais donner une  
24 bouteille de vin. Je l'ai apporté à manger deux,  
25 trois fois chaque année.

1 Q. **[154]** Deux, trois fois chaque année? Plus  
2 particulièrement dans le temps de Noël j'imagine?

3 R. Aussi.

4 Q. **[155]** O.K. Quel genre de cadeau vous avez donné à  
5 Luc Leclerc ou à un autre ingénieur?

6 R. Quelques bouteilles de vin.

7 Q. **[156]** Quelques bouteilles de vin? Ça se limitait à  
8 ça?

9 R. Oui.

10 Q. **[157]** Est-ce que vous êtes, vous, avez-vous accès à  
11 des billets de hockey, des billets de spectacle,  
12 des choses comme ça?

13 R. Non.

14 Q. **[158]** Non? Alors vous, les cadeaux en général  
15 c'était des bouteilles de vin.

16 R. Oui. On l'apportait à manger deux, trois fois.  
17 Quand il en parle d'apporter à manger je...

18 Q. **[159]** Oui, qu'est-ce que vous voulez dire?

19 R. Quand que nous autres on fait des travaux, on  
20 arrive admettons qu'on a fait un mois de travail,  
21 on essaie d'avoir un décompte, autrement dit  
22 m'assurer à peu près qu'est-ce qu'il a fait pour  
23 avoir de l'argent parce que nous autres, chaque  
24 mois, on paie le ciment, on paie les employés  
25 chaque semaine, la paie.

1 Q. **[160]** Hum, hum.

2 R. On a besoin d'argent donc je l'appelle, soit Luc  
3 Leclerc ou Guy Girard, ou Marc Hébert, ça, c'est  
4 l'ingénieur que je travaillais.

5 Q. **[161]** Hum, hum.

6 R. J'avais quelqu'un d'autre, un Italien que je me  
7 souviens pas comment il s'appelle. On l'appelle  
8 « Est-ce que tu peux faire un décompte? » « Oui,  
9 j'ai pas le temps, je vais voir. ». « Regarde,  
10 apporte tes papiers, on va aller manger et en même  
11 temps qu'on mange tu vas me faire un décompte, j'ai  
12 besoin d'argent. » Et ça m'arrivait, deux, trois  
13 fois à chaque année. Ça dépend l'ingénieur que je  
14 travaille, ça m'a arrivé peut-être deux, trois fois  
15 avec Luc Leclerc. Ça pouvait m'arriver deux, trois  
16 fois avec Guy Girard.

17 Q. **[162]** Donc deux, trois fois par année.

18 R. Par année.

19 Q. **[163]** Parfait.

20 R. Peut-être quatre fois.

21 Q. **[164]** Peut-être quatre fois. Je vais vous, s'il-  
22 vous-plaît Madame, si on peut mettre à l'écran la  
23 pièce 17P-219 qui est à votre item 62 sur votre  
24 liste, liste, pardon, j'ai sauté une voyelle, et  
25 pour vous à l'onglet 21 Madame la Présidente,



1 Monsieur le Commissaire. C'est le tableau de  
2 contrats qui ont été octroyés par la Ville de  
3 Montréal qui étaient sous la responsabilité de Luc  
4 Leclerc. Ce tableau-là a été déposé dans le cadre  
5 du témoignage de monsieur Leclerc, Monsieur  
6 Milioto, et comprend tous les contrats pour  
7 lesquels Luc Leclerc, pour la période de deux mille  
8 (2000) à deux mille neuf (2009), par contre, les  
9 contrats pour lesquels Luc Leclerc a été chargé de  
10 projet. Naturellement, il a été chargé de projet  
11 pour plusieurs compagnies qui ne sont pas  
12 nécessairement la vôtre. La page qui nous intéresse  
13 est la page 9 de ce tableau où on indique à cette  
14 page les contrats pour lesquels, ils ont été  
15 identifiés par monsieur Leclerc lors de son  
16 témoignage comme étant les contrats qu'il a  
17 effectivement gérés, en bon français, comme chargé  
18 de projet pour la compagnie Mivela Construction. Il  
19 y en a un autre en haut de la page 10 pour l'année  
20 deux mille huit (2008), le contrat 9501. Pour fins  
21 de l'exercice, on peut s'en tenir à la page 9 pour  
22 l'instant. Donc monsieur Leclerc a identifié avec  
23 nous tous ces contrats-là. Il a dit que c'était les  
24 contrats pour la période de deux mille (2000)-deux  
25 mille neuf (2009) où il a été le chargé de projet

1           pour Mivela. Si vous regardez rapidement Monsieur  
2           Milioto est-ce que vous êtes capable de me dire si  
3           effectivement ce sont des contrats, compte tenu de  
4           la description, qui vous rappellent quelque chose?

5           R. Le premier contrat, ça me dit rien, je me souviens  
6           pas.

7           Q. **[165]** Le premier étant celui de deux mille (2000)?

8           R. Oui.

9           Q. **[166]** O.K.

10          R. Ça fait assez longtemps, je me souviens pas  
11          vraiment.

12          Q. **[167]** Pas de problème. Mais les autres contrats, si  
13          vous les regardez rapidement, est-ce que ce sont  
14          des contrats qui effectivement ont pu être exécutés  
15          par Mivela? Et ce sont des données qui viennent de  
16          la Ville de Montréal dans leurs dossiers.

17          R. ... sur la rue Victoria... Non. Je me souviens pas,  
18          je me souviens quelques rues mais je peux pas  
19          confirmer pour la première puis pour la deuxième.  
20          Vous parlez de deux mille un (2001), je l'ai pas  
21          dans la tête. Il parle des coûts aussi, ça fait  
22          longtemps que je fais pas les coûts là. Je peux pas  
23          vous confirmer Madame.

24          Q. **[168]** Et si je vous dis que ce sont des données là  
25          de la Ville de Montréal qui confirment que vous

1           étiez l'entrepreneur général dans ces contrats-là  
2           c'est possible là?

3           R. Construction pavage... de la rue Victoria,  
4           Forsyth, Denis Tessier, 82<sup>e</sup> Avenue, ... pavé, et  
5           coûts combinés. Je peux pas vous le confirmer  
6           Madame. Je veux pas dire quelque chose que... Je  
7           vais regarder le troisième parce que deux mille  
8           (2000), deux mille un (2001), ça se peut mais je  
9           peux pas vous le confirmer.

10          Q. **[169]** O.K.

11          R. Construction de trottoirs, ... pavage...

12          Q. **[170]** Alors je vais vous aider, Monsieur Milioto.

13          R. ... des trottoirs, pavage...

14          Q. **[171]** On va déposer en... Si vous me donnez une  
15          petite seconde, on va déposer, s'il vous plaît,  
16          Madame la greffière, et pas besoin de les mettre à  
17          l'écran, Madame Blanchette, les soumissions  
18          publiques qui correspondent. Nous avons sorti les  
19          soumissions publiques, les feuilles de soumission,  
20          c'est-à-dire la fameuse lettre, ou le fameux  
21          document qui indique que Mivela est le plus bas  
22          soumissionnaire pour chacune de ces soumissions-là.  
23          Elles se retrouvent aux items 63 à 79, Madame la  
24          greffière, sur la liste, et je vais vous demander  
25          de les produire en liasse sous la prochaine cote,

1 37P-476, et ça comprend dix-sept (17)... je ne veux  
2 pas me tromper... dix-sept (17) soumissions, qui  
3 correspondent au tableau qu'on a devant nous. On ne  
4 va pas les passer une par une, mais c'est  
5 simplement pour les fins de l'exercice.

6 (10:14:22)

7

8 37P-476 : En liasse :  
9 Soumission publique SP00 0025  
10 Soumission publique SP00 0199  
11 Soumission publique SP01 0116  
12 Soumission publique SP01 0156  
13 Soumission publique SP02 0033  
14 Soumission publique SP02 0078  
15 Soumission publique SP03 0219  
16 Soumission 8952  
17 Soumission 9038  
18 Soumission publique SP06 0035  
19 Soumission publique SP07 056  
20 Soumission publique SP07 0073  
21 Soumission publique SP07 091  
22 Soumission publique SP07 205  
23 Soumission publique SP07 0346  
24 Soumission publique SP07 0347  
25 Soumission publique SP08 107

1

2 Alors, si on regarde ce tableau-là, Monsieur  
3 Milioto, monsieur Leclerc, lors de son témoignage,  
4 a témoigné et nous a confirmé qu'il était... que  
5 c'était des contrats de Mivela, nous a confirmé  
6 qu'il était chargé de projet, et nous a confirmé  
7 également que Mivela lui avait donné à quelques  
8 reprises des bouteilles de vin. Alors ça, vous  
9 confirmez que c'est exact?

10 R. Comme je vous dis, des contrats, je suis pas cent  
11 pour cent (100 %), je me souviens pas, mais la  
12 bouteille...

13 Q. **[172]** Mais que...

14 R. Les bouteilles de vin, je vous confirme ça.

15 Q. **[173]** Est-ce que...

16 R. Le restaurant aussi, je vous confirme ça, Madame.  
17 Pas seulement monsieur Leclerc, mais...

18 Q. **[174]** Donc, ce que vous nous dites, c'est...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Pas seulement monsieur Leclerc.

21 Me SONIA LEBEL :

22 Pas seulement monsieur Leclerc.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[175]** Pas seulement monsieur Leclerc. Qui d'autre?

25 R. D'autres ingénieurs, comme... Comment qu'il

1 s'appelle... Guy Girard. J'allais aussi trois,  
2 quatre fois chaque année au restaurant.

3 Q. **[176]** O.K.

4 R. Pour la même raison. Pour me fermer des contrats.  
5 Parce que, ils me donnaient comme raison qu'ils  
6 avaient pas le temps. Vrai ou pas vrai, ça c'est  
7 pas à moi à juger. Il avait pas le temps de faire  
8 des papiers pour fermer les jobs, qu'on avait  
9 besoin d'argent, donc j'offrais, « Regarde, on va  
10 aller manger. » En même temps je disais, « De toute  
11 façon il faut que tu manges. On va manger, on en  
12 même temps on va remplir des papiers, puis je vais  
13 avoir mon argent pour rouler. »

14 Q. **[177]** Je voudrais simplement revenir sur la liste  
15 des surveillants de chantier et d'ingénieurs. Est-  
16 ce que la liste comportait aussi des noms  
17 d'ingénieurs?

18 R. Oui.

19 Q. **[178]** O.K. Combien de surveillants de chantier  
20 comprenait votre liste?

21 R. Parce que il y en a... La liste est restée là  
22 beaucoup d'années.

23 Q. **[179]** Oui. Oui oui.

24 R. O.K.? Vous voulez voir... Je vais vous l'apporter,  
25 Madame.

1 Q. **[180]** Non mais il n'y a pas de problème.

2 R. J'ai rajouté des personnes. Il y en a même qui  
3 travaillaient plus là, tu sais, qui avaient pris la  
4 retraite.

5 Q. **[181]** Pas de problème, je fais juste...

6 R. Ils sont encore... Ils sont encore là.

7 Q. **[182]** Je fais juste demander combien.

8 R. Mais il y en avait à peu près six, sept.

9 Q. **[183]** Six, sept? Surveillants de chantier?

10 R. Surveillants de chantier.

11 Q. **[184]** Et ingénieurs?

12 R. Ingénieurs, avant il y en avait plus. Dernièrement  
13 il y en avait trois, quatre, Madame.

14 Q. **[185]** Mais au cours des années, là, il y en avait  
15 combien? Sur votre liste?

16 R. Il y en avait... Il y en avait peut-être sept, huit  
17 avant. Mais je me souviens pas... Dans mon livre,  
18 va montrer s'ils sont déjà effacés, tu sais?

19 Q. **[186]** Oui?

20 R. Comme ça, là, sans dire très...

21 Q. **[187]** O.K. Et votre liste remonte à quelle année,  
22 approximativement?

23 R. Je sais pas, ce livre-là, si je l'ai remis en ordre  
24 à partir de deux mille sept (2007), quelque chose  
25 comme ça. Tu sais, chaque cinq, dix (10) ans, là,

1 je l'ajustais. Je me souviens pas exactement...

2 Q. [188] O.K.

3 R. ... quand je l'avais mis à jour, si vous voulez.

4 Q. [189] Parfait. Maître LeBel?

5 Me SONIA LEBEL :

6 Q. [190] Alors vous nous dites, à part des bouteilles  
7 de vin à une reprise ou deux dans l'année, et peut-  
8 être...

9 R. Trois, quatre.

10 Q. [191] ... trois, quatre dîners dans une année...

11 R. Oui.

12 Q. [192] ... vous n'avez rien offert d'autre à  
13 monsieur Leclerc comme avantage.

14 R. Non.

15 Q. [193] Alors, quand monsieur Leclerc témoigne, le  
16 trente et un (31) octobre deux mille douze (2012),  
17 à l'effet que vous êtes venu couler le béton de sa  
18 maison, une valeur environ de deux mille dollars  
19 (2 000 \$), deux mille cinq cents dollars (2 500 \$),  
20 et que vous ne lui avez rien chargé, ce n'est pas  
21 exact?

22 R. J'ai pas été couler le ciment. J'ai envoyé deux  
23 gars, et je sais même pas qu'est-ce qu'ils ont  
24 fait. Le ciment, c'est lui, le matériel. Moi j'ai  
25 envoyé seulement, je me souviens pas si j'ai envoyé



1           deux ou trois journaliers. C'est une chose, pour  
2           moi, un peu banale. Il m'a demandé, il savait qu'on  
3           travaillait dans les trottoirs, dans le ciment, il  
4           a dit, « As-tu deux journaliers qui peuvent venir  
5           finir mon ciment? »

6           Q. **[194]** O.K. Donc, je comprends bien votre...

7           R. Et je me souviens comme ça. Si j'ai envoyé deux ou  
8           trois personnes, je me souviens pas, mais...

9           Q. **[195]** Donc, vous confirmez...

10          R. ... je me souviens que j'ai envoyé une couple de  
11          personnes, un avant-midi. C'était une affaire de  
12          trois, quatre heures de temps.

13          Q. **[196]** O.K. Donc, monsieur Leclerc, effectivement, a  
14          dit qu'il y avait du béton, et que Mivela est venue  
15          couler le béton pour lui. C'est exact?

16          R. Exactement. Finir le béton pour lui.

17          Q. **[197]** O.K. Vous avez envoyé, quoi, deux, trois  
18          journaliers?

19          R. Je me souviens pas vraiment.

20          Q. **[198]** Peut-être deux?

21          R. Possible. Mais je peux pas vous confirmer si  
22          c'était deux, trois, un. Un, je crois pas. Minimum,  
23          j'ai envoyé deux.

24          Q. **[199]** O.K. Et ça, quoi, trois, quatre heures?

25          R. Je peux pas vous confirmer.

1 Q. **[200]** Et avez-vous envoyé une facture à monsieur  
2 Leclerc?

3 R. Non.

4 Q. **[201]** O.K. Donc, ce serait un autre avantage qu'il  
5 aurait eu de votre part.

6 R. C'est comme des petits plaisirs, ça. Des petites  
7 faveurs. C'est pas des grosses... Tu sais, ils  
8 savent qu'on est dans le ciment, ils savent qu'on a  
9 des employés, « Peux-tu m'envoyer deux employés »,  
10 entre autres. C'est juste faisable.

11 Q. **[202]** O.K. Mais je comprends que pour vous ce n'est  
12 pas... ce n'est pas grand-chose.

13 R. C'est pas grand-chose. C'est un service qu'on  
14 rendait à quelqu'un qu'on travaille ensemble.

15 Q. **[203]** O.K. C'est un échange de bons procédés.

16 R. Si vous voulez.

17 Q. **[204]** O.K. Avez-vous rendu ce genre de petit  
18 service, là, du même type qui n'est pas des  
19 bouteilles de vin ou des dîners à d'autres  
20 ingénieurs de la Ville de Montréal?

21 R. Des bouteilles de vin, ça dépend avec qui je  
22 travaillais.

23 Q. **[205]** Mais à part, à part les bouteilles de vin ou  
24 des dîners, un service qui ressemble à celui que  
25 vous avez fait pour monsieur Leclerc, envoyer un

1 homme, un journalier faire quelque chose?

2 R. Pas à mon souvenir, non.

3 Q. **[206]** Il serait le seul ingénieur qui aurait  
4 bénéficié de ce genre de service là?

5 R. Parce qu'il s'est fait la maison.

6 Q. **[207]** O.K.

7 R. Il m'a demandé un service, je me trouvais mal placé  
8 pour lui dire non.

9 Q. **[208]** Pourquoi?

10 R. Parce qu'on travaille ensemble, tu sais, il  
11 travaille, c'est mon ingénieur de projet, il  
12 travaille là, il me demande deux gars pour aller  
13 faire le ciment. C'est la même chose que je peux  
14 faire à couler le ciment. Tu sais, il ne peut pas  
15 me demander de monter sa maison, on ne monte pas  
16 des maisons. Donc, on a été là, comme je vous dis,  
17 est-ce que le gars est resté là deux, trois heures  
18 et quatre heures. Ça se fait entre Italiens, même  
19 mes employés ils travaillent là, il appelle, il me  
20 dit j'ai besoin d'un autre gars qui vient me donner  
21 un coup de main, je l'envoie là. On charge pas, là,  
22 pour trois heures de temps, quatre heures de temps,  
23 c'est des choses qu'on fait facilement.

24 Q. **[209]** O.K. Mais moi je veux comprendre, Monsieur  
25 Mivela, Monsieur Milioto, je m'excuse, il y a un

1 impact certain pour Mivela. La construction de la  
2 maison de monsieur Leclerc ne peut pas se faire  
3 dans les temps morts de Mivela, on s'entend. Couler  
4 du béton, si on peut en couler dans une maison,  
5 c'est parce qu'on est capable d'en couler dans les  
6 trottoirs. On est dans les temps forts de Mivela.

7 Vous nous avez expliqué plus tôt dans votre  
8 témoignage que vous aviez même des fois besoin  
9 d'emprunter de l'équipement ailleurs, vous aviez  
10 trop de contrats. Comment Mivela peut, en pleine  
11 forte période, se passer de trois, quatre employés  
12 de cette façon-là pendant trois, quatre heures sans  
13 avoir d'impact ou sans espérer un avantage en  
14 retour?

15 R. Voyez, non, si à part d'espérer d'avantages de  
16 retour, je suis pas d'accord. Si vous parlez que,  
17 on a une force de travail, notre force c'est que  
18 moi aussi je coule le ciment et je veux prendre un  
19 gars pour lui dire va faire une faveur à monsieur  
20 Leclerc et moi je vais couler le ciment à ta place.  
21 Voyez. Mais l'affaire que, parce qu'on donne un  
22 coup de main à un gars à couler un plancher trois  
23 heures de temps, on attend un avantage, je trouve  
24 que c'est beaucoup s'ingérer. Si une personne se  
25 fait acheter juste parce qu'il envoie deux gars,

1           une heure. Moi je vous dis que je parle entre  
2           Italiens, il y a un gars qui va déménager, on va y  
3           aller, le cousin, l'ami, une autre connaissance, on  
4           va déménager, on ne fait pas payer.

5           Q. **[210]** Oui, mais là, on ne parle pas d'un cousin,  
6           d'un ami, on parle de quelqu'un avec qui vous  
7           travaillez?

8           R. C'est là. Exactement, je trouvais qu'une..., il me  
9           l'a demandé et j'ai envoyé. Ce n'est pas quatre  
10          gars, j'ai envoyé maximum trois, entre deux et  
11          trois gars. C'est juste ce que j'imagine pour le  
12          travail qu'ils ont fait, c'est un plancher. Ça peut  
13          prendre pas plus que quatre heures de temps.

14          Q. **[211]** O.K. Mais vous confirmez que vous avez envoyé  
15          quelques hommes?

16          R. J'ai envoyé quelqu'un, mais je ne me souviens pas  
17          si j'en ai envoyé...

18          Q. **[212]** Parfait.

19          R. ... un, deux ou trois. Normalement, je vous parle,  
20          normalement, le gars ils partent à deux pour faire  
21          une job, il ne va pas tout seul.

22          Q. **[213]** Donc, c'est pour ça que vous dites  
23          probablement deux?

24          R. C'est ça.

25          Q. **[214]** Monsieur Leclerc, son rôle par rapport au

1           contrat de Mivela qu'on peut voir à l'écran, comme  
2           chargé de projet, c'est exact qu'il a, entre  
3           autres, le rôle d'approuver les quantités sur les  
4           chantiers?

5           R. Non, ce n'est pas exact.

6           Q. **[215]** Le surveillant de chantier lui envoie les  
7           quantités, les mesures et le chargé de projet  
8           approuve les paiements, c'est exact?

9           R. Non.

10          Q. **[216]** Non. Alors, expliquez-moi?

11          R. Je l'explique. Quand que nous autres on a fini un  
12          contrat, on réajuste si vous voulez. La Ville il y  
13          a un ingénieur, un mécanisme à part de monsieur  
14          Leclerc, l'ingénieur si vous voulez...

15          Q. **[217]** Hum, hum?

16          R. ... soit monsieur Leclerc, monsieur Guy Girard. Il  
17          va mesurer tous mes trottoirs. Les trottoirs en  
18          arrière, les trottoirs en avant, l'asphalte, parce  
19          qu'un autre doit terminer l'asphalte sur le bord,  
20          parce qu'on coupe un pied d'asphalte. O.K. Tout ça  
21          c'est mesurer pour une équipe.

22          Q. **[218]** O.K.

23          R. Non, il faudrait que je vous explique si vous  
24          voulez comprendre.

25          Q. **[219]** Non, je comprends très bien.

1 R. ... si vous voulez qu'on arrête là, on arrête.

2 Q. **[220]** Écoutez ma question, je comprends très bien.

3 Donc, je comprends qu'il y a des mesures qui sont  
4 faites par un mécanisme à part. On ne va pas tout  
5 mesurer le trottoir ici « live » là, mais je  
6 comprends qu'il y a des mesures qui se prennent sur  
7 le chantier quand le contrat est terminé, quand le  
8 contrat est exécuté, c'est exact?

9 R. Exact.

10 Q. **[221]** Et ça, ce n'est pas monsieur Leclerc je le  
11 comprends?

12 R. Et ce n'est pas Mivela.

13 Q. **[222]** Et ce n'est pas Mivela, c'est quelqu'un de la  
14 Ville de Montréal officiellement?

15 R. Exactement.

16 Q. **[223]** Ces mesures-là sont transmises à qui?

17 R. À monsieur Leclerc.

18 Q. **[224]** À monsieur Leclerc. Et monsieur Leclerc, lui,  
19 si les mesures diffèrent du contrat ou si on doit  
20 aller dans les contingences, il a le pouvoir de  
21 dire ça a du bon sens ou ça n'a pas de bon sens,  
22 c'est exact?

23 R. Non, nous autres qu'est-ce qu'il y a à faire,  
24 Mivela il mesure aussi les trottoirs, parce que moi  
25 aussi je veux savoir si les mesures sont justes.

1 Q. **[225]** O.K. Et qu'est-ce que vous...?

2 R. Et on envoie ça, on envoie ça à monsieur Leclerc.

3 Q. **[226]** Donc, les mesures qui viennent de la Ville  
4 sont envoyées à monsieur Leclerc, les mesures qui  
5 viennent de vous sont également envoyées à monsieur  
6 Leclerc?

7 R. Exactement. Monsieur Leclerc, il regarde si ça  
8 donne plus ou moins pareil à un mètre près,  
9 admettons qu'il y a une erreur que, admettons, que  
10 Mivela il arrive cinq mètres plus haut de la Ville,  
11 cinq mètres plus bas. Il m'appelle, il dit écoute  
12 il y a cinq mètres de différence, pour ne pas aller  
13 remesurer parce que mes trottoirs sont tous, sont  
14 tous là, après dix (10) ans, ils sont encore là,  
15 est-ce qu'on peut couper à deux mètres et demi.  
16 Puis ça fait mon affaire, il va dire oui, pour ne  
17 pas aller remesurer. S'il y a une grosse  
18 différence, je peux dire à monsieur Leclerc, non,  
19 envoyez-moi l'équipe ou j'appelle l'équipe de  
20 mesurage et on va aller remesurer ensemble. Je suis  
21 perdant.

22 Q. **[227]** Tout à fait.

23 R. Aussi, la Ville trouve que je suis très haut et lui  
24 est perdant, il dit, non, on n'est pas d'accord, on  
25 va le remesurer. Il envoie une autre fois sur place



1 à mesurer même six mois plus tard. Parce que les  
2 trottoirs, ce n'est pas des choses cachées, Madame.  
3 Ce sont des choses qui, dix (10) ans plus tard, on  
4 peut prendre les plans, qui existent tout le temps,  
5 ça se perd jamais des plans, on va sur la job et on  
6 va le mesurer.

7 Q. **[228]** Je comprends qu'il n'aura pas rapetissé, il  
8 n'aura pas allongé, c'est ça?

9 R. Exactement. Ils sont là.

10 Q. **[229]** Tout à fait. Donc, c'est exactement ce que  
11 monsieur Leclerc nous a expliqué. S'il y a une zone  
12 grise, si on veut, une différence de mesurage entre  
13 les mesures de la Ville et les vôtres, monsieur  
14 Leclerc peut arriver à une discussion avec vous et  
15 s'entendre, c'est exact?

16 R. En discussion.

17 Q. **[230]** En discussion. Mais on peut décider, comme  
18 vous l'avez dit, soit qu'il vous dit, pour une  
19 raison quelconque, je constate que vos mesures sont  
20 meilleures, ou soit qu'on discute et on coupe la  
21 poire en deux. C'est exact?

22 R. Mais avant qu'il coupe... À ma connaissance, je  
23 suis pas sûr à cent pour cent. Avant qu'il coupe la  
24 poire en deux, il appelle aussi le gars qui a fait  
25 le mesurage...

1 Q. **[231]** Tout à fait.

2 R. ... pour se faire confirmer, pour dire, ce n'est  
3 pas lui qui prend la décision, à ma connaissance  
4 seulement, je suis à cent pour cent sûr. Il appelle  
5 et il dit : « Regarde, Mivela a trois mètres de  
6 plus; toi, tu es trois mètres de moins. Ça se peut  
7 que tu as fait une erreur ou c'est Mivela qui a  
8 fait une erreur. » Le gars peut dire : « Regarde,  
9 on peut faire une erreur, n'importe qui, on coupe  
10 la poire en deux. » Mais je pense pas que c'est  
11 l'ingénieur qui peut faire ça.

12 Q. **[232]** Non, je ne pense pas que monsieur Leclerc  
13 descend dans la rue et mesure le trottoir. Mais  
14 vous me confirmez que vous avez déjà eu des  
15 discussions, peut-être pas avec monsieur Leclerc,  
16 avec monsieur Leclerc ou d'autres ingénieurs, sur  
17 des différences de quantité et que c'est arrivé que  
18 vous puissiez vous entendre. C'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[233]** Parfait. Et est-ce que ce n'est pas là un, je  
21 dirais, un avantage d'avoir des bonnes relations  
22 effectivement avec l'ingénieur qui est votre chargé  
23 de projet, pour avoir des discussions plus  
24 ouvertes, plus cordiales, avoir une meilleure  
25 oreille, non?

1 R. Moi, l'avantage d'un ingénieur ou un surveillant,  
2 c'est donner le bon service, des bons contacts  
3 « amical ». Si vous « checkez » d'ouvrir des  
4 filières à la Ville, j'ai des contacts « amical »  
5 avec tout le monde.

6 Q. **[234]** Parfait. Il y a toujours un avantage,  
7 Monsieur Milioto, on s'entend de bien s'entendre  
8 avec les gens?

9 R. Être gentil.

10 Q. **[235]** Oui.

11 R. Une personne gentille, qui est gentille. Déjà,  
12 c'est un avantage que je reçois même qu'est-ce que  
13 tu t'entends avec le monde.

14 Q. **[236]** Mais on est d'accord avec ça, Monsieur  
15 Milioto. Des bonnes relations humaines...

16 R. Ça veut pas dire parce qu'on entend bien, vous le  
17 prenez parce que je m'entends bien avec quelqu'un,  
18 nécessairement, j'ai des avantages. Ça peut être  
19 juste un respect. C'est un bon ingénieur. C'est  
20 important pour moi quand j'ai travaillé avec  
21 monsieur Leclerc, je l'appelais, je lui disais :  
22 « Monsieur Leclerc, je manque d'argent, la Ville,  
23 ça fait longtemps qu'elle nous paie pas. » C'est un  
24 gros problème, ça, à la Ville de Montréal pour un  
25 contracteur. « S'il vous plaît, peux-tu me sortir

1 des comptes, j'ai besoin d'argent. » « Oui,  
2 Monsieur Milioto, mais j'ai pas le temps. » Déjà  
3 qu'il se force pour moi pour ça, c'est...

4 Q. **[237]** Bien, c'est un avantage dans le sens...

5 R. C'est un avantage que j'ai besoin d'argent, il sort  
6 le papier. Et s'il a pas le temps. « Pouvez-vous  
7 venir déjeuner demain matin? On va aller déjeuner.  
8 Dans le temps qu'on va faire le déjeuner, vous me  
9 fassiez des papiers. » C'est déjà arrivé, aller  
10 déjeuner avec...

11 Q. **[238]** Puis en général, vous offrez le lunch, vous  
12 offrez le déjeuner?

13 R. Oui.

14 Q. **[239]** Ça fait partie également des bonnes  
15 relations, puis ça ouvre la discussion, on  
16 s'entend?

17 R. Exactement.

18 Q. **[240]** Hein, quand on se parle, on s'entend bien, on  
19 est ouvert, habituellement, on a plus de chance  
20 d'arriver à une entente que si on se confronte,  
21 puis on est en mauvais termes? Est-ce qu'on  
22 s'entend là-dessus?

23 R. Non.

24 Q. **[241]** Non?

25 R. De la manière que vous le présentez, c'est que, à

1 s'entendre, on est en bons termes. Moi, je veux  
2 qu'est-ce que c'est à moi.

3 Q. [242] O.K. Allez-y!

4 R. Il n'y a pas d'entente. À la manière que vous le  
5 présentez, j'aime pas ça.

6 Q. [243] Non, une entente veut dire une bonne  
7 relation.

8 R. Une bonne relation. T'sais, il faut pas en mettre  
9 plus qu'est-ce que le client demande, t'sais. C'est  
10 une bonne relation. Je l'appelais. Il venait là. On  
11 mangeait ensemble. Il me remplit des papiers, me  
12 l'a donné. Moi, je payais son déjeuner. Lui, il  
13 perdait pas de temps, parce qu'il a déjeuner. Et,  
14 moi, ça faisait mon affaire que je recevais mon  
15 argent. Parce que l'ingénieur, il n'avait pas le  
16 temps. En temps normal, j'avais même pas besoin de  
17 l'apporter à déjeuner, parce que c'était une chose  
18 normale qui devrait se faire pour avoir des  
19 papiers. Je demande pas des choses extraordinaires.  
20 Je demande, ça fait un mois que je travaille, la  
21 Ville me doit cinq cent mille (500 000 \$), quatre  
22 cent mille (400 000 \$). J'ai déjà payé le matériel.  
23 J'ai plus d'argent à la banque pour payer les  
24 personnes. « S'il vous plaît, peux-tu me faire une  
25 faveur? » Que c'est pas une faveur, ça devrait être

1 un devoir.

2 Q. **[244]** Mais compte tenu des difficultés à la Ville  
3 de Montréal, ça devient un avantage, parce que vous  
4 avez votre règlement, votre dû, O.K., je ne suis  
5 pas en train de prétendre autre chose, votre dû  
6 peut-être de façon plus efficace, on s'entend?

7 R. Si vous voulez.

8 Q. **[245]** O.K. Avez-vous donné des enveloppes d'argent  
9 à monsieur Leclerc?

10 R. Non.

11 Q. **[246]** Alors, quand monsieur Leclerc a témoigné  
12 qu'il nous explique qu'à la face même de ce  
13 tableau-là, que Mivela lui a donné des sommes  
14 d'argent pour ces contrats-là, des enveloppes à  
15 quelques reprises, pour le remercier de son bon  
16 service, comme il l'a dit, son service 5 étoiles,  
17 monsieur Leclerc était très particulier par rapport  
18 à ça, un peu le service que vous venez d'expliquer,  
19 il ment à ce moment-là, ce n'est pas exact?

20 R. Pas nécessairement. Je vais expliquer mon idée  
21 comment on calcule ça en argent. Est-ce qui à  
22 chaque année je donnais des billets de golf.

23 Q. **[247]** O.K. Tantôt j'ai parlé de billets de hockey,  
24 mais dans le fond vous donniez des billets de golf?

25 R. Oui. Parce que, avec mon association, les Cattolica

1 Eraclea, chaque année je donnais quatre billets.

2 Q. **[248]** Donc, vous donniez quatre billets chaque  
3 année à monsieur Leclerc?

4 R. Oui.

5 Q. **[249]** Des billets pour la partie de golf de  
6 l'association?

7 R. Pour la partie de golf de l'association Cattolica.

8 Q. **[250]** O.K.

9 R. O.K.?

10 Q. **[251]** Donc, ça pouvait être une enveloppe, mais  
11 avec des billets de golf?

12 R. Des billets.

13 Q. **[252]** O.K.

14 R. Et il participait, il venait. C'est des choses que  
15 il venait à la partie. Je l'apportais à manger. Je  
16 lui ai envoyé deux gars pour faire le ciment. Est-  
17 ce que ça, il veut calculer que ça faisait partie  
18 comme certaines enveloppes, c'était de l'argent?  
19 C'est...

20 Q. **[253]** Parfait. Alors, on va être très...

21 R. C'est sa manière de penser. Mais moi,  
22 personnellement, j'ai jamais donné d'argent.

23 Q. **[254]** O.K. On va se remettre en contexte, pour être  
24 certain qu'on travaille sur les bonnes affaires,  
25 Monsieur Milioto. On ne voudrait pas vous mettre en

1           confusion là-dessus. Donc, monsieur Leclerc, le  
2           trente et un (31) deux mille douze (2012), quand on  
3           faisait l'énumération des avantages qu'il avait  
4           reçus de la part de plusieurs entrepreneurs, dont  
5           vous, de Mivela Construction, il a parlé  
6           effectivement de bouteilles de vin. C'était clair.  
7           Il a parlé de billets de hockey, pas nécessairement  
8           dans votre cas. Il a parlé du golf de  
9           l'association. Il a mentionné également des dîners  
10          ou des lunches auxquels il était invité par divers  
11          entrepreneurs, dont Mivela, pour discuter, hein, on  
12          mêle le plaisir et les affaires, pour discuter  
13          quelquefois des projets et quelquefois pour le  
14          remercier de son bon service. Il a parlé que Mivela  
15          était venue couler son béton. Donc, il a  
16          effectivement dit que vous aviez son béton à lui.

17          R. Exactement. J'aime ça, c'est important.

18          Q. **[255]** Tout à fait. Non, je le dis, il l'a dit, puis  
19          je l'ai dit tantôt que Mivela était allée couler  
20          son béton. Vous précisez en disant que vous avez  
21          envoyé peut-être un homme ou deux, probablement  
22          deux, vu que c'est l'habitude, pour quelques  
23          heures. C'est exact?

24          R. Oui.

25          Q. **[256]** Tout ça, ça va jusque-là?



1 R. Oui.

2 Q. **[257]** Jusque-là, monsieur Leclerc est dans la bonne  
3 lignée, on s'entend? Par contre, monsieur Leclerc a  
4 également témoigné, en date du premier (1<sup>er</sup>)  
5 novembre deux mille douze (2012), à la suite de  
6 toute cette énumération-là, à la page 144. On était  
7 en train justement de regarder ce tableau-là,  
8 Monsieur Milioto, je vous mets juste dans le  
9 contexte, et on passait les entrepreneurs avec  
10 lesquels il a été chargé de projet un à un. Quand  
11 nous sommes arrivés à Mivela Construction, je lui  
12 ai demandé : « Est-ce que c'est monsieur Milioto,  
13 c'est exact, qui est l'entrepreneur de cette  
14 compagnie? » Il a dit :

15 R. C'est exact.

16 Je lui ai demandé spécifiquement :

17 Q. **[532]** Est-ce que vous avez déjà  
18 reçu de l'argent de monsieur  
19 Milioto?

20 R. Oui.

21 Q. **[533]** À combien de reprises?

22 R. À plusieurs reprises.

23 Alors, ce que vous nous dites ici aujourd'hui,  
24 c'est que monsieur Leclerc, qui était très  
25 catégorique à ce moment-là, n'a jamais reçu

1 d'argent comptant de votre part, c'est exact?

2 R. Pas de ma part.

3 Q. **[258]** Pas de votre part?

4 R. Ça je peux vous le confirmer, il a reçu des billets  
5 de golf, il a reçu des bouteilles de vin, il a reçu  
6 le gars pour finir le ciment. J'ai jamais donné  
7 d'argent, pas à monsieur Leclerc et pas à personne.

8 Q. **[259]** Avez-vous déjà eu un problème ou un litige  
9 personnel avec monsieur Leclerc? Vous êtes toujours  
10 en bons... À votre connaissance, vous êtes en bons  
11 termes avec lui?

12 R. Je suis en bons termes avec tout le monde.

13 Q. **[260]** Avec tout le monde?

14 R. Mais ça fait longtemps que je lui parle pas,  
15 regardez ça fait plus d'un an que je travaille  
16 plus, puis...

17 Q. **[261]** Non, il nous a expliqué que depuis deux mille  
18 huit (2008), là, il n'est pas supposé d'avoir de  
19 contact avec vous. C'est possible que depuis deux  
20 mille huit (2008) vous n'ayez plus de contact?

21 R. C'est... possible.

22 Q. **[262]** C'est très possible?

23 R. Très possible. Tu sais, j'ai fini de travailler...

24 Q. **[263]** O.K. Ce qu'il nous explique, c'est qu'en deux  
25 mille huit (2008), le robinet s'est tari, quand on

1 parle de l'argent. Et qu'à ce moment-là, il n'avait  
2 pas eu d'enveloppe de votre part. Si vous êtes en  
3 bons termes avec monsieur Leclerc, Monsieur  
4 Milioto, je comprends mal comment quelqu'un va  
5 venir ici exagérer ses propres péchés, et monsieur  
6 Leclerc est venu d'emblée expliquer qu'il avait  
7 reçu de l'argent comptant de votre part, ce qui  
8 dans sa situation à lui n'est pas nécessairement  
9 avantageux de témoigner à cet effet-là. Il  
10 s'inclut, si on veut, dans cette histoire.  
11 Expliquez-moi, donnez-moi une explication.

12 (10:35:54)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et il a aussi déposé un montant de...

15 Me SONIA LEBEL :

16 Q. **[264]** Oui, exactement, vous avez raison, Madame la  
17 Présidente, il est venu déposer la somme d'environ  
18 quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$). À moins  
19 de penser qu'il ait pris ça dans ses économies  
20 personnelles pour monter sa crédibilité, j'ai du  
21 mal à comprendre pourquoi monsieur Leclerc serait  
22 venu ici expliquer que vous lui avez donné de  
23 l'argent. Aidez-moi.

24 R. Moi je peux vous dire ma part à moi. Moi je n'ai  
25 jamais donné d'argent à monsieur Leclerc. S'il y a

1 d'autres personnes qui ont donné, s'il m'a mélangé  
2 avec quelqu'un d'autre, ça c'est son problème à  
3 lui. Moi, je peux parler de moi. S'il y a d'autres  
4 contracteurs qui ont donné de l'argent et l'a  
5 apporté ici, ça, je peux pas le savoir. Mais Mivela  
6 Construction c'est juste Nick Milioto parce que  
7 monsieur Polizzi ne s'en occupe pas de ça, monsieur  
8 Vella ne s'en occupe pas de ça, des travaux,  
9 d'avoir les contacts. Et Nick Milioto a jamais  
10 donné d'argent à monsieur Leclerc.

11 Q. **[265]** O.K. Mais vous avez donné des bouteilles de  
12 vin... ça va, là, on veut juste être sûr.

13 R. Oui.

14 Q. **[266]** Bouteilles de vin, lunch payé à quelques  
15 reprises.

16 R. Oui.

17 Q. **[267]** Un peu d'aide pour sa maison, échange de bons  
18 procédés?

19 R. Billets de golf, comme je vous dis.

20 Q. **[268]** Billets de golf.

21 R. Oui.

22 Q. **[269]** O.K.

23 R. Billets de golf de l'Association Cattolica.

24 Q. **[270]** Pour l'Association Cattolica.

25 R. Seulement.

1 Q. **[271]** Seulement. Donc, pas de billets de golf pour  
2 d'autres événements?

3 R. Non.

4 Q. **[272]** Pas de billets de spectacles pour d'autres  
5 événements non plus?

6 R. Non.

7 Q. **[273]** D'accord. Alors, vous expliquez le témoignage  
8 de monsieur Leclerc par la confusion?

9 R. C'est une possibilité.

10 Q. **[274]** Vous nous avez expliqué dans votre  
11 témoignage, il n'y a pas très longtemps, que donc  
12 monsieur Leclerc a été votre chargé de projet à  
13 quelques reprises. Je vais vous demander de mettre  
14 à l'écran, Madame, la liste... l'item 80, qui est  
15 l'analyse des registres téléphoniques de monsieur  
16 Milioto avec monsieur Leclerc. Nous allons trouver  
17 cet item-là, Madame, et c'est l'onglet que je  
18 cherchais, naturellement. À l'onglet 39 de votre  
19 cahier de pièces. Ce que je constate, Monsieur  
20 Leclerc... Monsieur Milioto, avec monsieur Leclerc,  
21 cent neuf (109) appels pour la période du vingt-  
22 sept (27) mai deux mille quatre (2004) jusqu'au  
23 huit (8) septembre deux mille neuf (2009). Huit (8)  
24 septembre... Elle n'est pas à l'écran. Ça ne sera  
25 pas long. Mais, quand même, pour fins

1 d'enregistrement, jusqu'au huit (8) septembre deux  
2 mille neuf (2009). Que je vais déposer sous la cote  
3 suivante, 37P-477.

4

5 37P-477 : Analyse des registres téléphoniques -  
6 Nicolo Milioto et Luc Leclerc.

7

8 Vous n'avez pas la liste 80 au point 80? Désolée,  
9 Madame la Présidente, on va régler ça, ça ne sera  
10 pas long. Alors, simplement pour montrer à monsieur  
11 Milioto, on constate cent quatre (104) appels  
12 entrants, selon les données, là, qui sont  
13 disponibles pour la Commission, à ce stade-ci, ce  
14 sont les appels qu'on a été en mesure d'identifier.  
15 Alors, ce sont des appels entrants, donc qui  
16 signifient que ce sont des appels que monsieur  
17 Leclerc a logés vers vous, Monsieur Milioto. Des  
18 appels qui s'échelonnent du vingt-sept (27) mai  
19 deux mille quatre (2004) jusqu'au, comme je le  
20 mentionnais tantôt, huit (8) septembre deux mille  
21 neuf (2009).

22 R. Vous parlez de cinq ans.

23 Q. [275] Je parle de cinq ans.

24 R. O.K.

25 Q. [276] Donc, vous trouvez que c'est plausible, sur

1           cinq ans, d'avoir logé cent quatre (104) appels?

2           Tout à fait?

3           R. C'est possible.

4           Q. **[277]** O.K. Ce que j'ai pris la peine de faire...

5           R. Combien de travaux on a faits, le cinq ans, combien  
6           de jobs on a eu ensemble, l'avez-vous fait?

7           Q. **[278]** Bien, on a vu la liste tantôt, Monsieur  
8           Milioto. La question est la suivante. Ce que vous  
9           m'avez expliqué tantôt, Monsieur Milioto, c'est  
10          qu'à partir du moment où la soumission est ouverte  
11          et rendue publique, il peut se passer de trois à  
12          six mois avant que vous receviez la lettre de la  
13          Ville vous indiquant qui est votre chargé de  
14          projet. Et vous m'avez indiqué également que, pour  
15          les premières étapes d'un projet, ce n'est pas vous  
16          qui contactiez, c'était monsieur Polizzi. Vous  
17          m'avez également expliqué, il y a quelques  
18          instants, qu'en règle générale, vous n'aviez pas à  
19          contacter le chargé de projet, c'était le  
20          surveillant de chantier avec vous faisiez affaire.  
21          Ce que je constate Monsieur Milioto, et j'ai pris  
22          la peine de faire l'exercice, je vais vous amener,  
23          par exemple, une des soumissions indique que la  
24          soumission a été ouverte le vingt-huit (28) juillet  
25          deux mille quatre (2004). Si on se met au haut de

1 la page 3, pardon, le vingt-huit (28) juillet deux  
2 mille quatre (2004) on constate que dès le dix-sept  
3 (17) août deux mille quatre (2004), vous avez des  
4 contacts à la page 2, Madame Blanchette, de retour  
5 à la page 2, on constate que dès le dix-sept (17)  
6 août deux mille quatre (2004) vous avez des appels  
7 dès le début du projet, des appels avec monsieur  
8 Leclerc, le vingt-six (26) août deux mille quatre  
9 (2004), et on continue comme ça jusqu'au vingt-  
10 trois (23) novembre deux mille cinq (2005), avant  
11 qu'une nouvelle enveloppe soit ouverte et que  
12 monsieur Leclerc soit votre chargé de projet.  
13 J'aimerais ça que vous m'expliquiez quelle est la  
14 nécessité de ces nombreux appels-là avec monsieur  
15 Leclerc alors que vous avez un surveillant de  
16 chantier, qu'en règle générale vous n'avez pas de  
17 problème, que vous l'invitez trois, quatre fois par  
18 année pour le remercier, je trouve qu'entre deux  
19 projets on se parle beaucoup. Moi, j'aimerais ça  
20 avoir une explication. Et on se parle beaucoup  
21 encore une fois pour des durées tout à fait  
22 limitée, malgré qu'avec monsieur Leclerc, vous  
23 semblez être plus volubile là. On a des quatre  
24 minutes cinquante-deux (4 m 52) et je pense qu'on  
25 peut en dire beaucoup, si on parle de chantier, de



1 problèmes et de « pépinne » en trente-deux (32)  
2 secondes, je pense qu'en quatre minutes cinquante-  
3 sept (4 m 57) on a le temps de faire le tour d'une  
4 vie. Donc expliquez-moi, donnez-moi  
5 l'explication...

6 R. L'explication...

7 Q. **[279]** Oui.

8 R. ... c'est simple. Quand on commence un projet, même  
9 avant qu'on commence, un ingénieur il peut  
10 m'appeler pour mille et une (1 001) raisons, pour  
11 m'appeler « Fais attention que là sur ce chantier-  
12 là il y a des tuyaux de gaz. Fais attention que le  
13 trafic c'est intense, il faut que... Fais attention  
14 les barricades... ». Il peut me dire qu'on va  
15 regarder le chantier, comment qu'il est placé pour  
16 bien placer les trottoirs ou bien, mille et une  
17 (1 001) choses qu'il peut m'appeler.

18 Q. **[280]** O.K. Et dans ces mille et une (1 001) choses-  
19 là, Monsieur Milioto « Fais attention, c'est moi  
20 ton chargé de projet puis pour ton service cinq  
21 étoiles j'attends les mêmes avantages que  
22 d'habitude. » ou « Prépare l'enveloppe. ». Non? Ce  
23 n'est pas dans les mille et une (1 001) raisons?

24 R. Il y en a pas d'habitude. Il y en a pas d'enveloppe  
25 avec monsieur Milioto, personne a eu des

1 enveloppes. Et ça, je peux vous le confirmer.

2 Q. **[281]** Personne a eu des enveloppes d'argent?

3 R. Non. À part les billets. Et pas beaucoup de  
4 personnes, c'est monsieur Leclerc je donnais les  
5 billets de l'Association. Et je pense que c'était  
6 le seul que j'ai donné des billets. Le reste, il y  
7 avait quatre ingénieurs, il y avait amené à manger  
8 et quatre bouteilles de vin.

9 Q. **[282]** Monsieur Milioto, j'ai fait le même exercice  
10 pour toute et chacune des soumissions que je viens  
11 de déposer en liasse. Et à chaque fois je constate  
12 que dès les premiers balbutiements d'un projet, il  
13 y a un projet entre autres dont l'enveloppe est  
14 ouverte le douze (12) septembre deux mille sept  
15 (2007), moins de cinq jours plus tard, ce qui est  
16 totalement inhabituel pour vous de connaître le nom  
17 du chargé de projet, le chargé connaît peut-être le  
18 fait qu'il va être attribué à vous par exemple, dès  
19 les débuts, cinq jours plus tard, le dix-huit (18)  
20 septembre deux mille sept (2007), une longue liste  
21 de téléphones s'engage avec monsieur Leclerc,  
22 encore une fois. Selon le témoignage que vous  
23 m'avez rendu ce matin, je vous avoue que ça me  
24 laisse perplexe parce que ce que vous nous avez  
25 expliqué c'est que toutes les premières étapes sont

1 prises en charge par monsieur Polizzi dans la  
2 majorité des temps. Qu'est-ce qui explique  
3 l'enthousiasme, je vais le décrire comme ça, de  
4 monsieur Leclerc à vous contacter au lendemain de  
5 l'ouverture d'une soumission où vous êtes gagnant.  
6 Alors que la Ville...

7 R. Ça veut pas...

8 Q. **[283]** ... n'a probablement même pas accordé le  
9 projet encore.

10 R. Ça veut pas dire qu'il m'a appelé pour ce projet-  
11 là. Est-ce que j'avais d'autres projets en marche  
12 avec lui? C'était pas, on finit pas un projet avant  
13 de commencer l'autre.

14 Q. **[284]** O.K.

15 R. Moi, avec monsieur Leclerc, je pouvais avoir deux,  
16 trois, quatre projets en même temps. Il y en avait  
17 un qui était fini, il y avait un autre qu'on  
18 faisait le gazon, il y avait un autre qu'on faisait  
19 l'excavation. Ça veut pas dire qu'il m'appelait  
20 pour ce projet-là. Sûrement que quatre jours plus  
21 tard même lui il n'est pas au courant si je suis le  
22 plus bas soumissionnaire et si je suis acceptable.  
23 Vous pouvez faire les interprétations comme vous  
24 voulez, mais il n'y en a pas d'interprétation à  
25 faire avec un téléphone après moi parce qu'il y a

1 pas un chantier seulement. Il peut m'appeler pour  
2 un chantier parce qu'il y a eu une plainte.  
3 Admettons qu'il y a eu une femme qui dit « Regarde  
4 Mivela il a oublié de me faire le gazon, le gazon  
5 est mort ». Il m'appelle, il dit « monsieur  
6 Milioto, s'il vous plaît, peux-tu à telle adresse  
7 d'aller changer le gazon à ce monsieur-là? ». Une  
8 plainte que l'asphalte a descendu « monsieur  
9 Milioto, t'as un problème d'asphalte à telle  
10 place » ou il m'appelait « l'inspecteur de la  
11 circulation, il m'a dit que les barricades sont à  
12 terre, peux-tu, s'il vous plaît, faire remonter les  
13 barricades? ». T'sais, sur un chantier à la Ville  
14 de Montréal, on a mille choses qu'un ingénieur il  
15 peut appeler. Je pense que c'est normal qu'un  
16 ingénieur appelle un entrepreneur pour dire...

17 Q. **[285]** Je le comprends, Monsieur Milioto.

18 R. ... pour faire, je veux aller. Vous parlez  
19 d'enveloppe, on a pas besoin de m'appeler vingt  
20 (20) fois pour avoir une enveloppe, logiquement là.  
21 Parce que vous extrapolez des choses parce qu'un  
22 ingénieur m'appelle, s'il m'appelle, c'est  
23 nécessairement pour avoir une enveloppe. Je trouve  
24 ça...

25 Q. **[286]** Non, pas nécessairement, je veux comprendre.

1 R. Bien, c'est ça que vous m'avez dit. Vous m'avez dit  
2 qu'il m'appelle pour me demander une enveloppe.  
3 Est-ce qu'il m'appelle dix (10) fois pour me  
4 demander une enveloppe? C'est ça que vous avez dit  
5 ça fait deux minutes. Je trouve pas ça acceptable,  
6 Madame. Continuez. Il peut m'appeler pour mille et  
7 une choses.

8 Q. **[287]** Monsieur Milioto...

9 R. On travaille... on travaille à la Ville de  
10 Montréal, on peut recevoir des plaintes, on peut  
11 avoir une voiture qui passe puis on aura fini.

12 Q. **[288]** Monsieur Milioto, avant que je vous montre  
13 les registres téléphoniques qui démontrent que vous  
14 avez contacté à de nombreuses reprises monsieur  
15 Leclerc, quand je vous ai posé la question au  
16 préalable ce matin, vous m'avez clairement répondu  
17 que, quand vous aviez des problèmes sur le chantier  
18 ou quelque problème que ce soit, c'était avec le  
19 surveillant de chantier et que vous aviez peu ou  
20 rarement affaire au chargé de projet, que ça  
21 arrivait peut-être à trois, quatre reprises dans  
22 l'année. Alors, ce que je m'explique mal, à moins  
23 que monsieur Leclerc ait une relation privilégiée  
24 avec vous et que même si ce n'est pas à chaque fois  
25 pour demander une enveloppe, mais peut-être pour

1 discuter et de faire preuve d'ouverture dans les  
2 zones grises des problèmes de quantité, je  
3 m'explique mal votre témoignage de ce matin en  
4 regard aux registres téléphoniques, et c'est ça  
5 l'objet de ma question.

6 R. Sur les trottoirs, j'ai expliqué tout à l'heure,  
7 c'est mesuré pour des personnes externes. Il n'a  
8 pas de place grise, sont mesurés au millimètre près  
9 et personne peut payer plus de qu'est-ce qui est  
10 mis sur les trottoirs parce qu'ils sont mesurables.  
11 On peut mesurer encore aujourd'hui des jobs que  
12 j'ai faites ça fait dix (10) ans. C'est pas des  
13 jobs qui sont cachées...

14 Q. **[289]** Mais, encore...

15 R. ... ils sont tout le temps sur la surface et ça  
16 passe à travers le gars de la Ville qui mesure,  
17 l'ingénieur et Mivela qui mesurent ensemble. Et je  
18 sais pas, je connais même pas le gars qui mesure.  
19 Je sais que c'est une équipe à part que, quand  
20 c'est fini, c'est monsieur qui appelle l'ingénieur  
21 et lui dise « tel projet est fini ». Les gars, ils  
22 vont là, ils vont mesurer et ils vont apporter les  
23 mesures...

24 Q. **[290]** Vous convenez avec moi, Monsieur Milioto -  
25 parce que vous l'avez dit il y a quelques minutes -

1           qu'il arrive que les mesures diffèrent entre celles  
2           de la Ville et les vôtres.

3           R. Oui.

4           Q. **[291]** Donc, vous convenez avec moi que, même si on  
5           peut mesurer un trottoir, il peut y avoir des  
6           différences dans une même mesure.

7           R. Mais, j'ai expliqué aussi que, monsieur Leclerc,  
8           c'est pas lui qui prend la décision.

9           Q. **[292]** J'ai compris.

10          R. Monsieur Leclerc, il demande à moi si je suis  
11          prêt... mettons qu'il y a une différence de cinq  
12          mètres, « vas-tu ôter deux mètres? Vois-tu une  
13          différence? » et il appelle là le gars...

14          Q. **[293]** C'est ce que vous avez dit tantôt.

15          R. ... le gars dit le mesurage.

16          Q. **[294]** Mais, vous convenez avec moi...

17          R. Donc, le gars du mesurage dit « regarde, pour deux  
18          mètres, on va perdre tant de temps, on va ôter un  
19          mètre chaque là, puis on va fermer le contrat ».

20          Q. **[295]** Mais, vous convenez avec moi qu'il peut y  
21          avoir des différences de mesures entre les mesures  
22          de la Ville et les vôtres. Et vous convenez avec  
23          moi que vous avez déjà eu des discussions avec  
24          monsieur Leclerc et que vous en êtes venu à une  
25          entente sur une mesure mitoyenne, si on veut. C'est

1 arrivé?

2 R. C'est arrivé, mais pas une entente avec moi et  
3 monsieur Leclerc, avec moi et le gars qui a mesuré  
4 le trottoir.

5 Q. **[296]** Est-ce que le gars qui mesurait faisait  
6 partie de votre discussion?

7 R. Non.

8 Q. **[297]** Voilà! Donc, l'entente en est venue avec vous  
9 et monsieur Leclerc.

10 R. Si vous le prenez comme ça, oui. Mais, moi, si vous  
11 me permettez, je peux vous mettre un défi de  
12 prendre un plan que vous voulez dans la Ville -  
13 parce que, ça, c'est en Ville de Montréal, les  
14 plans - et envoyer une équipe d'arpenteurs mesurer  
15 et on va sortir mes soumissions. Et je vous dis que  
16 j'ai jamais eu de cadeau de la Ville ou d'un  
17 ingénieur. Ça peut se faire encore ou vous pouvez  
18 vous informer avec le gars de la Ville. On a un  
19 gars de la Ville ici! Dites qu'il sorte les plans  
20 d'une de mes jobs, n'importe quel job dans dix (10)  
21 ans que j'ai fait des travaux et qu'il envoie le  
22 mesurer. Je mets un défi que personne m'a fait un  
23 cadeau à la Ville de Montréal. Et j'ai fait des  
24 cadeaux à personne à la Ville de Montréal.

25 Q. **[298]** Donc, vous dites...



1 R. Sauf... sauf pour respect et puis d'être d'une  
2 personne à une autre, et pour avoir un service plus  
3 vite pour avoir l'argent - parce que c'est un vrai  
4 problème à Montréal avoir l'argent - j'ai déjà payé  
5 à déjeuner et j'ai déjà payé à dîner et j'ai déjà  
6 donné des billets de golf.

7 Q. **[299]** Donc, vous avez déjà donné...

8 R. Avec l'association.

9 Q. **[300]** Parfait. On va résumer.

10 R. Et c'est tout... c'est tout qu'est-ce que j'ai  
11 donné.

12 Q. **[301]** Comme si on résume votre témoignage, vous  
13 avez déjà donné à monsieur Leclerc des bouteilles  
14 de vin, des billets de golf, des lunchs payés...

15 R. Et des déjeuners.

16 Q. **[302]** ... et...

17 R. Peut-être deux, trois lunchs chaque année.

18 Q. **[303]** Deux, trois lunchs chaque année.

19 R. Oui. Et deux déjeuners chaque année, quelque chose  
20 comme ça.

21 Q. **[304]** De l'aide, à une reprise, sur sa maison.

22 R. Ça, c'est une fois seulement.

23 Q. **[305]** Ces cadeaux-là sont pour vous apporter de la  
24 bonne entente, peut-être un service plus rapide.  
25 Vous n'avez donné... jamais donné, selon votre

1           témoignage, d'argent à monsieur Leclerc, c'est  
2           exact?

3           R. Jamais.

4           Q. **[306]** Et vous n'avez jamais demandé à monsieur  
5           Leclerc ou espéré qu'il trafique ou soit plus  
6           enclin à vous accorder vos quantités.

7           R. Jamais.

8           Q. **[307]** C'est un bon moment pour prendre la pause, je  
9           crois, Madame.

10          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12          REPRISE DE L'AUDIENCE (11:33:32)

13          Me SONIA LeBEL :

14          Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le  
15          Commissaire.

16          LA GREFFIÈRE :

17          Monsieur Milioto, vous êtes toujours sous le même  
18          serment.

19          R. Merci.

20          Me SONIA LeBEL :

21          Q. **[308]** Alors, Monsieur Milioto, êtes-vous capable de  
22          nous donner ou nous expliquer, d'après vous, la  
23          portion du chiffre d'affaires de Mivela qui est  
24          réalisé grâce aux contrats octroyés par la Ville de  
25          Montréal? Et quand je parle de la Ville de

1 Montréal, je parle de la Ville centre excluant les  
2 arrondissements. Est-ce que vous faites plus  
3 d'affaires dans la Ville... ou faisiez, pardon,  
4 dans les années deux mille (2000), plus d'affaires  
5 dans la Ville centre ou plus d'affaires dans les  
6 arrondissements?

7 R. Je peux pas, il faudrait que je sorte des papiers  
8 parce que je peux vous donner plus ou moins, mais  
9 je peux pas vous donner avec précision.

10 Q. **[309]** O.K. Mais, à votre connaissance, est-ce que  
11 vous faisiez plus d'affaires dans la Ville centre  
12 ou plus d'affaires dans les arrondissements?

13 R. Est-ce qu'on parle d'une année ou on parle de  
14 plusieurs années, là? Mettons vous me parlez de  
15 l'année deux mille (2000), je sais pas exactement.

16 Q. **[310]** Deux mille un (2001)?

17 R. On va dire, je peux parler en moyenne, sans que  
18 vous me prendrez que je peux me tromper. O.K.

19 Q. **[311]** O.K.

20 R. Je parle comme ça. Parce que des fois c'est... les  
21 soumissions, c'est pas mon champ, si vous voulez.  
22 Si on fait une soumission à Montréal-Nord, une  
23 autre job, donc on va avoir moins fort à la Ville  
24 centre. À un moment donné, je me souviens pas  
25 quelle année, on a pris une job à la Ville de

1 Montréal, six millions (6 M\$) ou cinq millions  
2 (5 M\$), je pense qu'on l'avait jamais fait. Vous  
3 voyez? Cette année-là, ça peut faire beaucoup. Ça  
4 veut pas dire que la prochaine année, je vais faire  
5 une autre job de cinq millions (5 M\$), ça peut être  
6 une job de trois millions (3 M\$).

7 Q. **[312]** En règle générale, est-ce que Mivela  
8 soumissionnait plus volontiers en arrondissement ou  
9 dans la Ville centre ou c'était...

10 R. On soumissionnait partout quand on parle de la  
11 Ville de Montréal, tous les contrats des trottoirs  
12 et quand que c'est du pavage et trottoirs, qu'il y  
13 a beaucoup de trottoirs... Mettons que les  
14 trottoirs sont larges et que ça coûte très cher.  
15 Comme je vous donne un exemple, quand que j'ai fait  
16 Queen-Mary, à Queen-Mary il y avait beaucoup  
17 d'asphalte, mais par contre il y avait beaucoup de  
18 ciment. Il y avait du granit, il y avait de  
19 l'agrégat et du ciment, donc les trottoirs étaient  
20 larges. Quand on a à peu près cinquante pour cent  
21 (50 %) de trottoirs, cinquante pour cent (50 %)  
22 d'asphalte, une compagnie comme Mivela a bien des  
23 chances de prendre le contrat.

24 Q. **[313]** O.K.

25 R. Quand il y a soixante-dix pour cent (70 %)

1 d'asphalte, on n'a pas de chance parce que le gars  
2 de l'asphalte, ils ont l'asphalte eux autres mêmes,  
3 ils le font, puis on a moins de chance.

4 Q. **[314]** Je comprends. Avez-vous noté dans le chiffre  
5 d'affaires de Mivela - vous étiez quand même le  
6 président...

7 R. Oui.

8 Q. **[315]** ... - vous dites qu'il y a une année entre  
9 autres où vous avez eu un contrat plus important à  
10 la Ville centre, c'est exact?

11 R. Oui.

12 Q. **[316]** O.K. Aviez-vous, Monsieur Milioto, à part Luc  
13 Leclerc qu'on a mentionné tantôt, des contacts à  
14 l'intérieur de la Ville de Montréal? Des gens que  
15 vous pouviez appeler, avec qui vous n'aviez pas  
16 nécessairement d'affaires directes?

17 R. Moi, tout qu'est-ce que j'appelais, c'était celui-  
18 là que j'avais des lettres. Mettons j'appelais  
19 monsieur Vézina parce que c'était comme un  
20 supérieur ou contremaître supérieur, si j'avais...

21 Q. **[317]** Et quelle était la raison pour laquelle vous  
22 pouviez appeler monsieur Vézina? Je comprends qu'il  
23 était supérieur à monsieur Leclerc, selon votre  
24 témoignage?

25 R. Oui.

1 Q. **[318]** Alors, pour quelle...

2 R. D'après moi, je vois pas la hiérarchie, je vois  
3 pas...

4 Q. **[319]** Mais, quelle raison vous auriez pu avoir à  
5 appeler monsieur Vézina? Vous avez un surveillant  
6 de chantier, vous avez un chargé de projet.  
7 Expliquez-moi pourquoi monsieur Vézina est  
8 d'intérêt.

9 R. Ah! Monsieur Vézina, je pouvais l'appeler pour lui  
10 dire...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[320]** Monsieur Milioto...

13 R. Oui.

14 Q. **[321]** ... est-ce que vous pourriez tourner le micro  
15 vers vous?

16 R. Excusez-moi.

17 Q. **[322]** Merci.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[323]** Excusez-moi.

20 R. Parce que des fois j'ai fait...

21 Q. **[324]** Donc, ma question... je vais répéter ma...

22 R. ... avec la main comme ça puis...

23 Q. **[325]** Oui. Faites juste le reculer un peu, mais  
24 quand il n'est pas dans votre direction, le son  
25 n'est pas capté.

1 R. Parfait. O.K. O.K.

2 Q. **[326]** Alors, je vais reprendre ma question pour  
3 qu'on reprenne au même endroit. Je vous ai demandé  
4 pour quelle... quelle raison auriez-vous eue à  
5 vouloir contacter monsieur Vézina alors que vous  
6 avez un surveillant de chantier, un chargé de  
7 projet, beaucoup de gens, là, qui s'occupent de vos  
8 travaux?

9 R. Mais, Monsieur Vézina, il est un supérieur à ce  
10 gars-là, je pouvais l'appeler pour lui demander  
11 « où qu'est rendu, est-ce qu'il a déjà passé au  
12 conseil, est-ce que pense vous qu'on peut commencer  
13 la job? Parce que c'est lui qui donnait des ordres  
14 à monsieur Leclerc, à un ingénieur, si vous voulez,  
15 pour commencer le chantier. J'ai pu appeler juste  
16 pour lui demander, est-ce que la job vous savez si  
17 elle est passée déjà au conseil, est-ce que la job  
18 pensez-vous qu'on va la partir d'ici un mois? C'est  
19 lui qui décidait qui qui allait être le  
20 surveillant, qui est le surveillant qui va faire  
21 cette job-là. Je pouvais prendre ces informations-  
22 là avec monsieur Vézina.

23 Me SONIA LEBEL :

24 Q. **[327]** Parfait. Est-ce que monsieur Vézina a déjà  
25 été l'objet de cadeaux de votre part?

1 R. Quelques bouteilles de vin, oui, à Noël seulement.

2 Q. **[328]** Quelques bouteilles de vin à Noël. Est-ce que  
3 monsieur Vézina c'était justifié de l'amener  
4 luncher pour discuter du dossier?

5 R. Pas plus qu'une fois pour Noël, une fois, maximum  
6 deux, là.

7 Q. **[329]** Maximum deux. Monsieur Vézina, est-ce que  
8 vous le considérez comme un ami ou c'est une  
9 relation d'affaires?

10 R. Relation d'affaires.

11 Q. **[330]** Une relation d'affaires?

12 R. Une relation d'affaires. C'est une bonne personne.  
13 Vous avez compris que moi quand je trouve que c'est  
14 des bonnes personnes, j'aime ça leur parler, on  
15 parle, monsieur Vézina c'est une bonne personne.

16 Q. **[331]** Mais expliquez-moi pourquoi monsieur Vézina a  
17 été invité au mariage de votre fille Elena, à ce  
18 moment-là?

19 R. C'est une bonne personne, probablement qu'elle l'a  
20 invité.

21 Q. **[332]** Combien de fonctionnaires de la Ville de  
22 Montréal ont été invités au mariage d'une de vos  
23 filles?

24 R. Je me souviens pas exactement combien, je pense  
25 qu'il y a eu monsieur Marcil qui a été invité



1           aussi.

2           Q. **[333]** Donc, monsieur Marcil, monsieur Vézina.

3           Monsieur Leclerc n'a pas été invité?

4           R. Je me souviens pas, Madame.

5           Q. **[334]** O.K. Et vous expliquez ça comment, c'est  
6           quand même important, un mariage, c'est une affaire  
7           de famille, vous venez d'expliquer que monsieur  
8           Vézina était une relation d'affaires, rien d'autre.  
9           Alors, expliquez-moi pour quelle raison il pourrait  
10          être invité au mariage d'une de vos filles?

11          R. Parce que nous autres, Italiens, on n'invite pas  
12          seulement la famille, dans un mariage on est trois  
13          cent cinquante (350), quatre cents (400) personnes.

14          Q. **[335]** O.K.

15          R. Si on trouve une personne sympathique et qu'on  
16          trouve qu'elle est gentille avec nous autres, on  
17          s'entend bien...

18          Q. **[336]** O.K.

19          R. ... on peut faire une invitation ou est-ce que  
20          vous...

21          Q. **[337]** Donc, deux personnes sympathiques à la Ville  
22          de Montréal, monsieur Vézina qui est le supérieur  
23          de Luc Leclerc et qui s'occupe des travaux de la  
24          voirie, monsieur Robert Marcil qui est encore le  
25          supérieur de monsieur Vézina et qui s'occupe des

1 travaux de la voirie, mais ils sont invités parce  
2 que ce sont des personnes gentilles, sympathiques  
3 et pas parce qu'ils peuvent vous procurer un  
4 avantage à l'intérieur de la Ville?

5 R. Pas pour des avantages. Les avantages de la Ville  
6 c'est, comme je vous dis, l'information qu'il peut  
7 me donner, est-ce que ça a passé au conseil. C'est  
8 des choses publiques, autrement dit, on l'appelle,  
9 est-ce que cette job-là pensez-vous qu'on peut la  
10 partir le mois prochain?

11 Q. **[338]** O.K. Donc, je veux juste comprendre votre  
12 témoignage. Vous n'avez pas de lien particulier  
13 avec monsieur Vézina outre le fait qu'il est un  
14 individu qui fait partie d'une chaîne auquel vous  
15 auriez affaire dans vos travaux. Ce n'est pas  
16 particulièrement un ami, c'est une relation  
17 d'affaires. Vous l'avez invité peut-être à une  
18 seule reprise ou pour luncher à Noël ou quelque  
19 chose comme ça?

20 R. Peut-être deux fois pour chaque année, pas plus que  
21 deux fois chaque année.

22 Q. **[339]** Pas plus que ça. Quelques bouteilles de vin,  
23 si je comprends bien?

24 R. Oui, à Noël.

25 Q. **[340]** À Noël. Mais il est suffisamment sympathique

1           pour être un des deux seuls fonctionnaires de la  
2           Ville de Montréal invités au mariage de votre  
3           fille, c'est exact?

4           R. Je sais pas si c'est deux seulement, je me souviens  
5           de ces deux-là.

6           Q. **[341]** Mais à part monsieur Marcil et lui, qui il y  
7           aurait d'autre?

8           R. Je me souviens pas d'autre. Mais... je me souviens  
9           pas s'il y en a d'autres.

10          Q. **[342]** Vous ne vous souvenez pas s'il y en avait  
11          d'autres. Parfait.

12          (11:41:54)

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Q. **[343]** Ce que vous dites c'est que ce n'est pas  
15          nécessairement seulement ces deux-là qui sont  
16          invités au mariage?

17          R. Parce que j'avais ma fille qui travaillait là, à la  
18          Ville en ce temps-là, je sais pas si ma fille avait  
19          invité quelqu'un d'autre. Je sais que monsieur  
20          Marcil était là, ça je me souviens, monsieur  
21          Vézina. Je me souviens même pas si c'est moi, moi  
22          je l'ai invité ou c'est ma fille qui l'a invité,  
23          mais il est venu au mariage, mais qui qui a fait  
24          le... parce que ma fille, moi j'ai une fille qui  
25          est ingénieure.

1 Q. **[344]** Oui?

2 R. Et cette fille-là elle travaillait dans ce  
3 département-là.

4 Q. **[345]** Oui, avec monsieur Marcil?

5 R. Monsieur Marcil, avec monsieur Vézina, c'était dans  
6 le même département.

7 Q. **[346]** Oui?

8 R. Je me souviens pas exactement comment ça a tombé  
9 l'invitation, mais je me souviens ces deux-là qui  
10 étaient là.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[347]** Votre fille, c'est votre fille, c'est  
13 Caterina qui travaillait à la Ville, c'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[348]** Votre fille Caterina, c'est exact également  
16 qu'elle a été engagée par monsieur Marcil?

17 R. Il l'avait engagée pour la Ville de Montréal.

18 Q. **[349]** Mais c'est monsieur Marcil qui a fait son  
19 entrevue?

20 R. Je sais pas.

21 Q. **[350]** Vous ne le savez pas?

22 R. Non.

23 Q. **[351]** Et est-ce que vous savez qu'elle a travaillé  
24 là à partir de deux mille six (2006)?

25 R. Possible, mais j'ai pas de date exacte.

1 Q. **[352]** Et maintenant elle travaille où, Caterina?

2 R. Elle travaille dans une compagnie, une compagnie de  
3 conseil qu'ils appellent. Comment qu'elle  
4 s'appelle. SM?

5 Q. **[353]** Elle travaille pour SM?

6 R. Oui. Je pense qu'elle s'appelle SM.

7 Q. **[354]** Et monsieur Marcil, vous savez qu'il  
8 travaille également pour SM?

9 R. Oui.

10 Q. **[355]** Est-ce que... Donc, Caterina travaillait dans  
11 le même département que monsieur Vézina, que  
12 monsieur Marcil. Monsieur Leclerc nous explique  
13 que, selon lui, vous aviez accès à la liste des  
14 soumissionnaires et que vous étiez au courant des  
15 budgets de la Ville à partir probablement de ces  
16 années-là, des années où Caterina serait arrivée à  
17 la Ville de Montréal. Est-ce que votre fille vous a  
18 déjà fourni des informations?

19 R. Jamais.

20 Q. **[356]** Jamais.

21 R. Je pense pas que ma fille avait accès à ces  
22 données-là.

23 Q. **[357]** Vous ne pensez pas. Mais vous dites que votre  
24 fille...

25 R. Je pense pas.

1 Q. **[358]** ... ne vous a jamais fourni d'informations...

2 R. Non.

3 Q. **[359]** ... privilégiées, Monsieur...

4 R. Non.

5 Q. **[360]** ... Milioto? Est-ce que vos bonnes relations  
6 avec monsieur Marcil, vous pensez, a contribué à  
7 l'engagement de votre fille à la Ville de Montréal?

8 R. Moi, je m'ai jamais intéressé à l'engagement de ma  
9 fille. Elle est assez grande. C'est une fille qui a  
10 fait cinq ans d'université. Elle a un MBA. Elle n'a  
11 pas besoin de moi pour se faire engager, Madame.  
12 Elle a les capacités de se faire engager.

13 Q. **[361]** O.K.

14 R. Je l'ai envoyée à l'école, c'est pour pas que je  
15 m'en occupe et la faire engager à la Ville de  
16 Montréal ou ailleurs.

17 Q. **[362]** Les enquêteurs de la Commission ont rencontré  
18 à une reprise votre fille, à tout le moins, le  
19 douze (12) octobre deux mille douze (2012). On lui  
20 a posé la question à savoir si elle vous donnait de  
21 l'information. Ce qu'elle a répondu, c'est qu'elle  
22 nous a dit, « quand elle entendait des histoires  
23 que Mivela faisait une affaire tout croche sur le  
24 chantier, elle appelait son père en cachette pour  
25 lui dire de corriger la situation ». Qu'est-ce

1 qu'elle veut dire par ça?

2 R. Je peux pas vous répondre. Je le sais pas. Est-ce  
3 qu'elle passait sur le chantier et voyait une  
4 barricade qui tombait et m'appelait me dire :  
5 « Papa, monte la barricade. » C'est possible.

6 Q. [363] Est-ce qu'elle a fait ce genre de  
7 conversation avec vous? Parce qu'elle dit qu'elle  
8 l'a fait à quelques reprises.

9 R. Je me souviens pas.

10 Q. [364] C'est quoi les affaires tout croches sur le  
11 chantier? Ça peut être une barricade. Mais est-ce  
12 qu'elle l'a fait pour une barricade?

13 R. Je me souviens pas.

14 Q. [365] Est-ce que vous vous souvenez qu'en tout  
15 temps, entre les années deux mille six (2006) et  
16 deux mille dix (2010), je crois, où elle était à la  
17 Ville, est-ce qu'elle vous a appelé à quelques  
18 reprises pour vous informer de difficultés, de  
19 quelque nature que ce soit, sur vos chantiers, en  
20 cachette, comme elle le mentionne elle-même, pour  
21 vous permettre de corriger une situation, vous  
22 donner un certain avantage dans ce sens-là?

23 R. Si vous pensez que dire qu'est tombée une barricade  
24 ou qu'il y a de la pierre à terre dans la rue,  
25 qu'on a oublié de ramasser, je me souviens pas,

1           mais mettons, si vous pensez que, ça, c'est un  
2           avantage, prends-le comme vous voulez. Vous pouvez  
3           le faire vous aussi, vous passez sur un chantier de  
4           Mivela, vous me connaissez, vous dites : « Regarde,  
5           il y a de la pierre à terre, peux-tu le ramasser,  
6           c'est dangereux. »

7           Q. **[366]** Mais je ne vous appellerai pas en cachette,  
8           Monsieur Milioto. Ce que je vous demande, je pense  
9           rien, Monsieur Milioto...

10          R. O.K.

11          Q. **[367]** ... je vous dis que votre fille a dit aux  
12          enquêteurs de la Commission qu'elle vous avait déjà  
13          appelé en cachette pour vous donner des  
14          informations par rapport à un chantier. Je  
15          n'implique pas, j'implique rien. Je n'implique pas  
16          que ce sont des budgets. Je n'implique pas que  
17          c'est la liste des soumissionnaires. Je vous  
18          demande de m'expliquer ce qu'elle a voulu dire par  
19          ça, première question. Deuxième question, est-ce  
20          que votre fille vous a déjà appelé pour quelque  
21          information que ce soit, de quelque nature que ce  
22          soit par rapport à vos chantiers, compte tenu de sa  
23          position à la Ville de Montréal? C'est ma question.

24          R. Non.

25          Q. **[368]** Revenons quelques instants à monsieur Vézina.



1 J'aimerais, Madame Blanchette, qu'on aille à la...  
2 La liste des événements d'intérêt, la liste du  
3 357C. Vous allez pouvoir la retrouver dans le bas  
4 de votre liste, je crois. Je m'excuse, je n'ai pas  
5 le numéro exact. 83. Merci, Madame la Greffière.  
6 Liste qui a été produite à l'origine dans le  
7 courant du témoignage de l'enquêteur Erick Roy.  
8 C'est la liste qui recense les événements d'intérêt  
9 au Club 357C produite à l'origine sous 29P-316. À  
10 la page 2 de cette liste, Monsieur Milioto... On va  
11 attendre que vous l'ayez à l'écran, naturellement.

12 R. Oui.

13 Q. **[369]** On indique que le premier (1er) février deux  
14 mille sept (2007), on n'est pas à Noël, monsieur  
15 Paolo Catania qui est membre a inscrit six  
16 personnes pour un souper, dont Nathalie Boutin,  
17 monsieur Milioto et sa conjointe, monsieur Vézina  
18 et sa conjointe. Expliquez-moi quelle était la  
19 nature de ce lunch et qu'est-ce que ces personnes-  
20 là faisaient ensemble?

21 R. Si vous voyez, à la manière que je le vois, et ça  
22 veut pas dire que je me souviens pourquoi, je peux  
23 dire que c'est un lunch d'amis avec ses femmes qui  
24 on a mangé tout le monde ensemble.

25 Q. **[370]** Mais tantôt monsieur Vézina était une

1 relation d'affaires que vous aviez invité à une  
2 reprise pour Noël, par année, et quelques  
3 bouteilles de vin. Il a été invité au mariage de  
4 votre fille potentiellement parce qu'il était  
5 sympathique, et là il devient un ami, là?

6 R. Ça se peut que c'est monsieur Catania qui a invité  
7 à moi, puis à lui, puis on a mangé ensemble. C'est  
8 trois couples qui s'assoient puis ils mangent  
9 ensemble. Je vois pas d'autre chose, là, que trois  
10 amis qui parlent et qui mangent ensemble avec ses  
11 femmes. Ils ont décidé de sortir avec les femmes,  
12 ensemble.

13 Q. **[371]** Donc, trois amis dont deux entrepreneurs qui  
14 ont des contrats avec la Ville de Montréal mangent  
15 avec un ingénieur de la Ville de Montréal, mais  
16 c'est trois amis?

17 R. Avec ses femmes.

18 Q. **[372]** Et leurs femmes?

19 R. Je pense que c'est comme une chose, c'est qu'on  
20 pouvait sortir une soirée avec notre femme, avec un  
21 autre couple. Qui est-ce qui, je me souviens pas,  
22 est-ce que c'est monsieur Catania qui m'a invité?  
23 Moi je peux pas aller là, là, je ne suis pas  
24 membre, O.K.? Je sais pas comment qu'était  
25 l'affaire, mais on s'est trouvé là trois couples

1 qui mangeaient ensemble. Je pense pas que c'est un  
2 crime de manger trois personnes ensemble avec des  
3 femmes.

4 Q. **[373]** Non, mais on entretient encore les bonnes  
5 relations, c'est ça? Mais c'est ce que vous nous  
6 dites?

7 R. Là, ça fait longtemps que je travaille plus, ça  
8 fait longtemps que ...

9 Q. **[374]** Non, à ce moment-là.

10 R. C'est tout le temps des bonnes relations, oui.

11 Q. **[375]** Parfait. Avez-vous donné des enveloppes  
12 d'argent à monsieur Vézina?

13 R. Non, jamais.

14 Q. **[376]** Avez-vous déjà obtenu des avantages de  
15 monsieur Vézina pour votre bonne relation avec lui?

16 R. Non.

17 Q. **[377]** Un service plus rapide? Une accélération des  
18 paiements?

19 R. Une accélération des papiers.

20 Q. **[378]** Des papiers?

21 R. Ça m'est déjà arrivé appeler à monsieur Vézina pour  
22 lui demander : « Monsieur Vézina, il y a tel  
23 contrat, telle facture qui n'arrive pas. Pouvez-  
24 vous regarder où que... à quel bureau il est  
25 accroché? » On parle pas chaque semaine, là, mais

1           ça m'est déjà arrivé d'appeler pour lui demander :  
2           « On a un contrat qui devait être fermé et ça fait  
3           un an que c'est pas fermé. Je donne un numéro de  
4           contrat, pouvez-vous s'il vous plaît regarder où  
5           qu'il est rendu? Est-ce qu'il accroche en dessous  
6           d'une pile de documents? » J'ai déjà demandé ces  
7           services-là, oui.

8           Q. **[379]** O.K. Si vous pouvez produire, Madame  
9           Blanchette, la...

10           (11:50:52)

11           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12           Q. **[380]** Et on vous les a rendus, les services? Vous  
13           avez demandé des... certaines faveurs  
14           administratives, puis ces gens-là de par vos  
15           relations (inaudible).

16           R. Exactement, il me donnait une réponse plus tard,  
17           mettons qu'il m'appelait deux journées plus tard.  
18           Il me disait : « Regarde, il est rendu là, il faut  
19           être signé. » Je ne connais pas tout, puis il y a  
20           plusieurs personnes pour des comptes qui vont  
21           signer. « Il va être signé telle personne, il est  
22           rendu à telle table. D'ici deux semaines,  
23           probablement que ce dossier-là il va être abouti. »  
24           Ça, je m'ai déjà servi de...

25           Q. **[381]** Un service, donc c'est déjà arrivé. On

1           comprend que c'était avantageux d'entretenir ces  
2           gens-là, les inviter dans des bons restaurants ou  
3           bien les gâter en cadeaux de Noël, parce que quand  
4           vous les appeliez, il vous mettaient sur le haut de  
5           la pile, par exemple.

6           R. Je sais pas s'ils me mettaient en haut de la pile,  
7           mais...

8           Q. **[382]** Mais le dossier avançait.

9           R. Ils me donnaient une réponse. T'sais, des fois, un  
10          dossier, vous savez, à la Ville, les  
11          fonctionnaires, tout le monde, il y a tellement de  
12          papiers et de choses, il arrive à mon dossier,  
13          mettons, il l'a mis en dessous de la pile. Vous  
14          savez qu'on a besoin de cet argent-là. Moi surtout,  
15          comme j'ai dit, que cent pour cent (100 %) on  
16          dépend de la Ville. Si la Ville ne paye pas, on  
17          peut plus faire de payes, on peut plus faire... Tu  
18          sais, vraiment, là, on arrive au bout. Donc, je  
19          l'appelais : « Monsieur Vézina, s'il vous plaît,  
20          j'ai tel numéro de dossier, pouvez-vous regarder où  
21          qu'il est rendu? » Peut-être qu'il allait chez son  
22          voisin, je ne connais pas la chose. Il allait voir,  
23          il voyait la feuille, il dit : « Regarde, peux-tu  
24          la passer à monsieur Milioto? » Ça, c'est, si vous  
25          prenez... que c'est... C'est un service que je

1           prendais.

2           Q. **[383]** Vous aviez besoin d'argent pour payer vos  
3           employés. Avez-vous déjà payé vos employés en  
4           argent comptant, en dessous de la table, pour  
5           prendre l'expression? Vous avez toujours payé avec  
6           des chèques?

7           R. Avec des chèques tout le temps.

8           Q. **[384]** Pensez-vous que vous êtes à peu près la seule  
9           entreprise qui ne payait qu'avec des chèques? Bien  
10          des gens sont venus nous dire qu'ils ont payé des  
11          dépenses en argent comptant.

12          R. C'est fini ces affaires-là, parce que... C'est  
13          fini, je vais vous dire pourquoi. Pour commencer,  
14          c'est très difficile pour nous autres d'avoir du  
15          liquide, d'avoir du « cash ». O.K.? Parce qu'on  
16          travaille à la Ville, et la Ville elle nous paye  
17          tout en chèques. Deuxième des choses, si jamais la  
18          CCQ passe dans un chantier et il trouve qu'on paie  
19          un gars en « cash », il va ôter la licence. Avant  
20          il y avait des amendes, des choses, mais là,  
21          aujourd'hui, ils sont rendus... pas aujourd'hui, ça  
22          fait cinq, six ans, ils enlèvent la licence  
23          complètement. Donc, on paie le gars, qu'est-ce  
24          qu'ils font...

25          Q. **[385]** Donc, vous avez dit : « Maintenant c'est

1 fini. » Avant, il fut un temps où il y avait peut-  
2 être place au comptant, maintenant il n'y en a  
3 plus?

4 R. Il y avait place peut-être à reporter des heures,  
5 tu sais. À moment donné, il y avait place que...  
6 admettons qu'un gars, il faisait... bien, on a  
7 droit de payer quarante-cinq (45) heures, dans la  
8 construction. Il faisait quarante-sept (47) heures,  
9 on gardait le deux heures puis la semaine après,  
10 s'il en faisait quarante-trois (43), on lui donnait  
11 le deux heures. C'était pas payé « cash ». Mais là  
12 on ne le fait plus, ça fait au moins sept, huit ans  
13 qu'on ne le fait plus. Mais ça a déjà existé ça,  
14 Monsieur Lachance, qu'un gars, une semaine,  
15 faisait... tu sais, en coulant le ciment, des fois,  
16 là, il faut finir, mettons, à cinq heures et demie  
17 (5 h 30) mais le ciment arrive en retard, donc le  
18 gars a fait deux heures plus tard. Mais la semaine  
19 après, il mouille, ils font quarante (40) heures,  
20 t'sais, on va prendre le deux heures qu'il a faites  
21 la semaine avant puis on le mettait là. Mais je  
22 parle que ça fait au moins dix (10) ans qu'on ne  
23 fait plus ça.

24 Q. **[386]** Si le comptant n'existe plus, selon ce que  
25 vous dites, comment vous avez pu en compter autant

1 au Consenza, du comptant, pour... dans la troisième  
2 pièce au Consenza...

3 R. Parce que...

4 Q. **[387]** ... si vous dites que, le comptant, il en  
5 circule... vous ne vous êtes jamais posé la  
6 question de savoir d'où venait ce comptant-là?

7 R. Ce n'est pas un comptant que c'est à moi, c'est un  
8 comptant que c'est à d'autres personnes. Et si vous  
9 avez vu, regardez, j'ai gardé la commission avec  
10 monsieur Zambito. Monsieur Zambito, il a fait  
11 changer avec des camions, avec des choses, il s'est  
12 fait « pogner » de le gouvernement. Si vous  
13 regardez... j'ai entendu parler monsieur Leclerc,  
14 ils ont changé l'argent « cash », ils se sont fait  
15 « pogner » par le gouvernement. Mais, vous savez,  
16 quand le gouvernement dit : « Vous payez la  
17 pénalité. Vous payez l'argent. » Moi, ça fait  
18 vingt-deux (22) ans et jusqu'à date, je n'ai jamais  
19 eu de problème avec le gouvernement, Monsieur  
20 Lachance. Pas avec le gouvernement et pas avec  
21 (inaudible) de la Ville de Montréal ou avec l'autre  
22 chose.

23 (11:55:37)

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[388]** Monsieur Milioto, si je vous dis, tout



1 simplement pour vous aider à vous rafraîchir la  
2 mémoire, que monsieur Vézina a témoigné, en date du  
3 douze (12) novembre deux mille douze (2012), sur ce  
4 même événement en disant que c'était vous qui  
5 l'aviez invité, est-ce que c'est possible que vous  
6 l'ayez invité, même si on voit que c'est monsieur  
7 Catania qui est membre?

8 R. Je vous dis que je ne me souviens pas. Je pense que  
9 je m'ai bien expliqué.

10 Q. **[389]** Bien, est-ce que c'est possible? Si monsieur  
11 Vézina l'a dit, est-ce que ça peut vous rafraîchir  
12 la mémoire ou est-ce que c'est une possibilité?

13 R. C'est une possibilité...

14 Q. **[390]** Bon.

15 R. ... mais parce que je ne me souviens pas. Je sais  
16 qu'on s'est trouvé là, je me souviens pas. Est-ce  
17 qu'on était six, on était quatre? Je vous dis, je  
18 me souviens que j'étais à ce restaurant-là avec  
19 monsieur Vézina, comment qu'il a appelé... une  
20 chose c'est sûr, je pouvais pas réserver.

21 Q. **[391]** Vous n'étiez pas membre.

22 R. Parce que j'étais pas membre. Est-ce que monsieur  
23 Catania a réservé pour moi parce que je l'ai  
24 demandé? Est-ce que c'est monsieur Vézina qui l'a  
25 demandé? Je peux pas vous dire.

1 Q. [392] Donc, ce que vous nous dites...

2 R. Je me souviens pas.

3 Q. [393] Ce que vous nous dites c'est que vous ne vous  
4 en souvenez pas mais que ce n'est pas impossible  
5 que vous ayez été celui qui a invité monsieur  
6 Vézina, c'est exact?

7 R. C'est possible mais je ne me souviens pas. Ça fait  
8 longtemps, quand même.

9 Q. [394] Parfait. Je vais vous demander, Madame  
10 Blanchette, le tableau qui est à la liste 55.  
11 Onglet 14, pour vous. J'aimerais peut-être lui  
12 montrer le graphique qui est au bas de la page,  
13 plus particulièrement. Alors, je vais vous  
14 expliquer brièvement... Et nous allons produire,  
15 cette pièce toujours, sous la cote 37P-478. Merci.

16

17 37P-478 : Tableaux des montants des contrats  
18 octroyés à Mivela Constructions inc.  
19 par Ville de Montréal (2002-2011).

20

21 Alors, Monsieur Milioto, ce qu'on a, une fois de  
22 plus, préparé à la Commission, toujours en vertu  
23 des données qui nous sont fournies par la Ville de  
24 Montréal, alors c'est à partir de ces données-là  
25 que nous travaillons pour l'instant, nous avons

1           établi le montant des contrats, on parle de montant  
2           et non pas de nombre, contrats qui ont été octroyés  
3           à Mivela Constructions par la Ville de Montréal,  
4           entre les années deux mille deux (2002) et deux  
5           mille onze (2011). Ce qu'on constate, Monsieur  
6           Milioto, c'est que votre chiffre d'affaires, comme  
7           vous l'avez mentionné, tourne autour de cinq  
8           (5 M\$), sept millions (7 M\$) jusqu'en deux mille  
9           six (2006). À partir de deux mille six (2006), il y  
10          a une augmentation je dirais, j'oserais qualifier  
11          moi-même de drastique dans le montant des contrats  
12          qui vous sont octroyés par la Ville de Montréal.

13         R. Excusez-moi, est-ce que c'est de...

14         Q. **[395]** Je continue peut-être à vous expliquer.

15         R. O.K.

16         Q. **[396]** Alors ce qu'on voit quand la réglette, si on  
17          veut, nous démontre le total des contrats. En deux  
18          mille deux (2002) on a moins de cinq millions  
19          (5 M\$) total pour la Ville de Montréal, c'est-à-  
20          dire île de Montréal, en deux mille trois (2003)  
21          également. En deux mille quatre (2004), on constate  
22          que nous passons au-dessus de la barre des cinq  
23          millions (5 M\$). Ce qui est important de souligner,  
24          la portion rouge est la portion qui vous est  
25          attribuée par un arrondissement, la portion en bleu

1 est la portion qui vous est attribuée par  
2 l'administration centrale. Donc, encore une fois,  
3 comme le tableau d'hier, il faut le voir un peu  
4 comme une image. Alors ce qu'on constate, c'est  
5 qu'on constate deux choses qui me frappent, moi,  
6 personnellement particulièrement. À partir de deux  
7 mille six (2006) non seulement votre valeur  
8 octroyée monte drastiquement mais la portion  
9 octroyée par la ville centre est également  
10 importante comparée aux années précédentes et  
11 comparée également aux années suivantes, deux mille  
12 neuf (2009) étant le moment où la Ville a imposé ou  
13 rappelé à ses employés le certain code d'éthique  
14 dont on a parlé ici abondamment devant la  
15 Commission. Alors moi, encore une fois, peut-être  
16 que vous pensez que je travaille trop sur les  
17 coïncidences et j'ai toujours de la misère avec ça,  
18 deux mille six (2006) est le moment où vous semblez  
19 avoir des contacts avec la Ville, où les ingénieurs  
20 sont invités au mariage de vos filles, ensuite deux  
21 mille neuf (2009), le code d'éthique. Est-ce que je  
22 dois y lire quelque chose de particulier?  
23 Expliquez-moi ce graphique-là.

24 R. Je peux pas vous l'expliquer Madame. Comme je vous  
25 ai dit tout à l'heure, les soumissions c'est des

1 chances. On fait des soumissions. Parfois on peut  
2 prendre des jobs pour une piastre (1 \$).

3 Q. **[397]** Mais est-ce qu'on peut faire sa chance  
4 Monsieur Milioto?

5 R. À force de faire des soumissions on peut faire sa  
6 chance en travaillant.

7 Q. **[398]** Est-ce qu'on peut faire sa chance autrement?  
8 À force d'avoir des bonnes relations?

9 R. J'ai tout le temps fait ma chance à la force de mon  
10 travail donc si je regarde, et je me souviens pas  
11 des dates, comme je vous dis, je vais porter un  
12 exemple pour le complément des travaux et je veux  
13 que vous me compreniez où je veux aller. O.K.?

14 Q. **[399]** Hum, hum.

15 R. Je donne encore à Queen-Mary parce que c'est une  
16 chose exceptionnelle pour moi. J'avais pris une job  
17 à Queen-Mary et j'avais admettons, je me souviens  
18 pas si cette job-là c'était cinq millions (5 M\$),  
19 quelque chose comme ça là, je vais pas me tromper  
20 d'un million (1 M\$), ça fait longtemps. Mais  
21 j'avais peut-être deux millions (2 M\$) ou trois  
22 millions (3 M\$) d'asphalte que j'ai donné. C'est  
23 dans mon chiffre d'affaire mais c'est des jobs que  
24 j'ai données quasiment au complet sans que aucun  
25 profit dessus. C'était juste pour me faire mes

1           trottoirs. Des fois, on prend une job pour faire  
2           nos trottoirs, notre métier, et tout ce qui est  
3           asphalte on le donne en sous-contrat comme celui-là  
4           à DJL.

5           Q. **[400]** Monsieur Milioto...

6           R. J'ai un autre exemple. Je veux apporter un autre  
7           exemple seulement, seulement un, pour m'expliquer,  
8           au moins ils vont me comprendre pourquoi. J'ai fait  
9           la rue Chabanel, c'était la même chose. Chabanel  
10          c'est un gros contrat. O.K. J'ai fait beaucoup de  
11          trottoirs, beaucoup de bordures. Par contre, j'ai  
12          donné, je sais pas, je parle comme ça là, j'ai  
13          donné peut-être pour un million (1 M\$) d'asphalte  
14          donc ça monte le chiffre d'affaire mais ça veut pas  
15          dire que cet argent-là je l'ai pris de la Ville et  
16          j'ai payé un sous-contrat.

17          Q. **[401]** Monsieur Milioto...

18          R. Je voulais juste donner l'explication.

19          Q. **[402]** Monsieur Milioto?

20          R. Oui.

21          Q. **[403]** S'il vous plaît. Écoutez, je comprends vos  
22          explications. Ça n'explique pas par contre  
23          pourquoi, particulièrement à partir de deux mille  
24          six (2006), votre chiffre d'affaire ce n'est pas en  
25          donnant de l'asphalte là, votre chiffre d'affaire

1           passe d'environ sept millions (7 M\$) à quinze  
2           (15 M\$), vingt (20 M\$) et vingt-trois millions  
3           (23 M\$) en deux mille neuf (2009) environ. Et ça  
4           n'explique pas pourquoi...

5           R. Non.

6           Q. **[404]** ... ces contrats-là sont particulièrement  
7           venant de la ville-centre.

8           R. J'ai jamais arrivé à vingt-deux millions (22 M\$),  
9           ça je peux vous le confirmer, vous avez des  
10          informations qui sont pas correctes. Au plus gros  
11          que j'ai fait un chiffre d'affaire c'est autour de  
12          dix millions cinq cent (10,5 M\$) au maximum, même  
13          pas onze millions (11 M\$).

14          Q. **[405]** Alors ce que vous nous dites c'est que les  
15          données sont...

16          R. J'ai jamais eu vingt millions (20 M\$).

17          Q. **[406]** O.K. Donc le tableau et les données qui sont  
18          fournis par la Ville de Montréal, si vous pouvez  
19          descendre un peu le tableau Madame Blanchette s'il-  
20          vous-plaît, excusez-moi, allez vers le haut de la  
21          page, merci. Alors le tableau qui est en haut de la  
22          page est la même chose qu'en bas, si vous voulez,  
23          mais traduit en chiffres. Alors ce que vous nous  
24          dites, deux mille deux (2002), quatre millions  
25          (4 M\$) de chiffre d'affaire tout confondu, ça a de

1 l'allure ça? Pour deux mille deux (2002), regardez  
2 la colonne d'en haut. Deux mille deux (2002), selon  
3 les données compilées c'est ce qui est traduit dans  
4 le diagramme du bas quatre millions (4 M\$) de  
5 chiffre d'affaires, on est pas à une virgule près,  
6 ça a de l'allure?

7 R. O.K.

8 Q. **[407]** O.K. on parle dans ce moment là de deux cent  
9 sept mille dollars (207 000\$) environ accordé par  
10 la ville centre et environ trois millions huit cent  
11 mille (3 800 000\$), quatre millions (4 M\$) par les  
12 arrondissements.

13 R. Là vous mettez pas qu'est ce que j'ai fait en sous-  
14 contrats avec DJL avec Soter et avec d'autres  
15 compagnies.

16 Q. **[408]** Non, ça c'est le montant des contrats qui ont  
17 été octroyés à Mivela à titre d'entrepreneur  
18 général.

19 R. Oui.

20 Q. **[409]** O.K., par la ville et non pas votre chiffre  
21 d'affaires. Deux mille trois (2003), quatre  
22 millions (4 M\$) au total et on regarde la  
23 ventilation dans la colonne de droite par rapport  
24 au central, aux arrondissements, est-ce que ça de  
25 l'allure comme total?



1 R. Je me souviens pas de le chiffre, si vous le dites,  
2 mais je peux pas me souvenir deux mille trois  
3 (2003).

4 Q. **[410]** Deux mille quatre (2004), est-ce qu'il y a un  
5 chiffre d'affaires, pas un chiffre d'affaires mais  
6 un montant octroyé de contrats de sept millions  
7 environ et demi (7,5 M\$), pour arrondir, est-ce que  
8 c'est quelque chose qui pourrait correspondre à  
9 votre souvenir?

10 R. Ça pourrait être possible.

11 Q. **[411]** Deux mille six (2006), six millions cinq cent  
12 mille (6 500 000\$), est-ce que c'est possible?

13 R. Y'a une possibilité, oui.

14 Q. **[412]** Deux mille sept (2007), autour de quatorze  
15 millions (14 M\$), est-ce que c'est possible?

16 R. Moi je vous dis que c'est possible mais j'ai aucune  
17 confirmation, je peux pas me souvenir de ces  
18 chiffres là, Madame.

19 Q. **[413]** Si je continue, deux mille huit (2008), deux  
20 mille neuf (2009), vingt et un, vingt-deux millions  
21 (21 M\$), (22 M\$), ça vous me dites que c'est  
22 impossible?

23 R. Ma mémoire j'ai jamais fait plus de onze millions  
24 (11 M\$) de chiffre d'affaires dans une année.  
25 Maximum je pense que j'ai fait onze millions

1 (11 M\$), j'ai jamais fait vingt-deux (22 M\$), à ma  
2 mémoire. Faudrait que je peux aller chercher.

3 Q. **[414]** Alors est-ce qu'on pourrait fournir  
4 l'explication suivante?

5 R. Je peux sortir des papiers, mais je veux dire  
6 vraiment à ma mémoire là, j'ai jamais fait plus que  
7 onze millions (11 M\$) de chiffre d'affaires.

8 Q. **[415]** Alors est-ce qu'on pourrait peut-être fournir  
9 l'explication suivante, parce que ça c'est les  
10 contrats que la ville a dans ses dossiers qui ont  
11 été octroyés à Mivela. Donc est-ce que la théorie à  
12 l'effet qu'il y a un système de collusion que vous  
13 ramassez tous les contrats de trottoirs pour les  
14 redonner en sous-contractance à gauche puis à  
15 droite et vous ramassez peut-être une portion de ce  
16 chiffre là sans exécuter les travaux, pourrait  
17 expliquer la différence entre le montant des  
18 contrats octroyés par la Ville de Montréal à Mivela  
19 et votre chiffre d'affaires?

20 R. Parce que si y m'a donné un contrat ça fait partie  
21 du chiffre d'affaires.

22 Q. **[416]** À moins que vous l'ayez pas exécuté vous  
23 même?

24 R. C'est le chiffre d'affaires à Mivela, je vois pas  
25 où que vous voulez en venir.

1 Q. **[417]** Alors vous dites que les données de la Ville  
2 sont erronées?

3 R. Je vous dis que, à mon souvenir, je me souviens  
4 pas, si vous me donnez la chance et je sorte les  
5 papiers et je vais rapporter mon bilan, je vais  
6 tout apporter mes bilans de Mivela, si vous voulez.  
7 Puis à mon souvenir...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[418]** Tout à fait, Monsieur.

10 R. Je peux me tromper, à mon souvenir.

11 Q. **[419]** Tout à fait.

12 R. Je pense que la plus grosse année j'arrive à onze  
13 millions (11 M) de chiffre d'affaires.

14 Q. **[420]** Nous allons accepter avec, avec plaisir que  
15 vous preniez l'engagement d'apporter.

16 R. Laquelle vous voulez, deux mille huit (2008)?

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[421]** Les bilans.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[422]** Vos bilans financiers.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[423]** Pour les années qui sont mentionnées au  
23 tableau.

24 R. Deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009).

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[424]** Deux mille deux (2002) à deux mille onze  
3 (2011).

4 R. Je sais pas si je l'ai toute mais au moins je vas  
5 rapporter le dernier cinq (5) ans, je sais pas si  
6 sont toutes, mes dernières cinq (5) ans, demain je  
7 vais aller au bureau, mettons deux mille onze  
8 (2011), deux mille dix (2010), deux mille neuf  
9 (2009), deux mille huit (2008), jusqu'à deux mille  
10 sept (2007).

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[425]** Alors, faites la vérification.

13 R. C'est correct.

14 Q. **[426]** De la disponibilité, apportez-nous peut-  
15 être...

16 R. Si je l'ai le reste je vas apporter, mais au moins  
17 jusqu'à deux mille sept (2007) je devrais l'avoir  
18 parce que c'est dans la loi de garder les papiers.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[427]** Exact.

21 R. Je vais vous l'apporter.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[428]** Alors vous prenez l'engagement d'apporter les  
24 cinq (5) dernières années de vos bilans financiers  
25 et si le reste est disponible, de les fournir à la

1 Commission également jusqu'à deux mille deux  
2 (2002), c'est exact?

3 R. Si, tout ce que j'ai je vais vous l'apporter, j'ai  
4 rien à cacher, c'est des choses publiques.

5  
6 37E-21 : Engagement de M. Milioto d'apporter  
7 ses bilans financiers des 5 dernières  
8 années et les années antérieures, si  
9 ceux-ci sont toujours disponibles

10

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[429]** Tout à l'heure vous nous avez dit que dans un  
13 contrat où il y a beaucoup d'asphalte par rapport à  
14 la quantité de trottoir, pour vous c'est plus  
15 difficile de gagner le contrat, là, parce que dans  
16 les faits, une grosse partie du contrat qui va être  
17 fait par quelqu'un, par un sous-traitant que vous  
18 allez embaucher, est-ce que c'est...

19 R. Oui.

20 Q. **[430]** Vous êtes d'accord avec ça, parce que dans  
21 les faits, vous, votre sous-traitant il vous fait  
22 un prix, il ajoute sa marge bénéficiaire et vous,  
23 dans tout ça, vous devez payer sa marge  
24 bénéficiaire et si vous pouvez pas compenser par  
25 une grosse proportion de trottoir, c'est pas un

1           contrat, inté..., difficile pour vous de gagner,  
2           est-ce que c'est ça?

3           R. C'est ça.

4           Q. **[431]** Vous, vous faites essentiellement du  
5           trottoir?

6           R. Oui.

7           Q. **[432]** Bon, le pavage vous n'en faites pas, vous  
8           allez vous chercher un sous-traitant?

9           R. Je peux faire l'excavation.

10          Q. **[433]** Faire l'excavation mais le pavage, je veux  
11          dire l'asphalte, en tant que tel, le bitume, vous  
12          faites pas ça?

13          R. J'en fais pas.

14          Q. **[434]** De la reconstruction de chaussée rigide en  
15          flexible, est-ce que vous faites ça, probablement  
16          pas?

17          R. Non.

18          Q. **[435]** Bon, vous nous avez dit que de la pose de  
19          bitume vous n'en faites pas, le planage de chaussée  
20          d'asphalte vous n'en faites pas, la pose de bordure  
21          de granite c'est des gens comme Terramex qui fait  
22          ça, vous vous n'en faites pas du granit?

23          R. Mivela aussi.

24          Q. **[436]** Mivela fait aussi du granit?

25          R. Oui, oui.

1 (12:08:02)

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[437]** Mivela en a fait en deux mille neuf (2009),  
4 deux mille onze (2011), vous nous avez dit hier,  
5 c'est exact?

6 R. Et j'en ai fait... C'est ça qui m'est venu dans la  
7 tête, mais j'en ai fait d'autres.

8 Q. **[438]** O.K.

9 R. Si vous voulez que je vous apporte la liste de  
10 qu'est-ce que j'ai fait comme granit, je peux vous  
11 l'apporter aussi. Vous me le demandez et je vais  
12 apporter. J'ai fait d'autres jobs dans le Vieux-  
13 Montréal pour le granit. Parce que ça fait quand  
14 même, il faut compter vingt ans. Il y en a des rues  
15 que j'oublie, mais je sais que j'ai fait d'autres  
16 jobs de granit, Madame la Présidente.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[439]** Si on revient à la liste des contrats qu'on a  
19 présentée tout à l'heure que vous avez gagnés, si  
20 je regarde... Si c'était possible de la remettre à  
21 l'écran. La liste des contrats que monsieur Leclerc  
22 a passé...

23 Me SONIA LeBEL :

24 Le tableau des contrats où monsieur Leclerc était  
25 chargé de projet?

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 C'est ça. Pas monsieur Leclerc. Michel Leclerc de  
3 Terramex a indiqué... La liste. J'oublie c'est quel  
4 onglet. Nous, c'est l'onglet 12. Je pense, c'est la  
5 pièce 23P-275.

6 Me SONIA LeBEL :

7 À l'origine.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 C'est ça.

10 Q. **[440]** Bon. Quand on regarde les contrats que vous  
11 avez...

12 Me SONIA LeBEL :

13 62 sur la liste.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Malheureusement, je me trompe de liste.

16 Me SONIA LeBEL :

17 On va mettre à l'écran peut-être le numéro 62 s'il  
18 vous plaît. Puis vous me direz, Monsieur le  
19 Commissaire, si c'est la liste à laquelle vous  
20 faites référence.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 C'est ça. C'est l'onglet 21. Donc, c'est le  
23 17P-219.

24 Me SONIA LeBEL :

25 62.



1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 C'est ça.

3 Q. **[441]** Si on prend l'année deux mille sept (2007),  
4 ce qui est très frappant, c'est que vous gagnez un  
5 contrat de sept point un millions de dollars  
6 (7,1 M\$) alors que le genre de contrat que vous  
7 gagnez généralement, ça ne dépasse pas deux  
8 millions (2 M\$). Mais en deux mille sept (2007),  
9 vous en gagnez un de sept point un millions de  
10 dollars (7,1 M\$) où une grosse partie du contrat,  
11 c'est de faire de l'asphalte, poser du bitume. Et,  
12 là, vous nous avez dit que vous n'êtes pas favorisé  
13 pour gagner ces contrats-là normalement. Et c'est  
14 un contrat où monsieur Leclerc a indiqué qu'il  
15 était truqué. Comment une firme comme la vôtre a pu  
16 gagner un contrat subitement de sept point un  
17 millions (7,1 M\$) où c'est majoritairement quelque  
18 chose que vous ne faites pas...

19 R. J'essaie de voir quel contrat.

20 Q. **[442]** Sept point un (7,1 M\$). C'est le contrat  
21 9355.

22 Reconstruction d'une chaussée rigide  
23 en flexible. Planage de chaussée  
24 d'asphalte. Pose de revêtement  
25 bitumineux. Reconstruction de

1 trottoirs.

2 Heureusement qu'il y avait un peu de trottoirs.

3 Et pose de bordures en granit et de

4 ...

5 Et jusqu'à il n'y a pas longtemps, vous nous dites  
6 que du granit, vous n'en faites pas.

7 R. Je n'ai pas dit ça.

8 Q. **[443]** Bien, hier, vous m'avez beaucoup souvent dit  
9 que Terramex était du granit et que, vous, c'était  
10 autre chose, c'était de l'agrégat. Là aujourd'hui,  
11 vous en faites beaucoup de granit. Mais à  
12 supposer...

13 R. Non.

14 Q. **[444]** ... qu'on vous en donne une partie de granit  
15 dans ce contrat-là, il y a beaucoup d'asphalte,  
16 beaucoup de bitume, et vous gagnez un contrat de  
17 sept point un millions de dollars (7,1 M\$). Et ce  
18 n'est pas le genre de contrat que vous gagnez  
19 normalement. Passez-les, vous n'avez pas des  
20 contrats aussi élevés. Pourquoi subitement dans un  
21 contrat où vous êtes défavorisé, vous gagnez? Et un  
22 des joueurs est venu dire que c'était un contrat  
23 truqué.

24 R. Je suis pas défavorisé, parce que, pour prendre  
25 cette job-là, parce qu'il y avait beaucoup de

1           trottoirs, parce qu'il faut inspecter la job, il y  
2           a beaucoup de trottoirs, et pour ça il y avait  
3           beaucoup de bordures. Quand vous parlez que les  
4           gars qui font l'asphalte, ils n'en font pas des  
5           bordures, ils n'en font pas des trottoirs. Donc, si  
6           vous prenez le contrat et vous le mettez ensemble,  
7           ce contrat-là sort tout ensemble. O.K. Mais ça  
8           prend quelqu'un qui fait la bordure, qui est  
9           capable de faire les trottoirs et qui donne  
10          l'asphalte. Le gars qui fait l'asphalte n'est pas  
11          capable de faire les trottoirs et n'est pas capable  
12          de faire la bordure.

13        Q. **[445]** Et celui qui fait le trottoir n'est pas  
14          capable de faire l'asphalte non plus?

15        R. Mais je donne l'asphalte parce qu'il y a  
16          beaucoup...

17        Q. **[446]** Oui. Mais vous êtes défavorisé quand vous la  
18          donnez en sous-traitance?

19        R. Non. Parce que je suis capable de faire la bordure  
20          et je suis capable de faire le trottoir. Et si dans  
21          l'esprit ... trottoir et bordure, il n'y a pas  
22          beaucoup de différence à coût. Je l'ai pas fait,  
23          là, mais à mémoire comme ça. Donc, j'ai la chance  
24          et... Des contrats, des fois, c'est une chance.  
25          Vous rentrez à un prix. Je vois la job d'une

1 manière à aller mettre un prix dessus. Et un autre  
2 ingénieur voit la job d'une autre manière et met un  
3 prix, et je peux gagner juste pour dix mille  
4 piastres (10 000 \$), pour cinq mille piastres  
5 (5000 \$).

6 Q. **[447]** Dans toute ce série-là...

7 R. Et je peux en perdre des soumissions comme ça. On  
8 fait peut-être cinquante (50) soumissions à  
9 Montréal, on en prend dix, on en prend cinq. Des  
10 fois, on peut en prendre trois un après l'autre.  
11 Des fois, on peut faire vingt (20) soumissions et  
12 on prend rien.

13 Q. **[448]** Vous gagnez généralement toujours, c'est le  
14 seul contrat qui dépasse deux millions (2 M\$).  
15 Subitement, vous appliquez sur un contrat de sept  
16 millions (7 M\$), que vous n'avez pas dû en gagner  
17 souvent, parce que votre chiffre d'affaires est...

18 R. Je l'ai gagné quelquefois. Comme j'ai dit, la job  
19 de Chabanel, c'est une job comparable à peu près,  
20 mais il y avait beaucoup de bordures profondes, il  
21 y avait beaucoup de trottoirs compliqués. Et j'ai  
22 gagné la job aussi.\*\* J'ai gagné Queen-Mary.

23 Q. **[449]** C'est de ce contrat-là que je vous parle,  
24 justement.

25 R. Mais Queen-Mary, si vous voulez voir, là, c'est des

1           trottoirs qui sont très compliqués. C'est une job  
2           que c'était compliqué et je l'ai gagnée parce qu'il  
3           y avait... les trottoirs, ils sont douze (12 pi),  
4           treize pieds (13 pi) de large. C'est de larges  
5           trottoirs, donc si on prend ça en argent, c'est  
6           plus les trottoirs que l'asphalte, si vous voulez.  
7           C'est là qu'on est capable de l'avoir.

8           Q. **[450]** Monsieur Leclerc nous a dit que ce contrat-là  
9           était truqué. Est-ce que c'est possible que vous  
10          aviez parlé un peu avant? Parce que dans le fond,  
11          bon, c'est un contrat d'importance.

12          R. Je suis pas sûr, là, si monsieur Leclerc il  
13          soumissionne même pas ces jobs-là. Je suis même pas  
14          sûr s'il avait soumissionné cette job-là.

15          Q. **[451]** Oui. Il est là.

16          R. Je le sais pas.

17          Q. **[452]** Oui, il est là le contrat, il a déjà été  
18          déposé officiellement. Il a soumissionné. Savez-  
19          vous combien ça fait de personnes qui ont affirmé  
20          des choses vous concernant et que vous dites que ce  
21          n'est pas vrai? On est rendu à plusieurs, là. Et  
22          qu'est-ce qui fait en sorte que vous, vous avez  
23          plus raison que d'autres?

24          R. Moi je vous donne ma vérité.

25          Q. **[453]** Votre version?

1 R. Je suis pas ici pour vous dire...

2 Q. **[454]** Votre version?

3 R. Je donne ma version de la vérité. Si lui, il pense  
4 qu'il était truqué, c'est son affaire. Moi j'ai  
5 jamais truqué, pas cette soumission-là et pas  
6 d'autre. J'ai jamais truqué de soumission.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[455]** Quelle est la cote que vous vous gardiez  
9 lorsque vous donniez en sous-traitance?

10 R. Ça dépend. Si on parle de jobs d'asphalte, quand on  
11 rentre une soumission, on peut la rentrer à zéro  
12 cote. Autrement dit, le gars il me donne un prix,  
13 mettons quinze dollars (15 \$) le mètre carré, et je  
14 rentre la job à quinze dollars (15 \$) le mètre  
15 carré. Sauf que quand on a le contrat, je peux  
16 rappeler le gars et lui dire : « Regarde, je vais  
17 te donner la job, mais il faut que tu m'arranges le  
18 prix. » Ou je peux appeler un autre contracteur et  
19 lui dire : « Regarde, j'ai une belle job  
20 d'asphalte. C'est quoi ton prix? » À la place de  
21 quinze piastres (15 \$), il peut me donner un prix à  
22 douze piastres (12 \$). Et ça, ça va être mon  
23 profit.

24 Q. **[456]** Alors, ça veut donc dire, par exemple, si  
25 vous obtenez un contrat de la Ville de cinq

1 millions (5 M\$) et que vous réussissez à obtenir un  
2 sous-traitant qui vous fait le même travail pour  
3 quatre millions (4 M\$), vous allez garder le  
4 million (1 M\$)?

5 R. Si vous voulez, à condition que sur le million  
6 (1 M\$), mettons qu'avoir un chiffre comme ça, il  
7 aide à payer les cautions et à payer le financement  
8 du contrat, et à payer, mettons, si vous voulez,  
9 l'administration. À la place d'un million (1 M\$),  
10 mettons, si on prend un chiffre rond, à la fin il  
11 va rester trois cent mille (300 000 \$), deux cent  
12 mille (200 000 \$). Il faut être un bon contrat pour  
13 avoir ça. Et ça arrive d'avoir des bons contrats,  
14 mais ça arrive aussi qu'on a des contrats qu'on  
15 perd de l'argent.

16 Q. **[457]** Oui, mais c'est sûr que c'est un bon contrat,  
17 surtout à partir du moment où vous n'avez rien  
18 fait. Parce que vous donnez la sous-traitance.

19 R. Jamais on fait rien. On fait...

20 Q. **[458]** Oui, ça vous est arrivé de donner cent pour  
21 cent (100 %) du contrat en sous-traitance.

22 R. Oui. Ça veut pas dire qu'on fait rien. On va  
23 chercher les permis, on fait le financement de  
24 contrat, parce que le gars il travaille, il veut  
25 être payé. Et des fois, on le paye sans qu'on est

1 payé encore. On administre l'argent qui rentre et  
2 qui sort, on va à des réunions, (inaudible)  
3 responsabilité, on a des cautions que ça nous  
4 coûte, je me souviens pas exactement, deux et demi  
5 pour cent (2,5 %), trois pour cent (3 %) pour... On  
6 a des assurances que c'est, quelque chose casse,  
7 quelque chose, une machinerie casse quelque chose,  
8 on est coresponsable, on a une coresponsabilité.  
9 C'est pas vrai qu'on ne fait rien. Quand que notre  
10 nom est là, on a une coresponsabilité et c'est  
11 jamais qu'on fait rien. Toutes les semaines il y a  
12 des réunions. On va à la réunion chaque semaine  
13 pour regarder comment... Et si jamais le sous-  
14 contractant il n'est pas bon ou il fait une erreur,  
15 c'est moi qui donne la garantie du contrat, quand  
16 je dis moi c'est Mivela. Admettons que, un an plus  
17 tard, on parle de n'importe quelle compagnie, là,  
18 la compagnie n'est plus là, il est fermé, il s'en  
19 va, et jusqu'à trois ans..., je ne sais pas si  
20 c'est trois ans ou quatre ans, là, il y a des  
21 réparations à faire, il y a des garanties, on donne  
22 des garanties. Et si le granite est, je sais pas,  
23 s'il lève et se décolle, c'est déjà arrivé et ça  
24 arrive, je suis responsable de ma caution et  
25 responsable de le réparer, et c'est moi qui paye la



1           caution. Et si moi je le fais pas, la caution elle  
2           va le faire. Donc, on a une grande responsabilité  
3           quand on donne un sous-contrat. Moi je donne un  
4           sous-contrat à un gars d'asphalte, trois ans plus  
5           tard, il y a des trous, il est brisé, la Ville il  
6           va pas contre mon sous-traitant, mon gars qui a  
7           fait l'asphalte, il vient contre Mivela. Et si le  
8           gars pour une raison quelconque il n'est plus là,  
9           c'est Mivela qui écorche. Si Mivela il paie pas,  
10          c'est la caution, notre garantie, qui appelle une  
11          compagnie et fait faire les réparations. Donc,  
12          c'est pas vrai qu'on n'est pas responsable quand on  
13          donne en sous-contrat à présent.

14        Q. **[459]** Puis Mivela va poursuivre le sous-traitant.

15        R. S'il est encore là. S'il est pas là? Admettons  
16          qu'il ferme, j'ai une responsabilité.

17          (12:18:56)

18        Me SONIA LeBEL :

19        Q. **[460]** Monsieur Milioto, si vous me permettez on va  
20          revenir à monsieur Vézina. Monsieur Vézina, bon,  
21          vous avez expliqué qu'il est supérieur de monsieur  
22          Leclerc, il peut y avoir des raisons pour vous  
23          d'avoir affaire avec lui dans le cadre de vos  
24          affaires de Mivela, c'est exact? À l'époque, on va  
25          toujours se mettre à l'époque?

1 R. Oui, j'avais expliqué mes raisons.

2 Q. **[461]** Vous l'avez expliqué. Monsieur Robert Marcil  
3 a été directeur à la direction de la réalisation  
4 des travaux de deux mille un (2001) à deux mille  
5 neuf (2009). Monsieur Robert Marcil était donc, si  
6 on monte la chaîne hiérarchique, le supérieur de  
7 monsieur Vézina qui, lui, était le supérieur de  
8 monsieur Leclerc. Donc, vous avez le surveillant de  
9 chantier, vous avez monsieur Leclerc, vous avez  
10 monsieur Vézina. Quelle est votre relation avec  
11 monsieur Marcil et pourquoi avez-vous besoin d'une  
12 relation avec monsieur Marcil?

13 R. On a besoin de relations avec tout le monde quand  
14 on travaille quelque part, quand on travaille en  
15 ville et même si on travaille pas là, des relations  
16 sont tout le temps importantes.

17 Q. **[462]** O.K. Alors...

18 R. Même si on rencontre quelqu'un dans la rue, tu as  
19 une relation, tu as un « flat », le gars il va,  
20 c'est tout le temps bon avoir des relations.

21 Q. **[463]** O.K. Et donc, expliquez-moi celle que vous  
22 aviez avec monsieur Marcil?

23 R. Monsieur Marcil, j'avais une relation d'affaires et  
24 lui aussi j'avais besoin des fois d'avoir des  
25 informations, tout le temps concernant les

1 paiements de la Ville. L'affaire des paiements de  
2 la Ville, je pense que la Commission est plus  
3 informée, c'est un gros problème.

4 Q. **[464]** O.K. Obteniez-vous d'autre...

5 R. C'est un gros problème pour avoir l'argent, être  
6 payé pour la Ville après que les travaux sont  
7 finis. Ça, donc, on se servait de monsieur, souvent  
8 j'appelais pour dire regarde, regarde si on peut me  
9 faire un paiement, j'ai plus d'argent.

10 Q. **[465]** Monsieur Milioto?

11 R. Regarde si...

12 Q. **[466]** Monsieur Milioto?

13 R. Oui.

14 Q. **[467]** S'il vous plaît?

15 R. Oui.

16 Q. **[468]** On a bien compris qu'il y a des problèmes de  
17 paiement pour la Ville, on n'a pas besoin de les  
18 réexpliquer en détail à chaque fois.

19 R. O.K.

20 Q. **[469]** D'accord?

21 R. Parfait.

22 Q. **[470]** Donc, monsieur Vézina, quand vous aviez  
23 affaire à lui, c'était pour des problèmes de  
24 paiement avec la Ville ou d'accélérer certains  
25 processus, c'est ce que vous avez dit?

1 R. Oui.

2 Q. **[471]** Donc, vous nous dites que monsieur Marcil  
3 pouvait vous être utile dans le domaine de vos  
4 affaires, également pour des problèmes de paiement  
5 potentiels avec la Ville ou accélérer certains  
6 processus?

7 R. Oui.

8 Q. **[472]** C'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[473]** Est-ce que monsieur Marcil vous fournissait  
11 d'autres genres d'informations que celles sur des  
12 paiements?

13 R. Non.

14 Q. **[474]** Est-ce que monsieur Marcil vous a déjà fourni  
15 de l'information sur les budgets disponibles dans  
16 le cadre d'un contrat?

17 R. J'ai pas besoin de ces informations-là, non.

18 Q. **[475]** Non. Est-ce que monsieur Marcil vous a déjà  
19 fourni la liste des soumissionnaires à un contrat  
20 avant qu'elle soit publique?

21 R. Non.

22 Q. **[476]** Est-ce que monsieur Marcil vous a déjà fourni  
23 le nom ou les projets à venir pour la Ville ou des  
24 informations sur des projets à venir pour la Ville  
25 avant que les appels d'offres soient publiés?

1 R. Non.

2 Q. **[477]** Monsieur Marcil est une relation d'affaires,  
3 vous avez dit?

4 R. Oui.

5 Q. **[478]** Expliquez-moi alors pourquoi monsieur Marcil,  
6 encore une fois, monsieur Marcil, monsieur Vézina  
7 sont invités au mariage de votre fille?

8 R. Pour la même chose, je sais pas si monsieur Marcil  
9 c'est ma fille qui travaillait là, elle l'a invité.  
10 Je me souviens pas

11 Q. **[479]** Mais il a été invité au mariage de votre  
12 fille?

13 R. Oui.

14 Q. **[480]** Il est invité au mariage de votre fille  
15 Elena, donc, Caterina aurait pu l'inviter quand  
16 même?

17 R. Chez nous, ça marche comme ça, moi j'ai cinq  
18 filles, moi, ma femme, moi j'ai mes amis, j'invite,  
19 on a la parenté, on a beaucoup de parenté, et  
20 chacune de mes enfants vont inviter ses amis. Il y  
21 en a qui invitent les amis de travail, il y en a  
22 qui invitent les amis d'école, ça pourrait être une  
23 invitation.

24 Q. **[481]** J'ai bien compris. Alors, il est possible que  
25 ce soit votre fille, parce que c'était son patron,

1           qui l'ait invité au mariage de votre autre fille,  
2           c'est ce que vous nous dites?

3           R. Oui.

4           Q. **[482]** Vous ne vous souvenez pas, vous, de l'avoir  
5           invité ou de la raison pour laquelle vous l'avez  
6           invité, c'est exact?

7           R. Mais je me souviens qu'il était là.

8           Q. **[483]** Vous vous souvenez qu'il était là. Monsieur  
9           Vézina n'était pas le patron de votre fille?

10          R. Non.

11          Q. **[484]** Alors, est-ce que vous vous souvenez de la  
12          raison pour laquelle vous l'avez invité?

13          R. Je l'ai invité, mais je sais pas si c'est...

14          Q. **[485]** Vous ne vous souvenez pas pourquoi?

15          R. Mais il était là.

16          Q. **[486]** Mais vous vous souvenez qu'il était là.

17          R. On voit... on voit qu'il était là. De la façon  
18          qu'il est invité, c'est-tu Caterina qui a donné  
19          l'invitation? C'est-tu moi que je l'ai envoyée?  
20          Mais, il était au mariage.

21          Q. **[487]** Il était là. Il était là. O.K. Avez-vous  
22          donné des cadeaux à monsieur Marcil?

23          R. Non. J'ai déjà donné des bouteilles de vin.

24          Q. **[488]** Bouteilles de vin. Est-ce que monsieur Marcil  
25          a eu la chance d'aller au golf de l'Association?

1 R. Je me souviens pas d'avoir donné des billets à  
2 monsieur Marcil, de golf.

3 Q. **[489]** Pourquoi pas?

4 R. Je sais pas, je me souviens pas.

5 Q. **[490]** O.K. Est-ce que monsieur Marcil...

6 R. Je pense même... je pense pas que j'ai donné des  
7 billets de golf.

8 Q. **[491]** Est-ce que monsieur Marcil a eu la chance  
9 d'avoir une invitation à luncher de temps en temps  
10 de votre part?

11 R. Oui.

12 Q. **[492]** Alors, quelle était la raison? Toujours pour  
13 parler des budgets? Pas des budgets, des  
14 difficultés de paiement. Pardon, je ne voulais  
15 pas...

16 R. Au sujet des paiements, oui, discuter des...

17 Q. **[493]** O.K. À combien de reprises vous avez pu peut-  
18 être inviter monsieur Marcil à dîner au restaurant?

19 R. La même chose, peut-être deux, trois fois chaque  
20 année. On va déjeuner, des fois manger. C'est pas  
21 toute l'année pareil. C'est des choses...

22 (12:24:13)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[494]** Quand vous dites « à manger », est-ce que  
25 vous voulez dire à souper?

1 R. Là je veux pas me mélanger entre les (inaudible)  
2 italiennes, je m'excuse.

3 Q. **[495]** Déjeuner, dîner, souper.

4 R. Déjeuner, déjeuner à midi (12 h 00). Autrement dit,  
5 des fois, c'était un déjeuner. Ça, je le comprends,  
6 là.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[496]** Donc, pour vous, c'est midi (12 h 00)? On va  
9 savoir...

10 R. Ou à midi (12 h 00).

11 Q. **[497]** Ou à midi (12 h 00).

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[498]** Et le souper, c'est tard le soir. Bien,  
14 attendez...

15 R. Il y avait pas de souper.

16 Q. **[499]** Il n'y avait pas de souper.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[500]** O.K. Donc, soit le...

19 R. O.K. Non, parce que des fois, t'sais, je les  
20 mélange, mais...

21 Q. **[501]** O.K. Soit le matin ou le midi.

22 R. Ou le midi.

23 Q. **[502]** On va y aller comme ça, on est plus clair.

24 R. Oui. Exactement. Exactement.

25 Q. **[503]** Soit le matin ou le midi, jamais le soir.



1 R. Exactement.

2 Q. **[504]** Et toujours pour parler de problèmes de  
3 paiement?

4 R. Problèmes de paiement, problèmes de travail aussi.  
5 Des fois, il y avait des choses qu'il me disait  
6 « regarde, j'ai passé sur le chantier puis ton  
7 chantier était pas propre », ça arrive, t'sais,  
8 parce que...

9 Q. **[505]** O.K.

10 R. ... on travaille tout le temps à la Ville. Ça  
11 pouvait être un petit peu de pierres là, ça pouvait  
12 être une barricade qui tombe « regarde, fais  
13 attention », t'sais, des conseils.

14 Q. **[506]** O.K. Donc, ça, c'est trois, quatre fois par  
15 année, vous dites?

16 R. Oui, en moyenne.

17 Q. **[507]** Alors, quand monsieur Leclerc témoigne le  
18 vingt (20) novembre deux mille douze (2012) à  
19 l'effet qu'il vous voyait souvent, monsieur Milioto  
20 et monsieur Marcil ensemble, dans les restaurants,  
21 il nous dit la chose suivante :

22 Bien, moi, c'est comme je vous disais,  
23 je le voyais avec monsieur Milioto,  
24 mais les autres entrepreneurs, je ne  
25 les voyais pas avec ces gens-là.

1 [...]

2 [...] je les voyais souvent au  
3 restaurant.

4 [...]

5 Une fois par semaine lorsque ça  
6 adonnait que j'étais là aussi.

7 Monsieur Leclerc exagère beaucoup, là, votre  
8 relation avec monsieur Marcil?

9 R. Qui qui a dit... quel monsieur Leclerc?

10 Q. **[508]** Michel Leclerc de Terramex.

11 R. Il est un gros menteur pour dire qu'il me voyait  
12 chaque semaine, c'est... Je vous dis : jamais. Ça  
13 peut être trois, quatre fois chaque année.

14 Q. **[509]** O.K.

15 R. Une fois peut-être à déjeuner. Ça, c'est une  
16 invention seulement.

17 Q. **[510]** Parfait. Est-ce que vous avez donné déjà des  
18 enveloppes d'argent à monsieur Marcil?

19 R. Non.

20 Q. **[511]** Est-ce qu'un ingénieur de la Ville de  
21 Montréal, quel qu'il soit, que ce soit quelqu'un  
22 qu'on ait nommé ou quelqu'un d'autre auquel je n'ai  
23 pas pensé, a déjà reçu de votre part de l'argent  
24 comptant?

25 R. Personne. Nick Milioto, il a jamais donné

1 d'enveloppe à personne, sauf - et pas tous les  
2 ingénieurs à chaque année. Des fois, j'avais un  
3 ingénieur qui... je travaillais pas cette année-là,  
4 je donnais pas de bouteille. J'en donnais  
5 seulement...

6 Q. **[512]** O.K. Mais si je vous parle d'argent comptant?

7 R. À personne.

8 Q. **[513]** Aucun ingénieur de la Ville, fonctionnaire de  
9 la Ville ou quelque autre employé de la Ville a eu  
10 de l'argent comptant de la part de monsieur Milioto  
11 de Mivela?

12 R. Personne.

13 Q. **[514]** C'est un bon moment, Madame, à moins que vous  
14 ayez une question.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[515]** Personne, évidemment, parce qu'on est dans ce  
17 milieu-là, sauf Rocco Sollecito et Vito Rizzuto.  
18 Nick Rizzuto.

19 R. Ça, Madame la Présidente, ça, c'est un transport  
20 d'argent, j'ai pas donné d'argent. J'ai pris  
21 l'argent du point A et je l'ai apporté au point B  
22 et je suis prêt à vous le jurer que c'est ma  
23 fonction qui... c'est la fonction que je regrette  
24 de toute ma vie et je vous le dis encore, c'est  
25 vraiment regrettable, mais c'est ça que je faisais.

1 C'était pas mon argent, c'était pas l'argent de...  
2 Je faisais le facteur, comme vous l'avez dit vous-  
3 même, je pense.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE (14:05:09)

7 LA GREFFIÈRE :

8 Monsieur Milioto, vous êtes toujours sous le même  
9 serment.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[516]** Alors, Monsieur Milioto, peut-être pour  
12 continuer dans le cadre un peu de ce qu'on  
13 discutait ce matin, est-ce que vous connaissez,  
14 vous, monsieur Michel Cadotte? Michel Cadotte pour  
15 peut-être vous situer un petit peu, qui est  
16 l'entreprise concernant les tuyaux Ipex.

17 R. Oui.

18 Q. **[517]** O.K. Qu'est-ce que vous savez de monsieur  
19 Cadotte?

20 R. Pas grand-chose.

21 Q. **[518]** Pas grand-chose.

22 R. Je sais que c'est un vendeur de tuyaux.

23 Q. **[519]** Hum, hum.

24 R. Je l'ai rencontré deux fois.

25 Q. **[520]** O.K. Dans quelle circonstance vous l'avez

1           rencontré?

2           R. La première fois, je vais essayer d'expliquer le  
3           contexte, si vous me donnez deux minutes, s'il vous  
4           plaît. Comme j'avais dit avant, à un moment donné  
5           Mivela faisait des jobs d'aqueduc aussi, d'égout.  
6           Une période de l'année, j'avais pas beaucoup  
7           d'ouvrage, je voyais... je voulais repartir les  
8           jobs d'aqueduc.

9           Q. **[521]** On se trouve à peu près à quelle époque,  
10          Monsieur Milioto, pour nous situer dans le temps?

11          R. Je me souviens pas des dates.

12          Q. **[522]** Est-ce qu'on pourrait être dans les années  
13          deux mille cinq (2005), deux mille six (2006)? Est-  
14          ce que ça pourrait être possible?

15          R. C'est une possibilité, mais, moi...

16          Q. **[523]** C'est possible.

17          R. ... je vous dis vraiment, des dates, je suis pas  
18          bon.

19          Q. **[524]** Non, mais est-ce que ça pourrait être dans le  
20          milieu des années deux mille (2000)?

21          R. Ça pourrait être.

22          Q. **[525]** On n'est pas en quatre-vingt-douze (92).

23          R. Non. Non. Non.

24          Q. **[526]** Bon. On n'est pas dans les quatre-vingt-seize  
25          (96), quatre-vingt-dix-sept (97)?

1 R. C'est après deux mille (2000), mais je peux pas  
2 dire.

3 Q. **[527]** C'est après deux mille (2000). Parfait.  
4 Allez-y.

5 R. Donc, à ce moment-là, à la Ville de Montréal, il y  
6 avait des problèmes des tuyaux de fonte qu'il y  
7 avait des problèmes de qualité. Vu que, moi, je  
8 voulais voir, t'sais, à un moment donné, tu  
9 regardes comme de faire si on pourrait partir une  
10 branche sur l'égout et l'aqueduc, c'était dans mes  
11 plans, si vous voulez.

12 Q. **[528]** Juste pour comprendre parce que je veux bien  
13 vous suivre. Vous dites qu'il était dans les plans  
14 de Mivela de peut-être aller vers un peu plus les  
15 aque...

16 R. Dans ma tête.

17 Q. **[529]** ... j'allais faire...

18 R. L'égout.

19 Q. **[530]** ... j'allais inventer un mot qui n'existait  
20 pas là.

21 R. L'égout.

22 Q. **[531]** Donc, les égouts et les aqueducs, c'est ça?

23 R. Oui.

24 Q. **[532]** C'est dans ma tête, c'est un projet. Si on a  
25 un projet, on regarde. Et il y avait des problèmes

1 de qualité d'aqueduc à cette période-là à la Ville  
2 de Montréal. Donc, je m'informe c'est qui  
3 l'équivalent qu'on peut placer l'aqueduc à  
4 Montréal. Je m'informe avec mes « compaysans » sur  
5 lesquels je m'ai informé avec Paolo Catania de F.  
6 Catania.

7 Q. **[533]** Donc, la personne avec qui vous vous  
8 informez, c'est Paolo...

9 R. Paolo.

10 Q. **[534]** ... de F. Catania.

11 R. Paolo Catania de F. Catania.

12 Q. **[535]** Qui lui oeuvrait dans le domaine des égouts  
13 et des aqueducs.

14 R. Des égouts et des aqueducs.

15 Q. **[536]** Parfait. Allez-y.

16 R. Donc, je dis : « Paolo, je voudrais savoir le  
17 nouvel aqueduc qu'il y a pour mettre à Montréal ».   
18 Il me dit : « Je connais le fournisseur » que, moi,  
19 je le connaissais pas, que c'était ce monsieur  
20 Codette, Codette, je sais pas son nom précis  
21 comment le prononcer là.

22 Q. **[537]** Monsieur Cadotte.

23 R. Cadotte. J'ai dit : « Peux-tu me prendre un rendez-  
24 vous, je veux lui parler ». Il m'a dit : « Pas de  
25 problème ». Donc, monsieur Paolo Catania, il

1 m'appelle. Je me souviens quel jour on était,  
2 j'avais pris un rendez-vous à son bureau.

3 Q. **[538]** O.K. Donc, vous vous rendez, juste pour que  
4 ce soit clair, au bureau de monsieur Catania,  
5 toujours F. Catania, on se comprend.

6 R. Oui.

7 Q. **[539]** Et il vous a organisé une rencontre avec  
8 monsieur Cadotte.

9 R. Exactement.

10 Q. **[540]** Donc, monsieur Cadotte, lui, témoigne à  
11 l'effet que c'est au printemps deux mille six  
12 (2006), c'est possible.

13 R. C'est possible...

14 Q. **[541]** Parfait.

15 R. ... mais je peux pas vous le confirmer. Donc,  
16 j'arrive là, monsieur Catania il me le présente.  
17 « Bonjour, c'est monsieur Milioto, c'est monsieur  
18 Cadotte », il s'en va, il me laisse une salle. Il a  
19 beaucoup de bureaux monsieur Catania, il me laisse  
20 une salle et je m'assis là et j'explique : « Je  
21 veux partir en aqueduc, égout. Est-ce que je peux  
22 avoir des prix? ».

23 Q. **[542]** Mais, Monsieur Milioto, vous aviez  
24 l'intention de faire des contrats avec la Ville de  
25 Montréal pour aqueduc et égout?



1 R. Oui.

2 Q. **[543]** Alors, quelle est votre autorité pour  
3 négocier des prix pour des tuyaux?

4 R. Parce que quand on rentre un prix...

5 Q. **[544]** Pour vos prix à vous?

6 R. ... c'est nous autres qui achète le tuyau, c'est  
7 pas la Ville.

8 Q. **[545]** O.K. Mais, il faut que la Ville ait dans ses  
9 devis ou ses spécifications ce genre de tuyau-là.

10 Non!

11 R. Oui, mais il était... il était dans les  
12 spécifications.

13 Q. **[546]** C'était déjà... d'était déjà dans les  
14 spécifications à cette époque-là?

15 R. D'après moi, d'après moi, il était déjà... Parce  
16 que moi... moi-même quelques années avant, j'en  
17 avais posé... pas j'en avais posé, j'en avais vu  
18 poser tout près de Sherbrooke puis Lafontaine, il y  
19 avait un projet-là et j'avais vu son tuyau.

20 Q. **[547]** O.K. Mais, aidez-moi à comprendre là.  
21 Monsieur Cadotte témoigne à l'effet... témoigne sur  
22 la même rencontre que vous venez de mentionner.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[548]** Monsieur Cadotte mentionne qu'au printemps  
25 deux mille six (2006), il a une rencontre dans les

1 bureaux de Catania exactement et que vous êtes  
2 présent et qu'à ce moment-là, vous expliquez... il  
3 vous explique que... quels sont ses tuyaux.

4 R. La première journée que je l'ai rencontré, il m'a  
5 rien expliqué. Il m'a dit qu'il m'apportait des  
6 catalogues. Il est revenu, je sais pas si c'était  
7 deux semaines ou trois semaines plus tard, à mon  
8 bureau, il m'a appelé, il a pris un rendez-vous, il  
9 m'a apporté les catalogues avec des prix. J'ai  
10 regardé les prix, j'ai gardé les catalogues, puis  
11 entre-temps je sais pas s'il s'est passé un mois  
12 plus tard, de la première rencontre, j'ai changé  
13 d'idée. De partir ça, l'affaire d'aqueducs. J'ai  
14 dit, bof!, ça vaut pas la peine, je vais rester  
15 avec les trottoirs.

16 Q. **[549]** Donc, Mivela n'est jamais allée dans la  
17 sphère des aqueducs à ce moment-là.

18 R. J'ai pas été à l'aqueduc, et c'était... Mon projet  
19 était mort là.

20 Q. **[550]** O.K.

21 R. Ça s'est arrêté là.

22 Q. **[551]** O.K. Donc, on... Aidez-moi encore une fois à  
23 comprendre.

24 R. Oui.

25 Q. **[552]** Monsieur Cadotte confirme, de par son

1           témoignage, la rencontre que vous nous décrivez  
2           dans les bureaux de Catania. Monsieur Cadotte  
3           confirme également que vous vous êtes enquis de ses  
4           tuyaux et des prix de ses tuyaux. Donc, jusque-là  
5           on est...

6           R. Correct.

7           Q. **[553]** On est en accord. C'est exact? Parfait.

8           Monsieur Cadotte nous dit que vous ne négociez pas  
9           pour la Ville, mais que selon votre attitude, vous  
10          semblez avoir un lien avec la Ville. Est-ce qu'il  
11          interprète justement, ou c'est une erreur?

12          R. C'est une erreur.

13          Q. **[554]** O.K. Donc, quand monsieur Cadotte nous  
14          explique à ce moment-là que ses tuyaux n'étaient  
15          pas nécessairement dans le plan de match de la  
16          Ville, mais que vous lui avez dit, ou fait  
17          comprendre que vous aviez un lien à la Ville qui  
18          pouvait favoriser ses tuyaux, c'est inexact.

19          R. C'est son impression.

20          Q. **[555]** C'est son impression. Alors c'est également  
21          son impression, quand on lit le mémo qui a été  
22          déposés sous la cote 26P-296, que vous trouvez à la  
23          liste 81, Madame Blanchette, où, en juillet deux  
24          mille six (2006), suite à cette rencontre-là,  
25          monsieur Robert Marcil, qui est une relation

1 d'affaires, mais qui est quand même au mariage de  
2 votre fille, prescrit l'usage des tuyaux IpeX pour  
3 les travaux futurs ou en cours. Ça c'est un hasard.

4 R. Je suis pas au courant.

5 Q. **[556]** O.K. Donc...

6 R. Parce que moi... Moi, une fois que je perds de  
7 l'intérêt d'avoir une équipe pour faire des  
8 aqueducs ou faire des égouts, j'abandonne le  
9 projet. Et c'était fini là. J'ai jeté le catalogue.

10 Q. **[557]** O.K.

11 R. Pour moi c'était fini.

12 Q. **[558]** Je veux bien comprendre. Parce que la note de  
13 monsieur Marcil, datée du vingt-six (26) juillet  
14 deux mille six (2006), existe bel et bien. Donc,  
15 vous me dites que quand monsieur Cadotte témoigne à  
16 l'effet que vous avez, selon son impression et  
17 selon son témoignage, un lien direct de cause à  
18 effet entre votre conversation et cette note-là de  
19 monsieur Marcil, il est dans l'erreur. C'est ce que  
20 vous dites?

21 R. Je suis pas au courant.

22 Q. **[559]** Vous n'êtes pas au courant.

23 R. De ces affaires-là.

24 Q. **[560]** Parfait.

25 (14:13:40)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [561] Vous n'êtes pas au courant de quoi?

3 R. Il me parle de mon mot de monsieur Marcil. Je suis  
4 pas au courant, là. C'est complètement en dehors de  
5 mon contrôle, je le sais pas. Moi, avec monsieur  
6 Cadotte...

7 Q. [562] Mais vous avez rencontré monsieur Cadotte,  
8 Cadotte vous a parlé de ses tuyaux, et vous étiez  
9 d'accord pour accepter ses tuyaux à la Ville.

10 R. Non.

11 Q. [563] Ou de travailler avec ses tuyaux.

12 R. C'est pas ça que j'ai dit, Madame la Présidente.  
13 J'ai accepté, je voulais voir des prix, parce que  
14 vu que la Ville de Montréal avait des problèmes de  
15 fonte, de ce moment-là, d'aqueducs, si je  
16 faisais...

17 Q. [564] Ce qui n'est pas déraisonnable.

18 R. Si...

19 Q. [565] Compte tenu du climat au Québec.

20 R. Je le sais pas pourquoi, mais je sais qu'ils  
21 avaient des problèmes de fonte, ça, je veux pas  
22 répondre pour la Ville de Montréal. Qu'est-ce que  
23 j'ai fait, j'ai pris des informations. Je l'ai  
24 rencontré la première fois, parce que je le  
25 connaissais pas, j'ai demandé de m'apporter des

1 catalogues, et il m'a apporté les prix de ses  
2 tuyaux pour être capable de faire une soumission.

3 O.K.?

4 Q. **[566]** Hum, hum.

5 R. Il m'a apporté... Il m'a appelé, il est venu à mon  
6 bureau, je me souviens pas s'il est venu une  
7 semaine plus tard ou un mois plus tard, je me  
8 souviens pas. Et je l'ai rencontré à mon bureau, et  
9 il m'a donné le prix et les catalogues. À ce  
10 moment-là je l'ai plus contacté, il m'a plus  
11 contacté, moi j'ai abandonné mon projet, j'ai dit  
12 j'abandonne ça, je vais faire qu'est-ce que je suis  
13 capable...

14 Q. **[567]** Pourquoi, donc? Les prix étaient nettement  
15 compétitifs par rapport aux prix de, aux tuyaux de  
16 fonte?

17 R. Je le sais même pas. Parce que j'étais pas vraiment  
18 dans le marché. Moi, tout qu'est-ce que je voulais  
19 faire, c'était...

20 Q. **[568]** Pourquoi vous le rencontrez, si vous n'êtes  
21 pas dans le marché?

22 R. Parce que je voulais... Comme j'avais expliqué,  
23 quand on a commencé la compagnie Mivela, je faisais  
24 des jobs de trottoirs, et je faisais des jobs  
25 d'aqueducs. O.K.? À un moment donné j'ai abandonné

1 les jobs d'aqueducs.

2 Q. **[569]** Mais pourquoi rencontrer monsieur...

3 R. Pour avoir des prix. Parce que si je veux faire une  
4 soumission à la Ville de Montréal, ça me prend des  
5 prix pour savoir qu'est-ce que ça me coûte. C'est  
6 pas la Ville de Montréal qui me donne des prix, là.  
7 Il faut que j'achète mon matériel.

8 Q. **[570]** Mais vous ne pouvez pas parler des deux  
9 côtés, là. Ou c'est intéressant pour vous et c'est  
10 pertinent pour vous d'avoir des prix, ou vous n'en  
11 faites pas, puis vous n'êtes pas dans ce secteur-  
12 là. Mais vous ne pouvez pas dire les deux choses en  
13 même temps.

14 R. Peut-être je m'exprime mal. J'avais l'intention de  
15 partir une équipe d'aqueducs. C'était dans mes  
16 plans de Mivela, c'est mes plans à moi. Mais quand  
17 j'ai commencé à regarder, j'ai regardé les prix,  
18 j'ai regardé ça, j'ai dit je n'irai pas.

19 Q. **[571]** Bon. Alors qu'est-ce...

20 R. Et j'ai abandonné. J'ai abandonné mon projet.

21 Q. **[572]** Pourquoi abandonner alors que les prix qui  
22 vous sont faits sont plus avantageux que les prix  
23 de la fonte?

24 R. Ça, je peux pas vous dire. Mais en affaires, des  
25 fois, on a un projet en tête qu'on veut le faire.

1 Chaque projet, elle apporte pas tout à finir. Il y  
2 a des projets, quand on le commence, puis à un  
3 moment donné on l'abandonne dans le milieu, j'avais  
4 pas fait de dépenses, ça m'avait coûté rien. C'est  
5 pas parce que j'ai fait des dépenses, pour dire tu  
6 as dépensé deux cent mille piastres (200 000 \$)  
7 puis après ça tu as abandonné le projet. C'est un  
8 projet que j'avais dans la tête. Je prends les  
9 informations.

10 Q. **[573]** Puis après avoir eu les informations, après  
11 avoir eu des prix qui étaient avantageux, des prix  
12 qui allaient certainement vous aider dans le plan  
13 d'élaboration que vous vouliez, vous avez décidé de  
14 l'abandonner pour aucune raison?

15 R. J'ai pas collaboré dans les prix. J'ai pas fait la  
16 vérification. J'ai abandonné mon projet.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[574]** Monsieur Milioto, quand vous avez fomenté,  
19 si on veut, le projet, peut-être d'amener Mivela  
20 dans la direction des aqueducs, j'imagine que vous  
21 vous êtes quand même renseigné sur les exigences de  
22 la Ville à ce moment-là? Vous êtes un homme  
23 d'affaires. J'imagine qu'avant de partir un plan  
24 d'affaires, on se renseigne. C'est exact?

25 R. Bien, c'est ça que j'ai fait.



1 Q. [575] Parfait.

2 R. Je me suis renseigné. C'est pour ça que j'ai appelé  
3 monsieur Cadotte.

4 Q. [576] J'ai compris. Donc, dans votre quête de  
5 renseignements, vous vous êtes enquis des prix des  
6 tuyaux de monsieur Cadotte, c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. [577] Et vous auriez dû savoir, Monsieur Mivela  
9 (sic), qu'à la même époque, l'exigence de la Ville  
10 était des tuyaux de fonte. Alors, pourquoi prendre  
11 les devants de la Ville alors que le mémo de  
12 monsieur Marcil n'existe même pas et vous enquérir  
13 de prix de tuyaux qui ne font pas partie des devis?

14 R. Moi, j'ai pris des informations avec monsieur  
15 Cadotte si son tuyau, le prix, et si le tuyau est  
16 accepté, qu'est-ce qu'on pouvait faire. Et lui, il  
17 m'a donné des prix.

18 Q. [578] Êtes-vous intervenu auprès de monsieur Marcil  
19 pour faire accepter les tuyaux de monsieur Cadotte?

20 R. Non.

21 Q. [579] Êtes-vous retourné voir monsieur Cadotte  
22 suite à la note du vingt-quatre (24) juillet deux  
23 mille six (2006) pour l'informer que, maintenant  
24 que ses tuyaux étaient acceptés par la Ville, il  
25 avait besoin de vous payer ce généreux service?

1 R. Non. Avec monsieur Cadotte, j'avais juste deux  
2 rencontres. Et j'ai eu la première rencontre chez  
3 F. Catania. Deuxième rencontre chez Mivela. Ce  
4 monsieur-là m'a jamais rencontré, vu dans la face  
5 une troisième fois.

6 Q. **[580]** O.K.

7 R. Et si je peux me permettre, parce que je l'ai vu  
8 témoigner, j'ai entendu qu'est-ce qu'il a dit, il  
9 est venu ici plus pour vendre son tuyau et se  
10 servir de moi pour dire qu'ils ont pas accepté son  
11 tuyau. Il est venu ici juste pour faire sa  
12 promotion de tuyau que, moi, j'ai jamais demandé  
13 l'argent à lui. C'est...

14 Q. **[581]** Donc, quand monsieur Cadotte nous dit qu'il  
15 vous a rencontré, que vous avez discuté de ses  
16 tuyaux avec lui et que vous sembliez avoir un lien  
17 avec la Ville, c'est inexact?

18 R. C'est inexact.

19 Q. **[582]** Alors qu'il nous raconte ça et qu'il y a  
20 effectivement une note qui suit cette rencontre-là  
21 le vingt-quatre (24) juillet deux mille six (2006)  
22 pour faire approuver ses tuyaux par monsieur  
23 Marcil, vous dites que vous n'êtes jamais intervenu  
24 dans le processus auprès de monsieur Marcil?

25 R. Non.

1 Q. **[583]** C'est exact?

2 R. Non.

3 Q. **[584]** Vous n'êtes jamais intervenu?

4 R. Non.

5 Q. **[585]** Donc, quand monsieur Cadotte nous raconte  
6 que, suite à cette note-là, il a eu une rencontre  
7 avec vous où vous exigiez de sa part cent cinquante  
8 mille dollars (150 000 \$), est-ce que c'est exact?

9 R. Non. Je vous répète qu'il y a pas eu une troisième  
10 rencontre.

11 Q. **[586]** Parfait.

12 R. S'il y a pas eu une troisième rencontre, comment  
13 vous voulez qu'il y avait une demande d'argent. Il  
14 y avait deux rencontres. Une rencontre chez Catania  
15 que ça a duré peut-être vingt minutes et une  
16 rencontre chez Mivela que ça a duré à peu près un  
17 autre vingt minutes. Et je l'ai pu jamais  
18 rencontré.

19 Q. **[587]** Alors quand il nous dit que ce cent cinquante  
20 mille dollars (150 000 \$) là serait pour  
21 récompenser trois personnes de la Ville de Montréal  
22 qui ont fait le travail pour qu'on arrive là, c'est  
23 une invention de sa part?

24 R. C'est une invention de sa part.

25 Q. **[588]** Et c'est un hasard donc que, suite à la

1           rencontre qu'il a inventée, monsieur Marcil émet  
2           une autre note pour retirer, à toutes fins  
3           pratiques, les tuyaux des devis?

4           R. Ça, je peux pas en parler, je suis pas au courant.

5           Q. **[589]** Parfait.

6           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7           Q. **[590]** Dites-moi encore, pourquoi vous êtes  
8           intéressé subitement à la section d'eau, aqueduc?  
9           Vous avez dit que vos affaires n'allaient pas très  
10          bien puis vous vouliez un nouveau domaine, c'est  
11          ça?

12          R. Je voulais...

13          Q. **[591]** Vous avez dit ça tout à l'heure, oui?

14          R. Oui, oui. J'ai regardé... T'sais, des fois...

15          Q. **[592]** Les affaires tournaient lentement puis vous  
16          vouliez (inaudible).

17          R. Je veux mettre dans le contexte. Une fois, j'ai  
18          mis... T'sais, quand on est en affaire, on essaie à  
19          faire tout le temps d'autres projets, voir, essayer  
20          d'autres choses. Une fois je m'ai mis que je  
21          voulais aller dans les conduits électrique,  
22          l'électricité si vous voulez. O.K. Dans les années  
23          quatre-vingt-dix-neuf (99), deux mille (2000). Et  
24          j'ai commencé à faire des soumissions. Et j'ai  
25          commencé à regarder. J'ai fait trois, quatre

1 soumissions. J'ai regardé les prix, comment ça  
2 allait. À un moment donné, ça n'a pas marché soit  
3 mon intention, et j'ai abandonné le projet.

4 Q. **[593]** Vous avez dit en commençant tout à l'heure  
5 que vous avez commencé à regarder vos possibilités  
6 dans le domaine des eaux et aqueduc, parce que vos  
7 affaires étaient tranquilles. Est-ce que vous avez  
8 dit ça, oui?

9 R. J'avais dit que...

10 Q. **[594]** Vous avez commencé comme ça, oui ou non?

11 R. Peut-être je m'ai mal exprimé.

12 Q. **[595]** Non, non, là, ce n'est pas mal exprimé. Un  
13 instant!

14 R. Je voulais partir...

15 Q. **[596]** Ce n'est pas mal exprimé. Vous avez dit que  
16 vous êtes intéressé à ce domaine-là parce que vos  
17 affaires étaient tranquilles à ce moment-là. Ça,  
18 vous avez dit ça.

19 R. C'est possible que j'avais pas beaucoup d'ouvrage.

20 Q. **[597]** C'est possible que vous avez dit ça?

21 R. Je me souviens pas exactement qu'est-ce que vous  
22 dites.

23 Q. **[598]** En deux mille six (2006), selon les  
24 statistiques présentées tout à l'heure, votre  
25 chiffre d'affaires a augmenté d'à peu près trente-

1           trois pour cent (33 %).

2           Me SONIA LeBEL :

3           Dans le domaine des trottoirs.

4           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5           Q. **[599]** Ce n'est pas une mauvaise année. C'est même  
6           une assez bonne année pour vous. D'ailleurs, quand  
7           on regarde la progression, c'est une assez bonne  
8           année. Et, là, subitement, vous vous intéressez à  
9           un domaine. Et je peux vous dire en tant qu'homme  
10          d'affaires, je suis un peu surpris que la première  
11          chose que vous regardez, c'est le prix des tuyaux.  
12          Ça ne serait pas plus les prix des équipements pour  
13          les installer les tuyaux qui sont importants, parce  
14          que c'est là le gros investissement, ce n'est pas  
15          la fourniture? Mais c'est le prix des tuyaux que  
16          vous regardez en premier, vous?

17          R. Je vais vous répondre. Si on parle juste d'aqueduc,  
18          moi, quand je faisais l'aqueduc à Montréal,  
19          l'aqueduc, c'est à peu près six pieds de profond.  
20          Il faut faire ça avec des pépines. Et les années  
21          que je faisais de l'aqueduc, je faisais ça avec des  
22          pépines. Ce n'est pas vraiment une méthode qui est  
23          vite, qui est rentable, mais je l'ai déjà fait.  
24          Mais avant d'acheter une machine, il faudra qu'on  
25          ait un contrat. Et avant qu'on ait un contrat, il

1           faut regarder si on est capable d'aller chercher un  
2           contrat. Parce qu'acheter une machine, on appelle  
3           la compagnie de location, puis une semaine plus  
4           tard on a la machine. Avoir un contrat, c'est plus  
5           compliqué. C'était juste une idée que j'avais de  
6           partir cette branche-là. Comme je vous dis, l'idée  
7           que j'avais avant de partir sur les conduits  
8           électriques, j'ai fait trois, quatre soumissions...  
9           (14:23:26)

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Q. **[600]** Et cette idée-là, comme par hasard, a généré  
12           une note de monsieur Marcil pour dire que  
13           dorénavant, les tuyaux de fonte ne seraient plus  
14           appropriés à la ville, mais que ce serait des  
15           tuyaux de...

16          Me SONIA LeBEL :

17           De monsieur Cadotte.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Q. **[601]** De monsieur Cadotte?

20          R. Ça, je ne peux pas aller sur ça. Il faudrait que  
21           vous parliez à monsieur Marcil. Comment je sais moi  
22           que monsieur Marcil a donné une note, a donné des  
23           choses? Tu sais, je peux pas répondre à...

24          Q. **[602]** C'est un hasard que vous, vous vous  
25           intéressez à la compagnie Ipex?

1 R. Regardez, Madame la Présidente, j'ai rencontré le  
2 monsieur de Ipex deux fois. Je vois pas qu'est-ce  
3 que je pouvais faire plus de qu'est-ce que je vous  
4 donne, qu'est-ce que je vous explique, deux fois.  
5 Je l'ai pas rencontré vingt (20) fois, trente (30)  
6 fois. Je l'ai rencontré deux fois.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[603]** Et la rencontre où vous lui avez demandé de  
9 l'argent n'a jamais existé? Est-ce que vous savez,  
10 au moment où on se parle, ça fait combien de  
11 personnes que vous contredisez les dires qu'elles  
12 sont venues dire à la Commission? À combien vous  
13 êtes rendu de personnes maintenant que vous  
14 contredisez? À l'oeil comme ça, là, dans votre  
15 témoignage, vous êtes rendu à combien?

16 R. Je le sais pas.

17 Q. **[604]** Et ce n'est pas fini, en passant, là, au  
18 moment où je vous parle.

19 R. Qu'est-ce que vous voulez dire? Qu'est-ce que vous  
20 voulez dire, contredire? Ça veut pas dire qu'eux  
21 autres ils ont la...

22 Q. **[605]** Contredire, vous dites que monsieur Cadotte  
23 ne vous a jamais demandé... Vous n'avez jamais  
24 demandé cent cinquante mille (150 000 \$) à monsieur  
25 Cadotte.



1 R. Parce que vous l'avez...

2 Q. **[606]** Ça c'est une contradiction. On est rendu à  
3 un. C'est où l'autre?

4 R. Pas tout à fait. Est-ce que vous l'avez entendu  
5 parler ici, plus proche que moi, parce que j'ai  
6 suivi quand j'ai entendu mon nom. J'attendais  
7 jamais qu'il nommait mon nom. Qu'il parlait que la  
8 Ville de Montréal achète pas ses tuyaux, puis c'est  
9 la faute à Nick Milioto. C'est qui Nick Milioto?

10 Q. **[607]** Non, non, non. Ce n'est pas ça. Est-ce que  
11 vous lui avez demandé...

12 R. C'est ça qu'il dit.

13 Q. **[608]** ... de l'argent à monsieur Cadotte?

14 R. Il a dit que si...

15 Q. **[609]** Est-ce que c'est déjà arrivé?

16 R. Il a dit... Non.

17 Q. **[610]** Non? Donc, c'est une contradiction.

18 R. Non. Mais lui, il a dit...

19 Q. **[611]** Est-ce que vous avez contredit d'autres  
20 personnes aujourd'hui?

21 R. Lui, il a dit que...

22 Q. **[612]** Est-ce que vous avez contredit d'autres  
23 personnes aujourd'hui? Ce n'est pas... C'est la ça  
24 la question.

25 R. Moi je contredis personne. Moi je vous dis...

1 Q. **[613]** Oui. Qui vous avez contredit avant midi?

2 R. Moi je vous dis...

3 Q. **[614]** Qui vous avez contredit avant midi, Monsieur?

4 Luc Leclerc.

5 R. Moi je vous dis ma vérité. C'est pas contredire  
6 personne.

7 Q. **[615]** Ah, c'est votre vérité, ça, c'est vrai. Ça ne  
8 peut pas être plus vrai que ça. C'est votre vérité,  
9 ça...

10 R. C'est la vérité.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[616]** Ce qu'on voudrait c'est LA vérité.

13 R. C'est la vérité que je vous donne, Madame la  
14 Présidente. Et j'ai tout le temps parlé pour vous  
15 donner la vérité. Parce que les autres peuvent  
16 raconter n'importe quoi, mais moi je vous dis la  
17 vérité.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[617]** Mais là, on est rendu à combien, je vous  
20 demande, de personnes que vous contredisez, là?  
21 Parce que je peux vous dire le décompte, au moment  
22 où on se parle, c'est quatre. Et le témoignage  
23 n'est pas terminé. Donc, il y a eu monsieur  
24 Zambito, Luc Leclerc, Michel Leclerc et Michel  
25 Cadotte. Tous ces gens-là ont rêvé ça dans la nuit

1 et se sont dit : « Pourquoi je n'irais pas dire ça  
2 à la télévision sur quelqu'un à qui je n'en veux  
3 pas vraiment? »

4 R. Mais moi je pense que chacun a ses raisons.

5 Q. [618] Lesquelles?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [619] Lesquelles sont les vôtres?

8 R. Moi j'ai aucune raison. Moi, mes raisons c'est de  
9 vous dire la vérité, Madame la Présidente. Moi je  
10 vous dis que si vous voulez que je parle de ces  
11 raisons, j'ai expliqué ça de monsieur Zambito, je  
12 vous dis, monsieur Leclerc, je vous le dis, il  
13 était pogné pour le gouvernement, explique  
14 l'argent, explique qui qui le donne. Il trouve une  
15 faille, une maille faible que c'est moi, que c'est  
16 moi qui faisait tout, c'est moi qu'ils ont montré  
17 que j'allais au Cosenza, il y avait la mafia. Mais  
18 moi, je le sais pas. C'est eux autres qui se sont  
19 fait pogner le gouvernement, puis ils cherchent une  
20 explication de l'argent qu'ils avaient caché,  
21 qu'ils ont donné. Et je sais pas, moi, si  
22 l'explication qu'il donne, il le donne à ses  
23 partenaires pour l'argent, pour dire qu'il a donné  
24 ça à Nick Milioto.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [620] Bien, Monsieur, là, écoutez, vous êtes  
3 quelqu'un de gentil, vous rendez des services à  
4 tout le monde, vous ne demandez rien en échange,  
5 vous respectez tout le monde, et ces gens-là  
6 décident de venir dire à la télévision certaines  
7 transactions qu'ils ont eues avec vous, et bien  
8 sûr, vous, en tout temps, vous n'avez jamais rien  
9 fait, ils les ont totalement rêvées, et quand ils  
10 ont des problèmes avec le gouvernement, ce n'est  
11 pas avec vous, en passant. C'est vis-à-vis vous  
12 qu'on devrait trouver pourquoi, qu'est-ce qu'ils  
13 ont contre vous pour venir dire tout ceci sur vous,  
14 puis on est rendu à quatre personnes que vous  
15 contredisez. La question c'est que là, vous nous  
16 avancez des choses : « Non, non, ça ce n'est jamais  
17 arrivé. Je transportais de l'argent au chef de la  
18 mafia, mais je ne savais même pas qu'il était le  
19 chef de la mafia, à peine. Je ne savais pas  
20 vraiment à quoi servait l'argent, je ne savais même  
21 pas pourquoi on m'en donne. Je ne sais pas pourquoi  
22 je le mets dans mes bas, dans ma veste, mais j'ai  
23 fait des... mais je ne sais pas pourquoi. » Ça fait  
24 pas mal de « je ne sais pas pourquoi » et de gens  
25 qui, dans les faits, n'ont aucun motif de venir

1 mettre votre nom sur la place publique. S'ils ont  
2 mis votre nom sur la place publique, c'est parce  
3 qu'ils ont dû avoir des tractations avec vous. On  
4 ne rêve pas de ça du jour au lendemain pour venir  
5 dire ça à la télé, là.

6 R. Moi j'ai accepté l'affaire de l'argent et j'ai dit  
7 que c'est une erreur de ma part. Mais enlève-moi le  
8 fait de l'argent et j'ai rien à faire avec monsieur  
9 Terramex puis avec monsieur Zambito. Je vous ai  
10 expliqué exactement qu'est-ce que j'ai fait.

11 J'étais un commissionnaire, si vous voulez, j'ai  
12 fait des commissions. Et je regrette de faire des  
13 commissions pour monsieur Zambito et monsieur  
14 Rizzuto. Le reste, c'est qu'est-ce que je vous  
15 explique, je vous dis que je vous dis la vérité.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[621]** Monsieur Milioto, avez-vous déjà participé à  
18 des activités de financement d'un parti politique,  
19 que ce soit municipal ou provincial?

20 R. Provincial, une fois ou deux fois.

21 Q. **[622]** Des activités de financement ou vous avez  
22 fait des dons, pas des dons mais des contributions?

23 R. J'ai acheté un billet et j'ai été au cocktail.

24 Q. **[623]** O.K. C'est quel cocktail?

25 R. On parle du provincial?

1 Q. **[624]** Bien, ce dont vous avez parlé.

2 R. J'ai été au cocktail municipal, si vous voulez.

3 Q. **[625]** O.K. Reprenons...

4 R. Avec monsieur Tremblay.

5 Q. **[626]** O.K. On va les reprendre une par une.

6 R. Oui.

7 Q. **[627]** On va commencer par le municipal, comme ça on  
8 va se parler clairement.

9 R. Oui.

10 Q. **[628]** Avez-vous déjà fait des activités de  
11 financement pour des partis politiques municipaux?  
12 Participé?

13 R. J'ai participé.

14 Q. **[629]** Une fois vous avez dit. C'est ça?

15 R. Plus qu'une fois, je pense. Une fois une année, une  
16 fois une autre année. Deux fois je pense, j'ai été.

17 Q. **[630]** O.K. Quels étaient ces événements-là?

18 R. C'était avec monsieur, là je m'embarque encore dans  
19 les noms là, Tomassi.

20 Q. **[631]** Monsieur Tomassi.

21 R. Oui.

22 Q. **[632]** Qui d'autre?

23 R. C'est deux fois pour monsieur Tomassi, deux ans  
24 différents.

25 Q. **[633]** Quelles sont les années?

1 R. Je me souviens pas. Je me souviens pas des années.

2 Q. **[634]** Et quelle a été votre contribution?

3 R. J'ai acheté un billet, je me souviens pas si  
4 c'était cinq cents piastres (500 \$) ou mille  
5 piastres (1 000 \$), non, je m'excuse, cinq cents  
6 (500 \$) ou deux cent cinquante (250 \$).

7 Q. **[635]** Et ce sont des contributions ou des achats de  
8 billets?

9 R. L'achat de billets.

10 Q. **[636]** Donc aux deux événements, aux deux occasions,  
11 vous auriez acheté des billets pour un cocktail de  
12 financement?

13 R. Exactement.

14 Q. **[637]** Est-ce que vous vous souvenez ces cocktails-  
15 là ont eu lieu à quel endroit?

16 R. Sans être cent pour cent sûr, je suis sûr qu'il y  
17 en a un qui l'ont fait à Ville d'Anjou, le golf, il  
18 y a un golf à Ville d'Anjou à quelque part là.

19 Q. **[638]** Hum, hum.

20 R. Mais demandez-moi pas le nom du golf, je me  
21 souviens pas.

22 Q. **[639]** Monsieur Tomassi était pour quel parti?

23 R. Je pense que c'était au Parti libéral.

24 Q. **[640]** Avez-vous financé pour le Parti québécois  
25 également?

1 R. J'ai acheté un billet une fois. Une fois ou deux  
2 fois.

3 Q. **[641]** Également pour le...

4 R. À des années différentes.

5 Q. **[642]** À des années différentes.

6 R. Mais je n'ai pas été au cocktail.

7 Q. **[643]** O.K. Donc vous auriez acheté à une ou deux  
8 reprises également...

9 R. Oui.

10 Q. **[644]** ... pour des cocktails de financement  
11 impliquant le Parti québécois, des billets. C'est  
12 exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[645]** Et qui étaient les candidats, ou le candidat  
15 qui était favorisé par ce cocktail.

16 R. Je le sais pas parce que j'ai pas été au cocktail.  
17 Mais je m'ai fait demander pour Michel Lalonde,  
18 c'était mon voisin de bureau. Il est venu une fois  
19 sûr, je pense deux fois, pour me vendre un billet  
20 pour un cocktail.

21 Q. **[646]** Donc ça serait, aux deux reprises c'est  
22 monsieur Lalonde?

23 R. Oui.

24 Q. **[647]** Michel Lalonde?

25 R. Oui.



1 Q. **[648]** Qui vous aurait offert ces billets-là?

2 R. Oui.

3 Q. **[649]** O.K.

4 R. Il me l'a pas offert, je l'ai payé Madame.

5 Q. **[650]** Non, offert, offert de les acheter.

6 R. O.K.

7 Q. **[651]** On va être précis, effectivement.

8 R. O.K.

9 Q. **[652]** Donc il vous aurait offert d'acheter ces  
10 billets-là. Et ça, c'est pour le Parti québécois.

11 R. Oui.

12 Q. **[653]** Est-ce que...

13 R. Oui. Si je me souviens, je pense bien que c'était  
14 du Parti québécois.

15 Q. **[654]** O.K. Et dans le cas de monsieur Tomassi, est-  
16 ce que c'est également monsieur Lalonde qui vous a  
17 vendu les billets?

18 R. Non, c'était son père qui m'avait envoyé le billet  
19 au bureau.

20 Q. **[655]** Pour quelle raison vous avez contribué ou  
21 acheté des billets à ce moment-là?

22 R. Lequel vous parlez?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Pardon?

25 R. Lequel, pour quel vous parlez? Pour monsieur

1 Lalonde ou...

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[656]** On va les prendre un par un. Dans le cas de  
4 monsieur Tomassi, pour quelle raison vous avez  
5 acheté un billet?

6 R. C'était pour moi la politique il fallait  
7 participer. Tu sais, il m'appelait et j'allais là.  
8 J'allais là à faire ma présence, je restais une  
9 heure, des fois quarante-cinq (45) minutes, une  
10 heure, et je partais.

11 Q. **[657]** Et la raison pour laquelle vous avez acheté  
12 des billets pour le Parti québécois? La même  
13 raison?

14 R. Il me l'a demandé monsieur Lalonde.

15 Q. **[658]** O.K.

16 R. Il me dit « Monsieur Milioto, j'ai des billets,  
17 peux-tu en acheter un? ». Je dis « Oui, j'en ai  
18 acheté un. ».

19 Q. **[659]** Avez-vous déjà espéré ou anticipé ou imaginé  
20 l'option que Mivela aille vers des contrats  
21 provinciaux à ce moment-là?

22 R. Non.

23 Q. **[660]** Est-ce que ça faisait partie de votre plan  
24 d'affaire?

25 R. Non.

1 Q. **[661]** Avez-vous déjà soumissionné sur des contrats  
2 autres que pour la Ville de Montréal, municipal?

3 R. Non.

4 Q. **[662]** Non?

5 R. J'ai déjà, comme j'ai dit l'autre journée, fait  
6 quelques soumissions dans les commissions  
7 scolaires, des petites « jobines », des cinquante  
8 (50 000 \$), soixante mille (60 000 \$).

9 Q. **[663]** Monsieur Lalonde a effectivement témoigné à  
10 l'effet que vous aviez participé à du financement,  
11 mais du financement municipal. Avez-vous également  
12 participé à du financement municipal Monsieur, à la  
13 Ville de Montréal, Monsieur Milioto?

14 R. À la Ville de Montréal, j'achetais des billets à la  
15 Ville de Montréal, oui.

16 Q. **[664]** Pour quel événement?

17 R. J'en ai un en tête, c'est pour monsieur Tremblay  
18 plus tôt. Mais ils sont pas seulement, quand je dis  
19 monsieur Tremblay c'est son parti que je me  
20 souviens même pas leur nom. Il y en avait un à  
21 Saint-Léonard avec monsieur Zampino et il y en  
22 avait un...

23 Q. **[665]** Est-ce que ça se peut que ça soit aux  
24 alentours de deux mille quatre (2004)? Est-ce que  
25 c'est possible?

1 R. C'est possible. C'était pas juste une année.

2 Q. **[666]** O.K. Donc...

3 R. Je pense que j'allais, j'ai été deux, trois fois là  
4 durant deux mille (2000) à deux mille cinq (2005)  
5 là, j'ai été deux...

6 Q. **[667]** Donc c'est dans cette période-là?

7 R. Dans cette période-là, j'ai été deux, trois fois à  
8 des cocktails, à différentes années là que je me  
9 souviens pas.

10 Q. **[668]** Et à chaque fois est-ce que c'était pour  
11 monsieur Zampino comme candidat?

12 R. Je pense que c'était une couple de fois pour  
13 monsieur Zampino.

14 Q. **[669]** O.K.

15 R. Parce que c'était à Saint-Léonard. Et une fois  
16 c'était sur la rue Sherbrooke, je me souviens pas  
17 exactement comment qu'elle s'appelait la salle. Il  
18 y avait monsieur Tremblay puis... C'était le parti  
19 de monsieur Tremblay.

20 Q. **[670]** O.K.

21 R. Mais je peux pas vous dire qui qui était là.

22 Q. **[671]** Donc monsieur Zampino, monsieur Tremblay  
23 étaient pour le parti Union Montréal tous les deux.  
24 C'est exact?

25 R. Oui.

1 Q. **[672]** Pour le même parti?

2 R. Ils sont... Ils sont dans le même parti.

3 Q. **[673]** Ils sont dans le même parti?

4 R. Moi je les mélange, là, Union Montréal... Je les  
5 mélange, mais...

6 Q. **[674]** Mais vous savez qu'ils sont dans le même  
7 parti. Ça c'est beau.

8 R. Oui.

9 Q. **[675]** O.K. C'était quel genre de cocktail? On  
10 achetait... C'était des billets que vous avez  
11 achetés?

12 R. Oui.

13 Q. **[676]** Vous êtes-vous présenté au cocktail à ce  
14 moment-là?

15 R. Oui.

16 Q. **[677]** O.K. Donc, quand monsieur Dumont nous parle  
17 d'un cocktail de financement, justement en deux  
18 mille quatre (2004), pour lequel vous auriez été  
19 présent, c'est exact?

20 R. Ça dépend lequel.

21 Q. **[678]** Monsieur Dumont nous parle d'un cocktail au  
22 profit de l'UCIM, qui est le même parti qui est  
23 devenu par la suite Union Montréal dans ces années-  
24 là, et nous explique que le vingt-huit (28) mai  
25 deux mille trois (2003) il y a eu un cocktail

1           dînatoire pour cet événement-là et que vous étiez  
2           présent. Donc, c'est possible que vous ayez acheté  
3           un billet puis être présent pour ce cocktail-là?

4           R. Je sais pas la date, à quelle place. Sur la rue  
5           Sherbrooke, vous parlez? Donne-moi la rue, au  
6           moins, que je peux m'orienter. Parce qu'il avait  
7           parlé aussi pour la rue St-Denis, et je veux bien  
8           comprendre avant de répondre, pour pas que je fais  
9           des erreurs.

10          Q. **[679]** Hum, hum. Je vais retrouver la citation  
11          exacte. Alors, monsieur Dumont nous parle d'un  
12          cocktail qui a lieu, un cocktail de financement qui  
13          a lieu à Saint-Léonard, au restaurant Le Ritz, pour  
14          l'arrondissement Saint-Léonard. Donc, ça pourrait  
15          correspondre au cocktail de monsieur Zampino, c'est  
16          exact?

17          R. Oui.

18          Q. **[680]** En deux mille quatre (2004). Il nous explique  
19          que vous étiez présent à ce cocktail-là et qu'il  
20          vous a rencontré.

21          R. Monsieur Dumont, je l'ai jamais rencontré. La  
22          première fois que j'ai remarqué sa face, c'est ici,  
23          à la Commission. Parce que si je le voyais dans la  
24          rue avant de le voir ici à la Commission, je le  
25          reconnaissais pas. Si je l'ai vu et lui dire

1           bonjour, par hasard, mais j'ai jamais parlé à  
2           monsieur Dumont. Jamais.

3           Q. **[681]** Alors à ce moment-là, quand monsieur Dumont  
4           raconte devant la Commission que lors de cet  
5           événement-là vous l'avez incité à vous accompagner  
6           à la salle de bain et que vous lui avez remis une  
7           enveloppe pleine d'argent comptant, qu'est-ce que  
8           vous en dites?

9           R. Moi je pense, sans vous reprendre, que vous faisez  
10          une erreur de place. La partie, parce que j'ai  
11          entendu son témoignage...

12          Q. **[682]** O.K. Donc, vous... Est-ce que vous lui avez  
13          donné une enveloppe d'argent?

14          R. Non.

15          Q. **[683]** Je me trompe de place, mais pas d'événement.  
16          C'est ça?

17          R. Bien, si on va parler, on va parler d'événements  
18          précis. C'était pas Saint-Léonard.

19          Q. **[684]** Ah! Bon.

20          R. Qu'est-ce que lui a dit, c'était sur la rue  
21          Sherbrooke.

22          Q. **[685]** Au Buffet Antique.

23          R. Au Buffet Antique. O.K.? C'est qu'est-ce que lui a  
24          témoigné, là.

25          Q. **[686]** Effectivement.

1 R. Mais au Buffet Antique, moi j'étais là, et je l'ai  
2 jamais rencontré à lui. Je l'ai jamais vu. J'ai  
3 acheté un billet, et je l'ai payé à la table. À les  
4 femmes, les filles qui étaient là. Et j'ai jamais  
5 parlé à monsieur Dumont. J'ai pas parlé, c'était  
6 pas... Le dix mille piastres (10 000 \$), je pense  
7 que cet événement-là il était deux cent cinquante  
8 (250) ou cinq cents piastres (500 \$), je me  
9 souviens pas. J'ai payé ça cash, et j'ai resté à  
10 peu près une heure. Parce que moi je commence à  
11 travailler de bonne heure, et j'ai resté une heure  
12 à peu près, et j'ai parti.

13 Monsieur Dumont avait dit aussi - je veux  
14 continuer sur lui - que j'ai été à son bureau. Je  
15 sais même pas où qu'il est son bureau. Il me dit  
16 que j'ai apporté du café. J'ai jamais apporté de  
17 café à monsieur Dumont. Monsieur Dumont, il me dit  
18 que mon bureau est sur la rue Sherbrooke et Henri-  
19 Bourassa. Mon bureau, c'est trois kilomètres et  
20 plus, plus loin que là. C'est sur la 32<sup>e</sup> Avenue.  
21 Monsieur Dumont, il dit que j'ai rénové le bureau  
22 et j'ai coupé le ruban, et j'ai invité la  
23 politique, et j'ai invité monsieur Dumont. J'ai  
24 jamais coupé le ruban à mon bureau. J'ai jamais  
25 invité la politique. Monsieur Dumont, je le connais



1 pas. J'ai jamais rentré dans son bureau, et je le  
2 jure devant Dieu, je le connais pas.

3 Monsieur Dumont, ou s'est mélangé avec  
4 quelqu'un d'autre personne, il me mélange avec  
5 quelqu'un, parce que j'ai jamais dit que je  
6 m'appelle monsieur Trottoirs, et mon nom, Milioto,  
7 il est pas compliqué. Même en français. Dire le  
8 prénom aussi. Et lui, il avait pas compris. Il  
9 m'appelait monsieur Trottoirs. Mais le lendemain,  
10 plus tard, mon nom était facile. Monsieur Dumont,  
11 c'était toute une invention. Ou il me mélange avec  
12 quelqu'un d'autre, ou c'est un menteur  
13 professionnel. Et plus que menteur. Croyez-moi.

14 (14:39:53)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[687]** Monsieur Milioto...

17 R. Et ça je le jure... Et ça je le jure devant Dieu.

18 Q. **[688]** Monsieur Milioto...

19 R. J'ai jamais rencontré monsieur Dumont, Madame la  
20 Présidente.

21 Q. **[689]** Monsieur Milioto, quand avez-vous écouté et  
22 réécouté le témoignage de monsieur Dumont?

23 R. En même temps ici, à la... À la Commission.

24 Q. **[690]** Mais ça fait longtemps.

25 R. Oui.

1 Q. **[691]** Quand... Est-ce que vous l'avez réécouté?

2 R. Non.

3 Q. **[692]** Non? Dans le but...

4 R. Non parce que, regardez...

5 Q. **[693]** Dans le but de vous préparer?

6 R. Regardez, je... Non. Regardez. J'étais vraiment  
7 calme.

8 Q. **[694]** Non? On s'entend que vous avez une...

9 R. J'étais très calme.

10 Q. **[695]** On s'entend que vous avez une bonne mémoire.

11 Me SONIA LEBEL :

12 Q. **[696]** Vous êtes capable de me corriger sur le  
13 buffet.

14 R. Bien, regardez. Quelqu'un que t'as jamais  
15 rencontré, Madame la Présidente...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[697]** Non non. Répondez à ma question.

18 R. Oui.

19 Q. **[698]** Vous avez une bonne mémoire. Vous êtes  
20 capable de relever toutes les erreurs que vous avez  
21 notées dans le témoignage de monsieur Dumont.

22 R. Parce que quand quelqu'un... Oui.

23 Q. **[699]** C'est vrai?

24 R. Oui.

25 Q. **[700]** Oui.

1 R. Mais je m'ai pratiqué aussi...

2 Q. **[701]** Combien de temps avez-vous écouté le  
3 témoignage de monsieur Dumont?

4 R. Non.

5 Q. **[702]** Combien de fois, plutôt?

6 R. Je le sais pas. Je l'ai écouté. Je... Il est passé  
7 souvent à la télévision. Il passe, puis... Quand il  
8 y a quelque chose, Madame la Présidente, qui...  
9 Quelqu'un que vous connaissez même pas...

10 Q. **[703]** Vous l'avez écouté combien de fois?

11 R. Je peux pas vous répondre, je le sais pas.

12 Q. **[704]** Quand la dernière fois?

13 R. Ah! Quand ça s'est passé ici, à la Commission,  
14 Madame la Présidente.

15 Q. **[705]** Mais vous, quand...

16 R. Je l'ai pas enregistré. J'enregistre rien. Je suis  
17 pas capable enregistrer des émissions, Madame. Je  
18 suis pas capable. J'enregistre jamais  
19 d'émissions...

20 Q. **[706]** Il y a peut-être quelqu'un qui l'enregistre  
21 pour vous, là.

22 R. Non. Non. Franchement, là...

23 Me SONIA LEBEL :

24 Ce n'est pas nécessaire, elles sont sur le site,  
25 Madame la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Exactement.

3 R. Franchement, là, j'ai rien enregistré, Madame la  
4 Présidente.

5 Q. [707] Non, je ne vous demande pas quand est-ce que  
6 vous l'avez enregistré. Je vous demande quand, la  
7 dernière fois, l'avez-vous écouté?

8 R. Quand je l'ai écouté ici, à la Commission. Je me  
9 souviens pas s'il a passé... Il a passé une  
10 deuxième fois, puis je...

11 Q. [708] Est-ce que vous avez pris des notes?

12 R. Je (inaudible) regardé depuis. Je suis... Regardez.  
13 Est-ce que vous m'avez pris des notes? Je prends  
14 pas de notes, Madame la Présidente. Je suis pas bon  
15 à écrire.

16 Q. [709] Mais je note que vous avez une bonne mémoire  
17 pour ces choses-là.

18 R. Il y a des choses dans la vie que ça m'enrage, vous  
19 le savez? Et ça c'est une chose que ça m'a enragé.  
20 Vous me comprenez...

21 Q. [710] Mais vous ne savez pas ce que c'est la Cosa  
22 Nostra. Vous ne savez pas pourquoi l'argent était  
23 donné à Rizzuto. Pourquoi vous donnez l'argent à  
24 Sollecito en présence de monsieur Rizzuto.  
25 Alors continuez, Maître LeBel.

1 R. Parfait.

2 (14:42:13)

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[711]** Par contre, si on fait abstraction du  
5 témoignage de monsieur Dumont, vous avez bel et  
6 bien participé à ce cocktail de financement au  
7 Buffet Antique?

8 R. Oui.

9 Q. **[712]** Et vous dites que vous n'y avez pas rencontré  
10 ou croisé monsieur Dumont à ce moment-là?

11 R. Non. J'ai acheté le billet à la table. J'avais le  
12 billet et je l'ai payé à la table.

13 Q. **[713]** Êtes-vous particulièrement actif dans le  
14 financement municipal, Monsieur Milioto?

15 R. Ça dépend comment on le trouve. J'ai déjà été peut-  
16 être deux, trois fois chaque année à des événements  
17 différents, deux fois peut-être, des années une  
18 fois. Quand il m'appelait quelqu'un pour vendre un  
19 billet, je disais pas non, je m'achetais un billet.  
20 Et j'allais juste pour me présenter, pour faire ma  
21 présence.

22 Q. **[714]** Avez-vous déjà participé au financement pour  
23 la course à la chefferie de Benoit Labonté, qui  
24 était à cette époque-là pour Vision Montréal,  
25 l'autre parti? On se situe...

1 R. Je pense que j'ai pas été dans les cocktails de  
2 monsieur Labonté.

3 Q. **[715]** Non. Vous n'avez pas été à des cocktails.  
4 Avez-vous participé autrement à son financement?

5 R. Non.

6 Q. **[716]** On se situerait à la période de novembre deux  
7 mille neuf (2009). Est-ce que ça vous dit quelque  
8 chose? Avez-vous écouté le...

9 R. Je n'ai pas...

10 Q. **[717]** ... témoignage de monsieur Michel Lalonde?

11 R. Oui.

12 Q. **[718]** Donc, vous êtes conscient que monsieur  
13 Lalonde a témoigné à l'effet qu'il y a eu une  
14 rencontre avec vous dans le cadre du financement de  
15 la course à la chefferie de monsieur Labonté et  
16 qu'à ce moment-là, vous auriez remis vingt-cinq  
17 mille dollars (25 000 \$)...

18 R. Non.

19 Q. **[719]** ... au nom du groupe des entrepreneurs?

20 R. Non. Ce n'est pas vrai. On a eu une réunion.  
21 Monsieur Lalonde m'a appelé à son bureau. Il y  
22 avait d'autres, deux personnes, je me souviens pas  
23 exactement c'était qui, de leur parti.

24 Q. **[720]** Un certain monsieur Petit, est-ce que c'est  
25 possible?

1 R. Ça me dit rien son nom. Mais il y avait deux  
2 personnes.

3 Q. **[721]** Donc, monsieur Lalonde et une autre personne,  
4 c'est ça?

5 R. Non, monsieur Lalonde...

6 Q. **[722]** Et deux autres?

7 R. ... et deux autres personnes.

8 Q. **[723]** O.K.

9 R. Mais je me souviens pas c'était qui.

10 Q. **[724]** Donc, vous étiez quatre en tout et partout?

11 R. On était quatre, oui.

12 Q. **[725]** Parfait.

13 R. Et ils ont parlé pour le financement du parti. Ils  
14 parlaient qu'ils voulaient faire un financement.  
15 Ils parlaient que monsieur Labonté partait un  
16 parti. Je me souviens pas si monsieur Labonté était  
17 là. Vraiment, là, je me souviens pas. Puis quand le  
18 café a été fini... c'était le matin, je pense, je  
19 me souviens pas si c'était samedi, quelque chose  
20 comme ça, parce que c'est tranquille. Quand ça a  
21 été fini, on a dit : « Bonjour. » On a donné la  
22 main. Ils étaient supposé de revenir à me demander  
23 qu'est-ce qu'ils voulaient exactement. Ils ont  
24 jamais revenu. Je sais pas s'il s'appelait monsieur  
25 Petit ou monsieur... Ils ont jamais revenu. Ils

1           avaient juste tenu une réunion. On a pris un café.  
2           On a parlé de financement. Puis je l'ai jamais vu  
3           après.

4           Q. **[726]** Alors, si je vous cite le témoignage de  
5           monsieur Lalonde sur ce passage-là, que vous avez  
6           regardé une seule fois également, comme celui de  
7           monsieur Dumont, le vingt-huit (28) janvier deux  
8           mille treize (2013), à la page 223 des notes, des  
9           transcriptions, à la question de maître Gallant qui  
10          la pose à monsieur Lalonde, monsieur Lalonde répond  
11          que...

12                           Q.    **[618]** Vingt-cinq mille dollars  
13                                   (25 000 \$) de la part du Groupe  
14                           Lalonde.

15          Il dit :

16                           R.    Oui, effectivement.

17                           Q.    **[619]** Vingt-cinq mille dollars  
18                                   (25 000 \$) de la part d'un  
19                           entrepreneur en construction qui  
20                           est Mivela Constructions [...],

21          La réponse :

22                           R.    Qu'il a dû faire, là, moi, je ne  
23                           l'ai pas vu.

24                           Q.    **[620]** ... c'est l'information que  
25                           vous aviez, là.



1 Q. [621] [...] de la bouche du  
2 cheval, c'est monsieur Milioto  
3 qui vous le dit.

4 R. C'est ça.

5 Et il explique un peu avant, dans son témoignage,  
6 que ce vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), avec  
7 les conversations qu'il a eues avec vous, était au  
8 nom du groupe des entrepreneurs. Qu'est-ce que vous  
9 avez à dire là-dessus, Monsieur Milioto?

10 R. J'ai jamais donné vingt-cinq mille piastres  
11 (25 000 \$) à monsieur Lalonde.

12 Q. [727] Ni de Mivela ni du groupe des entrepreneurs?

13 R. Moi, j'ai pas un groupe. Moi, j'ai une compagnie.

14 Q. [728] Pas à monsieur Lalonde. Au parti Vision  
15 Montréal pour la course à la chefferie de monsieur  
16 Labonté.

17 R. Ils ont jamais venu, monsieur Labonté. Ils ont  
18 jamais revenu pour l'affaire de l'argent. Et quand  
19 vous parlez de groupe des entrepreneurs, moi, je  
20 représente juste un groupe, je représente Mivela  
21 Construction.

22 Q. [729] O.K. Je reprends ma question de tantôt. Êtes-  
23 vous particulièrement présent et actif dans le  
24 financement des partis politiques municipaux,  
25 particulièrement Union Montréal? Est-ce que vous

1           êtes quelqu'un de très actif ou avez été très  
2           actif? Parce qu'on se replace toujours dans les  
3           années deux mille (2000). Désolée.

4           R. Je suis pas très actif. Comme je vous dis, quand  
5           ils m'invitent, ils me demandent d'acheter un  
6           billet, j'ai déjà acheté des billets, comme je vous  
7           dis, une fois, deux chaque année, j'ai déjà été. Je  
8           fais ma présence. J'achète mon billet. C'est tout  
9           qu'est-ce que je fais comme collaboration.

10          Q. **[730]** Monsieur Zambito, monsieur Leclerc et  
11          monsieur Lalonde, entre autres, en des termes un  
12          peu différents ont tous témoigné sur un même  
13          élément : Vous collectiez trois pour cent (3 %) de  
14          façon différente pour la politique. La politique  
15          ayant été définie par les divers témoins comme  
16          étant le parti Union Montréal. Monsieur Lalonde a  
17          même expliqué l'origine de tout ça et a témoigné à  
18          cet effet-là. Qu'est-ce que vous avez à dire à ce  
19          sujet-là?

20          R. Moi, je peux pas parler pour monsieur Lalonde. Je  
21          peux parler pour Nick Milioto. Et j'ai jamais  
22          collecté l'argent de personne, pas pour la  
23          politique et pas pour d'autres personnes. J'ai  
24          jamais collecté d'argent.

25          Q. **[731]** Parfait.

1 R. Si monsieur Lalonde a collecté, lui, c'est son  
2 affaire, c'est pas moi.

3 Q. **[732]** Donc, vous n'en avez jamais collecté que ce  
4 soit par le groupe des entrepreneurs, que ce soit  
5 une cote sur les contrats, que ce soit deux point  
6 cinq pour cent (2,5 %) pour la mafia ou que ce soit  
7 trois pour cent (3 %) pour le politique, tel que  
8 défini par les témoins, vous n'avez jamais collecté  
9 de cote, de pourcentage?

10 R. J'ai jamais collecté de cote, Madame.

11 Q. **[733]** C'est votre réponse?

12 R. C'est ma réponse.

13 Q. **[734]** Est-ce que vous connaissez monsieur Bernard  
14 Trépanier?

15 R. Pas plus que ça. Je le connais.

16 Q. **[735]** Vous le connaissez dans quelles circonstances  
17 monsieur Trépanier?

18 R. Il m'avait déjà vendu quelques billets.

19 Q. **[736]** Il vous a déjà vendu quelques billets?

20 R. Oui.

21 Q. **[737]** Je vais vous demander, Madame Blanchette,  
22 d'amener à l'écran... Donnez-moi trente secondes.  
23 La pièce qui se trouve à la liste 84, qui est à  
24 l'onglet 44, Madame la Présidente. Il s'agit d'une  
25 analyse de registres téléphoniques de Nicolo

1 Milioto, croisements faits avec les données pour le  
2 numéro de téléphone correspondant à Bernard  
3 Trépanier. L'analyse est pour la période du vingt-  
4 deux (22) juin deux mille cinq (2005) au quinze  
5 (15) août deux mille neuf (2009), qui démontre que  
6 monsieur Milioto et monsieur Trépanier ont été en  
7 contact quatre-vingt-une (81) fois. Expliquez-moi  
8 ce que vous avez à dire de pas particulier, quatre-  
9 vingt-une (81) fois, à quelqu'un que vous ne  
10 connaissez pas particulièrement.

11 R. ... (pas de réponse)

12 Q. **[738]** Monsieur Bernard Trépanier n'est pas un  
13 entrepreneur en construction. Monsieur Bernard  
14 Trépanier n'est pas quelqu'un qui fréquente le  
15 Cosenza, n'est pas un ami, n'est pas quelqu'un à  
16 qui vous avez affaire dans votre travail. Monsieur  
17 Trépanier, à cette époque-là, était purement et  
18 simplement, surtout jusqu'en deux mille six (2006),  
19 directeur du financement du parti d'Union Montréal,  
20 la période de deux mille quatre (2004) à deux mille  
21 six (2006). Expliquez-moi quelles sont vos  
22 relations avec monsieur Trépanier.

23 R. Je vois pas combien de fois il m'a appelé, puis...

24 J'essaie de comprendre.

25 (14:52:51)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [739] Comptez-les, vous l'avez le registre, là.

3 Me SONIA LEBEL :

4 Q. [740] Total, quatre-vingt-une (81) fois, on peut  
5 vous montrer...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [741] Vous pouvez les compter.

8 Me SONIA LEBEL :

9 Q. [742] Le registre comporte sept pages. Quand on  
10 fait le décompte, il y a quatre-vingt-un (81)  
11 contacts téléphoniques, encore une fois des  
12 contacts d'une minute, deux minutes. Vous êtes  
13 vraiment un homme de peu de mots, Monsieur Milioto.

14 R. Savez-vous qu'est-ce que j'ai pensé hier, quand  
15 vous me parlez de contacts de trente secondes  
16 (30 s), d'une minute? Ça se peut qu'ils appellent,  
17 ils tombent sur la boîte vocale, puis ça compte une  
18 minute, ça compte trente secondes (30 s). Ils  
19 rappellent après...

20 Q. [743] Quatre-vingt-une (81) fois. Il n'est pas  
21 chanceux.

22 R. Je le sais pas. Moi je sais qu'il m'a vendu déjà  
23 des billets pour le parti politique, et j'ai déjà  
24 acheté des billets de lui.

25 Q. [744] Monsieur Milioto, je veux bien croire que ça

1 se peut, une fois ou deux. Mais on ne peut pas,  
2 douze (12) fois en deux mille cinq (2005), trente-  
3 trois (33) fois en deux mille six (2006)...

4 R. Oui mais...

5 Q. **[745]** Vous ferez le décompte. Laissez-moi terminer.  
6 Treize (13) fois en deux mille sept (2007), dix-  
7 huit (18) fois en deux mille huit (2008), cinq fois  
8 en deux mille neuf (2009), et ce sont les contacts,  
9 tous les contacts que vous avez pour cette année-  
10 là, toujours tombés dans une boîte vocale.

11 R. Cinq... Cinq fois dans un an, ça peut être s'il y a  
12 eu deux...

13 Q. **[746]** Oui.

14 R. Admettons qu'il y a eu deux événements, il m'a  
15 appelé, « Monsieur Milioto, j'ai des billets. » Je  
16 le rappelle, « Oui, apporte-les au bureau. » Je  
17 sais pas.

18 Q. **[747]** Êtes-vous en train... Est-ce que vous me  
19 dites qu'en deux mille neuf (2009), monsieur  
20 Bernard Trépanier vous a contacté pour un cocktail  
21 de financement d'Union Montréal?

22 R. Je maintiens, je n'ai aucune autre raison que pour  
23 me contacter, sauf...

24 Q. **[748]** Aucune autre raison.

25 R. Sauf pour l'événement...

1 Q. [749] Et si je vous dis...

2 R. Est-ce qu'il a fait un événement... Je sais pas.

3 Q. [750] Donc, en deux mille neuf (2009) il n'y a  
4 aucune autre raison pour laquelle monsieur Bernard  
5 Trépanier vous aurait contacté, autre qu'un  
6 cocktail de financement d'Union Montréal?

7 R. C'est ça qu'est-ce que je pense.

8 Q. [751] Et si je vous dis qu'en deux mille six (2006)  
9 monsieur... le maire Tremblay l'a mis dehors du  
10 parti Union Montréal et qu'il n'avait plus  
11 d'affaire à ce parti-là, pour quelle autre raison  
12 pourrait-il vous contacter?

13 R. Mais il me vendait des billets pareil, moi, là.  
14 C'est lui qui me vendait des billets pour le  
15 cocktail. Moi je sais pas s'il travaillait pour le  
16 maire Tremblay ou qu'il travaillait... Moi c'était,  
17 il me vendait des billets. Mais jusqu'à deux mille  
18 neuf (2009), il m'a déjà vendu des billets.

19 Q. [752] Vous avez expliqué tantôt que vous aviez  
20 participé peut-être à trois ou quatre cocktails...

21 R. Chaque année.

22 Q. [753] Chaque année.

23 R. Oui.

24 Q. [754] Et ça justifie, ça, le nombre d'appels que  
25 vous avez avec monsieur Trépanier, et à chaque fois

1 il tombe dans votre boîte vocale.

2 R. Ça se peut qu'il tombe dans ma boîte, ça se peut  
3 qu'il me laisse un message, ça se peut qu'il me  
4 rappelle. Vous savez, on travaille, des fois, c'est  
5 pour ça qu'on a une boîte vocale.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[755]** C'est vous, hein, qui receviez les appels?  
8 Alors ça se peut, ça se peut, ça se peut... C'est  
9 vous qui lui parliez, là. Vous devriez tout de même  
10 être capable de nous dire que vous le... si vous  
11 lui avez parlé ou pas?

12 R. Bien, ça se peut qu'il ait embarqué...

13 Q. **[756]** Pas ça se peut. Vous devez vous en rappeler  
14 si vous lui avez parlé ou pas.

15 R. Sûrement que j'ai parlé quelques fois. Ça veut pas  
16 dire que s'il m'a appelé cinq fois, j'ai parlé les  
17 cinq fois, Madame la Présidente. Peut-être qu'il  
18 m'a appelé trois fois, ça a tombé dans la boîte  
19 vocale. La quatrième fois j'ai répondu.

20 Me SONIA LEBEL :

21 Q. **[757]** O.K.

22 R. Ou...

23 Q. **[758]** Lui avez-vous déjà parlé au téléphone, à  
24 monsieur Trépanier?

25 R. Oui, j'ai déjà parlé.



1 Q. [759] Quelle a été la nature de votre conversation?

2 R. Il me vendait quatre billets de cocktail.

3 Q. [760] Alors, vous me dites que chaque fois que vous  
4 avez parlé au téléphone avec monsieur Trépanier,  
5 c'était pour vous vendre des billets de cocktail?

6 R. Ou... Je vois pas d'autre raison. Des cocktails, ou  
7 me dire « Regarde, on va faire un cocktail telle  
8 date, est-ce que tu vas prendre deux billets, est-  
9 ce que tu en prends un? - Je le sais pas, rappelle-  
10 moi la semaine prochaine. Est-ce que tu es là? Est-  
11 ce que, es-tu en vacances? » Je le sais pas. Ça  
12 peut être mille et une choses.

13 Q. [761] Donc, si je comprends bien, Union Montréal a  
14 fait des cocktails de financement en juin, en août,  
15 en septembre, en octobre, en février, en mars, en  
16 avril, et je peux continuer comme ça, mais c'est  
17 uniquement pour des cocktails de financement. Il  
18 n'y a pas d'autre raison pour laquelle vous auriez  
19 pu parler avec monsieur Trépanier?

20 R. J'ai pas d'autre raison.

21 Q. [762] Pour lui apporter la cote de trois pour cent  
22 (3 %), ce n'est pas une raison?

23 R. J'ai jamais apporté de cote à personne, Madame la  
24 Présidente.

25 Q. [763] O.K. Et si je vous signale, Monsieur Milioto,

1 que l'intensité de vos activités de boîte vocale  
2 avec monsieur Trépanier se situe en deux mille six  
3 (2006), durant la période préélectorale pour Union  
4 Montréal, est-ce que ça rappelle, ça vous rappelle  
5 un petit peu votre souvenir, ça?

6 R. Mais peut-être qu'avant l'élection il a fait plus  
7 de cocktails, peut-être plus de réunions.

8 Q. **[764]** Et pourquoi vous auriez participé à plus de  
9 cocktails? Avez-vous un intérêt à ce que Union  
10 Montréal soit le parti au pouvoir, à ce moment-là?

11 R. Non. Je viens de vous le dire, que chaque fois que  
12 quelqu'un m'appelait, de la politique municipale,  
13 j'acceptais de prendre un billet d'eux. Et c'est  
14 une chose que je faisais volontairement.

15 Q. **[765]** De quelle façon monsieur Trépanier a obtenu  
16 votre numéro de téléphone?

17 R. Je le sais pas. Je sais qu'il m'appelait, mais je  
18 sais pas...

19 Q. **[766]** Est-ce que c'est vous qui lui avez remis?

20 R. Je me souviens pas. Est-ce que je l'ai rencontré  
21 dans un événement et je lui ai donné? Je me  
22 souviens pas.

23 Q. **[767]** Vous connaissez monsieur Milioto... monsieur  
24 Trépanier depuis combien de temps, Monsieur  
25 Milioto, à cette époque-là? Vous avez fait sa

1           rencontre en quelle année?

2           R. Non. Je me souviens pas quand j'ai fait sa  
3           rencontre, mais je pense que je l'ai connu à partir  
4           de l'année deux mille deux (2002), deux mille  
5           (2000). Quelque chose autour de deux mille (2000),  
6           là, mais je me souviens pas pourquoi. Mais j'ai pas  
7           d'autre chose avec lui que l'affaire de financement  
8           politique.

9           Q. **[768]** O.K.

10          R. Donc, si je l'ai rencontré, c'était dans un parti  
11          politique, dans un cocktail, ou quelque chose comme  
12          ça.

13          Q. **[769]** O.K. Donc, juste pour récapituler un petit  
14          peu, le fait que monsieur Zambito, monsieur Leclerc  
15          expliquent que vous aviez... que vous ramassiez une  
16          cote de trois pour cent (3 %) pour le politique,  
17          c'est une invention de leur part.

18          R. C'est une invention pure et simple.

19          Q. **[770]** Le fait que vous participiez à des cocktails  
20          de financement avec monsieur Trépanier qui a été  
21          qualifié et expliqué par monsieur Lalonde de  
22          monsieur trois pour cent (3 %), c'est un hasard?

23          R. Mais, ça, c'est monsieur Lalonde qui le dit pour  
24          lui. C'est pas pour moi.

25          Q. **[771]** À ce stade-ci, ce serait un bon moment pour

1 moi de prendre la pause, si vous permettez?

2 (14:56:40)

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. [772] Écoutez, je reviens un peu sur les  
5 statistiques des appels ici que l'on a. Je pense  
6 que vous avez écouté les travaux de la Commission.  
7 Vous êtes un spectateur...

8 R. Oui, oui, je l'ai écoutée.

9 Q. [773] ... le plus assidu, je comprends.

10 R. Parce que je suis intéressé à...

11 Q. [774] Vu qu'on mentionne votre nom régulièrement...

12 R. Oui, oui.

13 Q. [775] ... je peux... et de différents témoins, vous  
14 devez toujours vous attendre à ce qu'on nomme votre  
15 nom. En deux mille six (2006), si vous avez écouté  
16 les travaux de la Commission, les élections  
17 municipales étaient en deux mille cinq (2005). Il y  
18 a eu des pratiques de financement où on ramassait  
19 beaucoup d'argent lors de l'année de l'élection, il  
20 y en a eu une en deux mille cinq (2005). Et là par  
21 la suite, les gens ont dit « écoutez, au lieu  
22 d'avoir ramassé beaucoup d'argent l'année de  
23 l'élection, on va le ramasser tranquillement  
24 pendant les quatre années du mandat ». Donc, en  
25 deux mille six (2006), ce n'est pas une année

1 d'élection, c'est une année où nécessairement il y  
2 a moins de cocktails de financement. Et là  
3 commence, selon certaines personnes, le fameux  
4 trois pour cent (3 %).

5 En deux mille six (2006), il y a trente-  
6 trois (33) appels que monsieur Trépanier vous fait,  
7 trente-trois (33) appels. Seulement en février, il  
8 y a cinq appels et ce n'est pas une année  
9 d'élection.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Merci de me corriger, j'avais dit deux mille six  
12 (2006), mais c'est deux mille cinq (2005) je  
13 voulais dire.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Ce n'est rien, c'est ça.

16 Q. **[776]** Donc, en deux mille six (2006), cinq appels  
17 en février, février, mars, avril et comptez-les,  
18 là, sur dix (10) mois sur douze (12). Pensez-vous  
19 vraiment qu'il vous appelle cinq fois en février -  
20 et là n'oubliez pas que s'il vous appelle, vous le  
21 rappelez - donc vous vous parlez sept, huit fois au  
22 mois de février et c'est pour participer à un  
23 cocktail de financement une année ultérieure où il  
24 n'y en a peut-être même pas!

25 R. Je vais essayer de vous expliquer un peu. Les

1 appels, probablement que j'ai pas (inaudible) il  
2 m'appelait, je lui parlais. Mais, je vais essayer  
3 de m'en aller un peu pour l'affaire de la politique  
4 trois pour cent (3 %).

5           Moi, quand je travaille dans les trottoirs,  
6 qui a des profits minimes, comment voulez-vous qui  
7 en donne trois pour cent (3 %) à la politique?  
8 Qu'est-ce qu'elle nous donne la politique en  
9 retour? La politique, elle donne rien. À moi  
10 personnellement, elle m'a jamais donné rien. C'est  
11 pas comme l'ingénieur-conseil, comme parlait Michel  
12 Lalonde - vous savez que je l'écoutais - qu'il  
13 donnait des contrats de gré à gré. Nous autres, les  
14 contrats, on les gagne à la soumission, être le  
15 plus bas soumissionnaire.

16           C'est quoi mon intérêt d'aller donner trois  
17 pour cent (3 %) à la politique? Mon intérêt pour  
18 aller à un cocktail, c'est pour être un bon...  
19 parce que je veux, au nom de ma compagnie, une  
20 présence, qu'ils me voient que je suis un bon  
21 corporatif. Je travaille à Montréal et la  
22 démocratie et l'élection, tout le monde qui  
23 m'appelle pour prendre le billet, je prends un  
24 billet, je fais ma présence, je reste une demi-  
25 heure et je m'en vais. J'ai aucun intérêt de donner

1           trois pour cent (3 %) à la politique.

2       Q. **[777]** Mais, si vous me permettez, ma question, ce  
3           n'était pas ça, là. Ma question, c'était : Qu'est-  
4           ce qui explique que monsieur Trépanier vous appelle  
5           le quatorze (14) février, deux fois; le seize (16)  
6           février, une fois; le dix-sept (17) février, une  
7           fois; trois jours plus tard, le vingt (20) février;  
8           le premier (1er) mars, deux fois; le huit (8) mars,  
9           une fois; le neuf (9) mars; le vingt-trois (23)  
10          mars?

11       R. Est-ce que ça se peut que...

12       Q. **[778]** Écoutez, là, vous êtes... c'est ce qui  
13           s'appelle la vente sous pression là, vous étiez  
14           sous pression. Et ça, c'est... haute technique.

15       R. Il y a personne...

16       Q. **[779]** Est-ce que c'est possible que vous avez  
17           craint d'être sous écoute électronique pour pas  
18           justement prendre l'appel, laissant tombant juste  
19           dire « je te rappelle » et appeler autrement  
20           ailleurs?

21       R. J'ai jamais...

22       Q. **[780]** Avez-vous déjà craint ça?

23       R. J'ai jamais craint d'écoute électronique, jamais.

24       Q. **[781]** Vous fréquentez des gens de la mafia, puis...

25       R. Jamais.

1 Q. **[782]** ... de l'écoute électronique, c'est quelque  
2 chose que...

3 R. J'ai jamais...

4 Q. **[783]** ... vous n'avez jamais pensé.

5 R. J'ai jamais eu peur de l'écoute électronique.

6 Q. **[784]** Mais, les petits appels une minute, c'est  
7 quasiment juste ça, c'est...

8 R. Bien, comme je vous dis...

9 Q. **[785]** ... c'est votre boîte vocale.

10 R. ... ça se peut que ça tombe dans la boîte vocale,  
11 il me rappelle plus tard et... Parce que, t'sais,  
12 on est occupé quand on travaille, au téléphone, que  
13 j'ai pas le téléphone à la main ou quelque chose et  
14 je le rappelle plus tard. C'est une possibilité.

15 Q. **[786]** Je reviens donc sur ma question. Qu'est-ce  
16 qui explique que monsieur Trépanier vous appelle  
17 cinq fois à cinq jours d'intervalle en février et  
18 il vous appelle cinq fois à six jours... six jours  
19 d'intervalle en mars?

20 R. Est-ce que ça se peut que quatre jours, il n'était  
21 pas capable de me rejoindre et il me rejoint le  
22 cinquième jour?

23 Q. **[787]** Il n'est vraiment pas chanceux. Il n'est  
24 vraiment vraiment pas chanceux, il n'y a pas à  
25 dire.



1 R. Je dis pas que c'est ça, là, je dis, c'est une  
2 possibilité.

3 Q. [788] Mais, en février...

4 R. Est-ce qu'il fait...

5 Q. [789] ... c'est en février et là...

6 R. Ça se peut que j'étais pas...

7 Q. [790] ... il n'est pas chanceux en février. Il  
8 n'est pas chanceux en mars non plus.

9 R. Est-ce que ça se peut que...

10 Q. [791] Il n'est pas chanceux dans d'autres mois de  
11 l'année deux mille six (2006) qui n'est même pas  
12 une année électorale. Il n'est vraiment pas  
13 chanceux.

14 R. Est-ce que ça se peut que je suis en vacances? Il  
15 m'appelle et je peux pas...

16 Q. [792] Non, non, non. Vous travaillez fort, vous  
17 travaillez tout le temps, vous, en passant.

18 R. On parle... Non.

19 Q. [793] Vous travaillez très très fort. Non, non,  
20 vous travaillez. On est rendu mars, avril, là,  
21 c'est sérieux, là.

22 R. O.K. Mais, vous parlez tout à l'heure de février.

23 Q. [794] Hum! Ah! Mais là, écoutez, je peux vous  
24 donner, si vous voulez, le mois d'avril. En avril,  
25 vous en avez... à l'oeil, vous en avez juste cinq

1           ici : le cinq (5), deux fois, le dix (10), le douze  
2           (12), le treize (13). Et je peux continuer, si vous  
3           voulez, j'en ai... j'ai le vingt-huit (28). En mai,  
4           vous travaillez très fort, il y en a quatre. Donc,  
5           ce n'est pas parce que vous êtes ailleurs.

6           R. Il y avait un cocktail en mai, il m'appelait pour  
7           me vendre des billets, c'est possible.

8           Q. **[795]** Et vous en avez acheté combien de billets?

9           R. Moi, j'en achetais un ou deux.

10          Q. **[796]** Un ou deux et vous vous faites harceler  
11          trente-trois...

12          R. Chaque...

13          Q. **[797]** ... trente-trois (33) appels pour acheter un  
14          ou deux billets! Ça, c'est juste en deux mille six  
15          (2006).

16          R. Chaque événement, j'achetais un billet, deux  
17          billets.

18          Me SONIA LeBEL :

19          Si vous me permettez, Madame la Présidente, je  
20          n'anticipe pas nécessairement en avoir beaucoup  
21          après la pause. Je vais faire... je vais réviser  
22          quelques notes. Est-ce que vous pensez pouvoir...  
23          est-ce que vous voulez qu'on demande si des contre-  
24          interrogatoires sont possibles?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, certainement. Est-ce qu'il y aura des contre-  
3 interrogatoires?

4 Me SONIA LeBEL :

5 Je vois que tous mes confrères hochent de la tête,  
6 on n'a pas le son ni l'image, donc je comprends que  
7 c'est « non ». C'est ce qu'on comprend.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Je me fais la porte-parole.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14 REPRISE DE L'AUDIENCE (15:29:06)

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Milioto, vous êtes toujours sur le même  
17 serment.

18 R. Merci.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Alors, si vous me permettez, Madame la Présidente,  
21 il y a une pièce tout à l'heure qu'on a montrée à  
22 l'écran qui est l'analyse des registres  
23 téléphoniques entre monsieur Nicolo Milioto et  
24 Bernard Trépanier. Je me dois maintenant de la  
25 coter officiellement sous la cote 37P-479.



1 Et j'aimerais également que vous exposiez à  
2 l'écran, Madame Blanchette, le tableau qui est à  
3 l'onglet 45, mais je pense qu'il se trouve à la  
4 liste 85. Et je vais juste vous demander, Monsieur  
5 Milioto, comme dernière question de ma part,  
6 d'identifier les montants. C'est un tableau qui  
7 vient... ce sont des données qui viennent du  
8 Directeur général des élections du Québec, du DGE,  
9 concernant les dons que vous auriez faits aux  
10 partis politiques provinciaux.

11 Vous voyez en haut quatre dons : mil neuf  
12 cent quatre-vingt-dix-huit (1998), deux mille deux  
13 (2002), deux mille trois (2003), deux mille quatre  
14 (2004) faits aux deux partis politiques confondus,  
15 la ventilation est dans le tableau. J'aimerais que  
16 vous en preniez connaissance. Est-ce que ça  
17 pourrait correspondre aux dons que vous avez faits?  
18 Ça vient du DGE, le Directeur général des  
19 élections. Vous avez évoqué avoir fait des dons aux  
20 Parti libéral et Parti québécois, donc c'est  
21 possible?

22 R. C'est possible, mais j'ai pas une certitude.

23 Q. **[800]** Mais, ça ne vous apparaît pas erroné de façon  
24 flagrante, on s'entend?

25 R. Pas vraiment, non.

1 Q. **[801]** Parfait. Et juste simplement pour vous dire,  
2 au bas, ce sont des contributions qui auraient été  
3 faites par votre partenaire Alphonso Polizzi.  
4 C'était bien votre partenaire à l'époque deux mille  
5 un (2001), deux mille deux (2002), deux mille neuf  
6 (2009), c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[802]** Et les deux... le nom qui est masqué, c'est  
9 la conjointe de monsieur Polizzi dont le nom n'a  
10 pas été évoqué ici, mais je vous dis que, sous le  
11 caviardage, c'est le nom de la conjointe de  
12 monsieur Polizzi qui aurait fait également des  
13 contributions. Je ne vous demande pas de les  
14 identifier, mais je vous l'indique pour fins  
15 d'explication. C'est tout ce que le tableau  
16 contient. Et ce sont des données officielles du  
17 Directeur général des élections, Madame la  
18 Présidente, Monsieur le Commissaire.

19 Sur ce, pour ma part, ça clôt mon  
20 interrogatoire de monsieur Milioto.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Déposez-vous...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[803]** Moi, j'aurais une...

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Ah! Oui. Excusez-moi.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Excusez.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Je ne l'ai pas cotée, 481, 37P.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Merci.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Je suis désolée, Madame la Présidente.

11

12 37P-481 : Tableau des contributions politiques  
13 faites par Nicolo Milioto ainsi que  
14 ses partenaires d'affaires

15

16 INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[804]** Alors, moi, Monsieur Milioto, j'aurais une  
18 question. Est-ce que vous avez rencontré Joe  
19 Borsellino ou Paolo Catania en vue de préparer  
20 votre témoignage?

21 R. Non, Madame la Juge.

22 Q. **[805]** Alors...

23 R. Paolo Catania, ça fait au moins un an et plus que  
24 je le vois pas, plus qu'un an. Et monsieur  
25 Borsellino, ça fait plus cinq, six mois que... on

1 n'a jamais parlé de la Commission.

2 Q. **[806]** Est-ce que vous lui avez... vous avez parlé à  
3 ces deux personnes-là au téléphone?

4 R. Non, Madame la Présidente.

5 Q. **[807]** Alors, vous n'avez jamais parlé ni à l'un ni  
6 à l'autre en vue de préparer votre témoignage.

7 R. Je le jure.

8 Q. **[808]** Ou ce que vous me dites, c'est que vous ne  
9 les avez pas rencontrés récemment ou peu de temps  
10 avant de témoigner.

11 R. Non, Madame la Présidente, je n'ai pas... monsieur  
12 Catania, ça fait plus d'un an que je l'ai pas vu et  
13 pas parlé au téléphone. Et monsieur Borsellino, je  
14 l'ai rencontré dans l'église, une mortalité, une  
15 messe, on n'a pas parlé. On a dit juste « bonjour »  
16 de loin.

17 Q. **[809]** Quand l'avez-vous rencontré pour la dernière  
18 fois?

19 R. Ça fait quoi? Trois, quatre mois ou quelque chose  
20 comme ça, je vois pas... on n'a même pas parlé. On  
21 a dit juste « bonjour » comme ça dans l'église  
22 même.

23 Q. **[810]** Quelle église?

24 R. Papineau et... Papineau et Jean-Talon. Je sais pas  
25 comment qu'elle s'appelle l'église, je suis pas



1 fort, mais celle de Papineau et Jean-Talon. Il y  
2 avait quelqu'un qui était mort, il y avait une  
3 messe. Moi, j'étais là avec ma femme, lui, il était  
4 là. On a vu, si vous voulez là...

5 Q. **[811]** Qui était mort?

6 R. C'était mort quelqu'un de Toronto, un cousin de moi  
7 et que lui avait... c'est un cousin peut-être de sa  
8 femme, je sais pas, quelque chose comme ça, puis  
9 ils ont fait une messe à l'église. On a vu vraiment  
10 à l'intérieur de l'église même, on a fait  
11 « bonjour » avec la tête seulement.

12 Q. **[812]** Très bien.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Alors, j'ai compris que les parties n'avaient pas  
15 de contre-interrogatoire. Alors, à ce moment-ci, le  
16 temps de changer de témoin, je vais céder ma place  
17 à ma collègue, maîtresse Claudine Roy qui vous le  
18 présentera.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Très bien.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[813]** On n'a plus besoin de vous pour l'instant.

25 R. Est-ce que je peux partir?

1 Q. **[814]** Oui.

2 R. Merci.

3

4 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

5 (15:35:07)

6

7

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)  
2 jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 GUY DESROSIERS, analyste enquêteur de la  
7 Commission.

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

12 Peut-être avant que ne débute le témoignage de  
13 monsieur Desrosiers, je pourrais mettre son  
14 témoignage dans le contexte de ce qu'il s'apprête à  
15 vous livrer. En fait, monsieur Desrosiers, comme il  
16 vient de le mentionner, est un membre de la  
17 Commission à qui on a confié la tâche de procéder à  
18 l'examen de différents rapports concernant la Ville  
19 de Montréal.

20 Son témoignage va consister au dépôt de ces  
21 différents rapports concernant la Ville, et d'en  
22 brosser un tableau pour vous permettre d'avoir  
23 accès, être documentée, en fait, relativement à  
24 l'audition de témoins qui vont se présenter devant  
25 vous, qui sont des décideurs de la Ville de

1 Montréal.

2 Il est important de mentionner à ce moment-  
3 ci que les constatations que monsieur Desrosiers va  
4 faire, en fait les conclusions qui vont être  
5 établies, et les recommandations qui vont être  
6 proposées, ne sont que les constatations, les  
7 conclusions et les recommandations des auteurs des  
8 rapports. En fait, monsieur Desrosiers, son  
9 témoignage consiste, comme je viens de vous le  
10 dire, à vous livrer l'examen qu'il a fait des  
11 rapports qu'on lui a confiés. Alors, c'était le  
12 contexte de son témoignage, du témoignage qu'il  
13 s'apprête à rendre.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[815]** Bonjour monsieur Desrosiers.

16 R. Bonjour.

17 (15:37:17)

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Q. **[816]** Alors Monsieur Desrosiers, comme on vient de  
20 le mentionner, comme vous l'avez fait, vous avez  
21 mentionné que vous êtes un analyste enquêteur pour  
22 la Commission. Est-ce que vous êtes en mesure de  
23 nous donner, brièvement, votre parcours  
24 professionnel?

25 R. Alors, moi je suis comptable agréé, maintenant

1 comptable professionnel agréé. Je suis membre de  
2 l'Ordre depuis mil neuf cent quatre-vingt-onze  
3 (1991). J'ai commencé dans la profession en quatre-  
4 vingt-neuf (89), j'ai travaillé dans le réseau KPMG  
5 pendant quatre ans. Ensuite j'ai été au Nouveau-  
6 Brunswick pour la Fédération des Caisses Populaires  
7 acadiennes pendant cinq ans, et de deux mille  
8 (2000) à deux mille douze (2012) j'ai travaillé  
9 pour le Vérificateur général du Québec.

10 Au mois d'avril deux mille douze (2012),  
11 j'ai accepté un poste au ministère de l'Emploi et  
12 de la Solidarité sociale à la direction de la  
13 vérification interne et des enquêtes  
14 administratives, et c'est ce ministère qui prête  
15 mes services à la Commission.

16 Q. **[817]** Alors, on vient de mentionner qu'on vous a  
17 confié l'examen de différents rapports, et en vue  
18 de votre témoignage devant la Commission, vous avez  
19 préparé ce qu'on appelle une présentation  
20 PowerPoint?

21 R. Oui.

22 Q. **[818]** D'accord. Alors je vais demander, si c'est  
23 possible, de mettre à l'écran la présentation que  
24 l'on retrouve à l'onglet 1. Alors, vous  
25 reconnaissez la première page de cette

1           présentation? Monsieur Desrosiers?

2           R. Oui. Oui. Oui. Oui.

3           Q. **[819]** D'accord. Alors, si on va à la deuxième  
4           diapositive, vous allez être en mesure de nous  
5           faire la nomenclature des rapports qui ont fait  
6           l'objet de votre examen.

7           R. Alors, le choix des rapports s'est fait par - en  
8           tout cas, pour ceux-là - c'est que c'est des  
9           rapports qui concernent l'octroi et la gestion des  
10          contrats dans l'industrie de la construction, alors  
11          c'est directement lié au mandat de la Commission.  
12          On a reculé jusqu'à mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
13          sept (1997) parce que c'est la période sur laquelle  
14          le mandat de la Commission porte, et c'est des  
15          rapports qui sont liés entre eux, là.

16          Q. **[820]** Alors le premier rapport, est-ce que vous  
17          êtes en mesure de nous donner le titre de ce  
18          rapport?

19          R. Alors le premier rapport, c'est un programme, c'est  
20          sur le programme de réfection routière de la Ville  
21          de Montréal. Ça a été fait par le Vérificateur de  
22          la Ville de Montréal en mil neuf cent quatre-vingt-  
23          dix-sept (1997). Ça faisait partie d'un rapport  
24          complet, là, mais ce chapitre-là, c'est celui qui  
25          nous intéresse en particulier.

1 Q. **[821]** D'accord. Alors c'est le premier rapport  
2 auquel vous allez faire référence?

3 R. C'est le premier rapport. Le deuxième rapport, lui,  
4 est daté de deux mille un (2001). C'est encore par  
5 le Vérificateur de la Ville de Montréal, et lui est  
6 retourné, quatre ans après, faire un suivi des  
7 recommandations qui avaient été faites en mil neuf  
8 cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

9 Q. **[822]** D'accord. Donc, je vous demanderais  
10 maintenant, Madame Blanchette, de nous présenter le  
11 programme de réfection routière mil neuf cent  
12 quatre-vingt-dix-sept (1997), qu'on retrouve à  
13 l'onglet 2, que je vais coter.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Vous allez le coter plus tard?

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est parce que si on n'a pas le temps de le  
20 terminer aujourd'hui, le rapport...

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Oui. Mais le rapport de mil neuf cent quatre-vingt-  
23 dix-sept (1997), je pense qu'on est en mesure...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ah! Parfait.

1 Me CLAUDINE ROY :

2 On est en mesure...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui oui, d'accord, d'accord.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 C'est le PowerPoint que je vais coter plus tard.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'accord.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Relativement au rapport du Vérificateur de mil neuf  
11 cent quatre-vingt-dix-sept (1997), je le déposerais  
12 sous la cote 38P-482.

13

14 38P-482 : Programme de réfection routière :  
15 Rapport du Vérificateur municipal pour  
16 l'exercice terminé le 31 décembre 1997

17

18 Effectivement, compte tenu de l'heure, on avait  
19 pensé procéder au dépôt de tous les rapports, mais  
20 dans ce cas-ci, ce qu'on va faire, on va les faire  
21 à la pièce. Donc, pour le moment on va coter celui  
22 de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Ce  
23 qui nous permet tout de même de revenir à la  
24 diapositive 2, et vous faire la nomenclature des  
25 autres rapports sans qu'on puisse procéder au



1 dépôt.

2 R. L'autre rapport, c'est le rapport d'un groupe de  
3 travail externe sur la gestion des risques dans les  
4 contrats de construction qui est daté de février  
5 deux mille quatre (2004). C'est un rapport qui a  
6 été fait par un groupe de quatre ingénieurs. Et  
7 c'est le rapport qui a été disons médiatisé à  
8 l'automne dernier, au mois de novembre.

9 Q. **[823]** Par la suite, votre examen a porté sur quel  
10 rapport?

11 R. Ensuite, il y a un rapport intitulé « Appels  
12 d'offres, attribution et gestion des contrats de  
13 voirie, d'aqueduc et d'égout de la Ville de  
14 Montréal ». C'est un rapport de novembre deux mille  
15 six (2006) qui a été fait par le vérificateur  
16 interne de la Ville de Montréal. Et ce rapport a  
17 été scindé en deux documents. Puis le deuxième  
18 document, c'est « L'analyse de l'offre pour les  
19 contrats de travaux donnés par la Ville de  
20 Montréal » qui est aussi daté de novembre deux  
21 mille six (2006).

22 Q. **[824]** Votre examen a comporté sur quel rapport  
23 également?

24 R. Puis le dernier, en fait c'est les deux derniers,  
25 ça porte sur le plan d'intervention pour les

1 réseaux d'aqueduc et d'égout. Ça a été fait par un  
2 consortium d'ingénieurs, le groupement CGT. Puis il  
3 y a un rapport daté de septembre deux mille neuf  
4 (2009) et un autre de février deux mille dix (2010)  
5 qui se veut une révision de ce qui avait été fait à  
6 l'automne.

7 Q. **[825]** Alors, si on va à la diapositive suivante,  
8 vous êtes en mesure de nous donner la structure de  
9 la présentation du PowerPoint, mais également de  
10 votre témoignage.

11 R. Ce que je vais faire en fait, c'est, pour chacun  
12 des rapports, on va donner le contexte, on va  
13 expliquer la portée de chacun des rapports;  
14 ensuite, les principaux constats et les principales  
15 recommandations qui sont en lien avec le mandat de  
16 la Commission. Puis on va aussi regarder leur  
17 évolution dans le temps. Puis je vais porter une  
18 conclusion sur, ayant une portée globale sur  
19 l'ensemble des rapports. Ce qu'il faut mentionner,  
20 comme vous avez dit tout à l'heure, c'est que je ne  
21 remets pas en question le contenu, mais je ne fais  
22 que présenter le contenu de ces rapports.

23 Q. **[826]** Alors, si on aborde le premier rapport, soit  
24 celui déposé sous 38P-482, soit le programme de  
25 réfection routière, qui est la diapositive

1           suivante.

2           R. Alors, c'est un extrait du rapport du Vérificateur  
3           de la Ville de Montréal au conseil municipal pour  
4           l'exercice terminé le trente et un (31) décembre  
5           mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). C'est  
6           le chapitre qui porte sur le programme de réfection  
7           routière.

8           Q. **[827]** Quel est le contexte de ce programme ou de  
9           cette étude, de ce rapport?

10          R. Alors, à l'époque, le Vérificateur de la Ville  
11          était monsieur Guy Lefebvre, qui est comptable  
12          agréé. Le choix du sujet, c'est la prérogative du  
13          Vérificateur de la Ville. Ça fait qu'il peut  
14          effectuer des travaux sur l'ensemble des activités  
15          de la Ville. Puis qu'est-ce qui détermine le choix  
16          des sujets? En fait, souvent, c'est l'importance  
17          des budgets qui sont alloués au programme. Et dans  
18          ce cas-là, ce qu'on a appris, c'est qu'il y avait  
19          aussi des indices comme de quoi il y avait des  
20          lacunes dans le programme de réfection routière.  
21          C'est pour cette raison que le Vérificateur s'est  
22          attardé là-dessus.

23          Q. **[828]** D'accord. Et...

24          R. Le rapport a été transmis au Service des travaux  
25          publics le dix-neuf (19) novembre quatre-vingt-dix-

1 sept (97). Et le rapport a été déposé au conseil  
2 municipal le quatre (4) mai mil neuf cent quatre-  
3 vingt-dix-huit (1998). Puis quand on parle de  
4 programme de réfection routière, ça comprend tout  
5 ce qui est réalisation des travaux  
6 d'infrastructures routières, construction,  
7 reconstruction, réfection de rues, trottoirs,  
8 conduites secondaires d'égout et d'aqueduc.

9 Q. [829] D'accord. Alors, je voudrais présenter la  
10 diapositive suivante, en fait qui était les grands  
11 points que vous venez de mentionner. C'est exact?  
12 Alors, la diapositive suivante, on parle de la  
13 portée de ce programme.

14 R. Dans le rapport qui a été fait par le Vérificateur,  
15 les travaux qui ont été effectués, c'est qu'il a  
16 effectué une analyse critique de la méthode du coût  
17 moyen qui est utilisée à la Ville. Il a fait un  
18 examen sommaire du processus d'appel d'offres du  
19 programme de réfections routières. Il a fait un  
20 survol des limites du marché. Et il a aussi fait  
21 une réflexion sur les façons de créer une plus  
22 grande compétitivité dans l'industrie de la  
23 réalisation des travaux d'infrastructures. Puis la  
24 période qu'il a regardée, c'est particulièrement  
25 les variations de prix entre mil neuf cent quatre-

1 vingt-douze (1992) et mil neuf cent quatre-vingt-  
2 dix-sept (1997). Puis lui aussi, ce qui avait  
3 alimenté disons son analyse, c'est que le  
4 Vérificateur voyait un potentiel de réduction de  
5 coût qui avait un effet, justement, sur les  
6 dépenses de la Ville.

7 Q. **[830]** Qu'est-ce qui l'avait amené à choisir  
8 spécifiquement ce sujet?

9 R. Ses recommandations visaient à réduire les coûts.

10 Q. **[831]** La diapositive suivante, justement, un  
11 constat relativement au contrôle des coûts.

12 R. Dans la section sur le contrôle des coûts, dans son  
13 rapport, le Vérificateur apporte des commentaires  
14 sur Gespro. Gespro, c'est le logiciel de gestion de  
15 projets qui sert à faire les estimations dans les  
16 projets. C'est un logiciel qui a été discuté  
17 l'automne passé ici en audience. La mise à jour qui  
18 est faite dans Gespro à chaque fois qu'il y a des  
19 nouveaux projets, des nouveaux contrats, c'est  
20 effectué en saisissant les quantités, les prix  
21 unitaires inscrits sur les bordereaux de prix des  
22 soumissions ayant participé à l'appel d'offres. Ce  
23 qui est important de noter, c'est que ce n'est pas  
24 seulement que le prix payé, ce n'est pas le prix,  
25 le coût du contrat qui a été octroyé, mais c'est

1 toutes les soumissions qui rentrent dans le projet.  
2 Puis c'était au choix de l'utilisateur de, disons d'en  
3 mettre plus ou moins de soumissions. Il pouvait en  
4 écarter certaines si les prix étaient trop  
5 disparates disons. Puis le Vérificateur, ce qui le  
6 préoccupait, c'est que cette façon de saisir les  
7 coûts pouvait avoir un effet à la hausse. Ça fait  
8 que quand il parle que le coût moyen était  
9 recalculé par le système, il tenait compte des  
10 données historiques, il ne tenait pas compte, comme  
11 je le disais, des coûts payés, mais des soumissions  
12 qui étaient faites par les entrepreneurs, par les  
13 soumissionnaires.

14 Dans les estimations qui étaient faites  
15 dans Gespro, ce qu'on ajoutait aussi, c'est qu'on  
16 majorait les quantités de trois (3 %) à dix pour  
17 cent (10 %) selon la nature des travaux afin  
18 d'éviter toute sous-évaluation, ce qui a fait  
19 encore un effet à la hausse sur les prix.

20 Puis on indiquait aussi dans les documents  
21 d'appel d'offres un montant de contingence qui  
22 représentait environ dix pour cent (10 %) de la  
23 valeur des travaux. Ça veut dire que si on avait un  
24 projet qu'on évaluait, disons, à huit cent mille  
25 (800 000 \$), on mettait une contingence de quatre-

1 vingt mille (80 000 \$), ça indiquait aux  
2 soumissionnaires déjà quel prix la Ville était  
3 prête à payer pour le projet.

4 Q. **[832]** Quel prix la Ville s'attendait de...

5 R. C'est ça, oui.

6 Q. **[833]** D'accord. La diapositive suivante, toujours  
7 au niveau du constat des contrôles des coûts.

8 R. Alors de la façon dont Gespro fonctionnait c'est  
9 qu'on se retrouvait face à des estimations gonflées  
10 puis l'impact de ça c'est que déjà le décideur  
11 était conditionné à accepter des contrats du même  
12 ordre de grandeur et, comme je disais tout à  
13 l'heure, on indiquait le montant de la contingence.  
14 Mais le soumissionnaire était incité à présenter  
15 une offre dont la valeur totale oscillait autour du  
16 montant auquel on s'attendait de payer. Et pour  
17 pallier ça, le Vérificateur a fait deux  
18 recommandations. D'abord que le Service des travaux  
19 publics révise le système de prix de revient et  
20 qu'il envisage la possibilité de cesser de  
21 divulguer le montant des dépenses contingentes,  
22 soit qu'il le mette en pourcentage et arrêter de le  
23 mettre en dollars. Puis le Vérificateur croyait que  
24 ces améliorations-là étaient souhaitables.

25 Q. **[834]** Toujours dans l'ordre des constats que le

1 Vérificateur effectue, diapositive suivante, oui.

2 R. Le Vérificateur a constaté qu'il y avait environ  
3 quarante (40) entreprises soumissionnaires, dont  
4 une douzaine qui étaient de façon régulière. Puis  
5 dans certains cas, les compétiteurs devenaient  
6 fournisseurs ou sous-traitants de celui à qui le  
7 contrat avait été octroyé. Ça fait que... ce qui  
8 l'a amené à conclure c'est que l'offre de marché  
9 était relativement restreinte.

10 Q. **[835]** O.K.

11 R. Et...

12 Q. **[836]** Excusez-moi. Ce que vous venez de mentionner,  
13 quel est l'impact ou quels sont les impacts des  
14 constats que le Vérificateur a faits?

15 R. C'est qu'en restreignant le marché, on diminue la  
16 concurrence puis en diminuant la concurrence on  
17 fait augmenter les prix. Puis si on... juste pour  
18 se donner une idée, dans les contrats qui étaient  
19 octroyés, lui s'était attardé à la période de  
20 quatre-vingt-douze (1992) à quatre-vingt-dix-sept  
21 (1997) particulièrement, mais les moyennes de  
22 contrats qui étaient accordés pour les années  
23 quatre-vingt-dix (1990), quatre-vingt-treize  
24 (1993), on parlait de vingt-huit millions (28 M\$)  
25 et pour la période quatre-vingt-quatorze (1994) à



1 quatre-vingt-seize (1996), on était autour de  
2 soixante millions (60 M\$). Ça fait qu'il y avait  
3 quand même un marché intéressant, là, pour les  
4 soumissionnaires.

5 Q. **[837]** Donc, à partir de ces constats-là, quelle est  
6 la recommandation qu'il formule?

7 R. Alors, le Vérificateur a recommandé que le Service  
8 des travaux publics examine la possibilité de  
9 modifier la façon d'aller en appel d'offres pour  
10 les travaux de réfection routière puis ça  
11 l'amenait, ce qu'on demandait, en fait, c'était de  
12 faire une réflexion, voir les avantages et les  
13 désavantages, voir ce qui se faisait ailleurs aussi  
14 comme méthode processus d'appel d'offres.

15 Q. **[838]** Le Vérificateur a fait d'autres constatations  
16 relativement au contrôle des coûts?

17 R. Oui. Il en a fait aussi sur la façon de réaliser un  
18 projet. C'est qu'il y a deux grandes façons. C'est  
19 soit qu'on le fasse en régie, c'est-à-dire par des  
20 employés de la Ville, ou qu'on aille par le secteur  
21 privé, en sous-traitance. Ce que le Vérificateur...  
22 en tout cas, ce que le Vérificateur voulait c'est  
23 qu'il y ait au moins une analyse qui supporte le  
24 choix entre faire au privé ou faire en régie. Ce  
25 qu'on se rendait compte, c'est qu'au niveau de la

1 surveillance et de la conception, quand on confiait  
2 ça au privé, le coût était de deux cent vingt  
3 (220 %) à deux cent cinquante pour cent (250 %) du  
4 taux horaire des employés de la firme parce qu'on  
5 ajoute là-dessus, bien, il y a les coûts de main-  
6 d'oeuvre, les frais généraux, profits, impôts,  
7 taxes et tout ça. Si on se recule en quatre-vingt-  
8 dix-sept (1997), la façon qu'il y avait, au niveau  
9 de la taxe, pour les remboursements, ce n'était pas  
10 la même façon qu'aujourd'hui, ça fait que le  
11 soumissionnaire en assumait une partie. Ça fait que  
12 dans ses prix, il augmentait en conséquence.

13 Puis aller en régie, ce que ça procurait  
14 c'est que ça donne une plus grande indépendance en  
15 regard du marché tout en diminuant le coût des  
16 travaux. Le Vérificateur ne dit pas d'y aller  
17 toujours mais au moins de faire une analyse pour  
18 comparer ce que ça coûte.

19 Q. **[839]** Peut-être que je suis la seule, mais « aller  
20 en régie » est-ce que vous êtes en mesure de nous  
21 expliquer ce à quoi il fait référence?

22 R. C'est vraiment faire le travail par ses employés.

23 Q. **[840]** O.K. Par le secteur privé, c'est d'aller à  
24 l'externe?

25 R. C'est ça.

1 Q. **[841]** D'accord. Alors il a proposé une  
2 recommandation relativement à ces constatations?

3 R. Alors il recommandait que la Ville étudie la  
4 possibilité d'accroître le volume des travaux de  
5 réfection routière exécutés en régie puis que  
6 l'évaluation financière se fasse à l'aide de la  
7 méthode des coûts marginaux. Puis quand on parle du  
8 coût marginal, c'est d'évaluer combien est-ce que  
9 ça nous coûte de plus de faire les travaux nous-  
10 mêmes. Est-ce que ça nous prend des employés  
11 additionnels? Est-ce que ça prend de l'équipement  
12 additionnel? Qu'est-ce que ça coûte de plus? C'est  
13 vraiment en prix de revient, en termes comptables,  
14 c'est de calculer le coût de production de la  
15 dernière unité.

16 Q. **[842]** Maintenant, il a fait également des  
17 constatations au niveau de la gestion de  
18 l'exécution des travaux, que l'on voit à la  
19 diapositive qui est à l'écran.

20 R. Ce que le Vérificateur avait constaté c'est que  
21 l'information était incomplète dans les sommaires  
22 décisionnels. Puis ça, c'est les documents qui sont  
23 présentés au conseil municipal pour, justement,  
24 pour prendre les décisions.

25 Pour illustrer ce qu'il aurait pu ajouter,

1           puis ça fait l'objet de sa recommandation, qui  
2           disait, qui demandait que le Service des travaux  
3           publics communique au conseil municipal toute  
4           l'information nécessaire à l'octroi soumis, c'est  
5           d'ajouter, par exemple, le coût du contrat qui  
6           avait été estimé par l'unité conception, c'était  
7           que le service ajoute des commentaires, là, s'il y  
8           avait des écarts entre l'estimation qu'il avait  
9           faite et l'offre du plus bas soumissionnaire qui  
10          est entrée par la suite.

11                       Également, si on parle du règlement sur  
12          base mensuelle dans certains cas et paiements plus  
13          fréquents dans d'autres cas, c'est qu'au niveau du  
14          paiement auprès des... aux fournisseurs, le  
15          Vérificateur a constaté que dans certains cas les  
16          paiements étaient faits sur une base hebdomadaire,  
17          alors que l'exigence, dans le règlement des  
18          décomptes, était que le paiement soit fait une fois  
19          par mois seulement. Ça fait que, le faire plus  
20          souvent, bien, ça amène des coûts supplémentaires  
21          pour la Ville.

22                       Puis, comme recommandation, bien, il  
23          demandait de s'assurer d'avoir toutes les pièces  
24          justificatives nécessaires au paiement des sommes  
25          dues aux entrepreneurs, puis que les déboursés y

1 afférents ne soient faits qu'au moment prévu.

2 Q. **[843]** Est-ce qu'il y a d'autres constatations  
3 relativement à la gestion de l'exécution des  
4 travaux?

5 R. Au niveau des décomptes, les informations étaient  
6 incomplètes et mal documentées, puis il a constaté  
7 aussi que les décomptes progressifs étaient  
8 supérieurs au décompte final. Ça, ça démontre  
9 clairement un manque de rigueur. Puis quand on  
10 parle de décompte progressif, c'est fait par les  
11 ingénieurs chargés de projet à partir des quantités  
12 qui sont fournies par les surveillants de travaux.

13 Q. **[844]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner  
14 une illustration que l'on retrouve dans le rapport,  
15 justement?

16 R. Le Vérificateur a donné comme exemple que dans un  
17 cas, les quantités qui étaient inscrites sur les  
18 décomptes progressifs, il y avait eu trois  
19 décomptes progressifs, et dans le premier décompte,  
20 sur vingt-six (26) items dans le bordereau,  
21 l'avancement était de quarante pour cent (40 %)  
22 pour chacun des vingt-six (26) items. Dans le  
23 deuxième décompte progressif, on était rendu à  
24 cinquante-cinq pour cent (55 %) pour chacun des  
25 vingt-six (26) items, et dans le troisième on était

1 à quatre-vingts (80) pour chacun des items. Encore  
2 une fois, on va dire ça relève de la science  
3 fiction, là, c'est impossible.

4 Puis dans le décompte final, pour prouver  
5 vraiment le point, c'est que pour chacun des items  
6 du bordereau, le Vérificateur avait regardé le taux  
7 de réalisation, puis dans certains cas c'était  
8 zéro, et ça allait jusqu'à soixante-huit pour cent  
9 (68 %). Ça fait que déjà, les décomptes  
10 progressifs, on avait la preuve hors de tout doute  
11 que c'était totalement erroné.

12 (15:55:43)

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[845]** Donc, le décompte progressif était plus élevé  
15 que le décompte final.

16 R. Oui.

17 Q. **[846]** Comment c'est possible, ça, que ce soit plus  
18 élevé, si on dit qu'on a tant de quantité? Mais le  
19 final, il en avait mis moins, tout simplement.

20 R. C'est que... C'est que le surveillant n'est pas  
21 allé, là. C'est qu'il a complètement fait ça au  
22 pif, là. Puis la recommandation là-dessus, c'est  
23 que le Service des travaux publics révise ses  
24 procédés afin d'assurer que les décomptes soient  
25 complets, exacts, et réglés seulement suite à une

1 vérification rigoureuse des documents et  
2 attestations requis à leur appui.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[847]** Autre constatation au niveau de la gestion de  
5 l'exécution des travaux?

6 R. Alors, les façons de faire, les décisions des  
7 surveillants puis des ingénieurs de projet avaient  
8 des impacts financiers. Ce qu'il recommandait,  
9 c'est que le Service des travaux publics fasse en  
10 sorte qu'il y ait un surveillant de chantier  
11 présent à tout moment au cours de la réalisation  
12 des travaux, parce que les surveillants et les  
13 ingénieurs de projet sont les yeux de la Ville sur  
14 les chantiers.

15 Et, autre recommandation : Que le service  
16 prenne les moyens pour favoriser une plus grande  
17 rotation de l'ensemble des intervenants impliqués  
18 dans la réalisation des travaux, tout en  
19 établissant les contrôles nécessaires à une  
20 supervision plus serrée, parce que la routine, dans  
21 la surveillance, bien, peut affecter l'objectivité.  
22 Puis la première recommandation, qui demandait à ce  
23 que le surveillant soit présent à tout moment,  
24 c'est que les horaires du surveillant de chantier  
25 étaient de huit et demie (8 h 30) à cinq et demie

1 (5 h 30), et les chantiers, le matin, commençaient  
2 plus tôt et finissaient plus tard en fin de  
3 journée. Ça fait qu'il y avait des périodes où il  
4 n'y avait aucune surveillance.

5 Q. **[848]** Toujours dans les constatations au niveau de  
6 la gestion de l'exécution des travaux?

7 R. Ce que le Vérificateur a constaté, c'est qu'il n'y  
8 avait aucune analyse des écarts dans les quantités,  
9 qu'elle soit favorable ou défavorable par rapport  
10 aux prévisions. Dans certains cas... en tout cas,  
11 les écarts qui avaient été relevés, ça pouvait  
12 aller de moins cent pour cent (- 100 %), c'est-à-  
13 dire on prévoyait une quantité et on n'en mettait  
14 pas du tout, et dans d'autres cas ça allait à plus  
15 six cent vingt-cinq pour cent (+ 625 %), c'est  
16 qu'on prévoyait une quantité et on en mettait six  
17 fois plus. Ça fait que les écarts auraient dû être  
18 analysés, et ils ne l'étaient pas.

19 Ça fait que la recommandation, c'est que le  
20 Service des travaux publics mette en place un  
21 processus permettant de produire, d'analyser et  
22 documenter toute l'information lui assurant que les  
23 travaux réalisés sont adéquatement rapportés, et  
24 qu'ils répondent aux besoins tels qu'ils sont  
25 constatés sur le site, et tels qu'évalués et



1 supervisés selon les normes de construction  
2 adoptées par la Ville.

3 Q. [849] D'autres constatations ont été faites  
4 également?

5 R. Au niveau des travaux contingents, les soumissions  
6 n'étaient pas toutes réalisées tel que prévu. Puis  
7 il faut se souvenir que déjà, dans les estimations,  
8 on se donnait des coussins, et là on ajoute encore  
9 des travaux contingents, là, ça fait que ça  
10 augmente tout le temps les prix. Ce que le  
11 Vérificateur a constaté, c'est que, entre autres,  
12 dans six dossiers de son échantillon, les travaux  
13 contingents dépassaient la somme prévue. Puis le  
14 dépassement pouvait varier de onze à cent deux pour  
15 cent (11-102 %) selon le dossier. Puis c'était  
16 surprenant, parce que, déjà, on avait une marge  
17 d'erreur dans l'estimation initiale et que... C'est  
18 que, finalement, il aurait seulement dû avoir des  
19 imprévus, mais là c'était plus que ça. Ça fait que  
20 lui disait... En tout cas, il constatait que  
21 l'imputation des quantités et des coûts, dans  
22 certains cas, c'était comptabilisé dans le mauvais  
23 projet. C'est qu'on se servait des contingences de  
24 un pour aller dans l'autre. Ça fait qu'il y avait  
25 des mouvements comme ça d'un projet à l'autre, qui

1           rendaient le suivi pratiquement impossible. Puis on  
2           comptabilisait l'effet dans les travaux  
3           contingents.

4                       Ça fait que ce que le Vérificateur a  
5           recommandé là-dessus, c'est que le Service des  
6           travaux publics s'assure que seuls des éléments  
7           dûment justifiés, autorisés, documentés et  
8           respectant en tous points les bonnes règles de  
9           gestion des travaux soient imputés dans les coûts  
10          des sous-projets à titre de travaux contingents.

11        Q. **[850]** Quand on parle de travaux contingents, c'est  
12          ce qu'on a beaucoup appelé en audience cet automne  
13          les extra, c'est exact?

14        R. C'est ça, les extra.

15        Q. **[851]** Alors, ça terminerait les...

16        R. Et juste un dernier point sur le rapport de quatre-  
17          vingt-dix-sept (97). C'est que le Service des  
18          travaux publics s'engageait à mettre en oeuvre  
19          l'ensemble des recommandations du rapport.

20        Q. **[852]** Ce qui amène donc la révision qui a été faite  
21          en deux mille un (2001) relativement au suivi des  
22          recommandations?

23        R. C'est ça.

24          (16:00:39)

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [853] Avant qu'on fasse le suivi, juste pour faire  
3 une petite synthèse, que je comprenne bien pour les  
4 choses qui ont été mentionnées ici à la Commission.  
5 Donc, dès quatre-vingt-dix-sept (97), le  
6 Vérificateur général de la Ville de Montréal  
7 soulève, je tourne les pages, des problèmes avec  
8 Gespro, le système d'évaluation des coûts, des  
9 problèmes dans l'évaluation des contingences, des  
10 problèmes dans les appels d'offres à divers  
11 moments, puis, après ça, des problèmes dans la  
12 gestion des contingences et de la surveillance des  
13 chantiers. Ça, c'est constaté dès quatre-vingt-dix-  
14 sept (97) par le Vérificateur général?

15 R. Oui.

16 Q. [854] C'est ça? Très bien.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. [855] Et, comme vous venez de mentionner, il dit  
19 qu'il va assurer un suivi. Donc, en deux mille un  
20 (2001), il vérifie quel est l'état des  
21 recommandations qu'il avait faites en mil neuf cent  
22 quatre-vingt-dix-sept (1997) relativement à ces  
23 grands sujets qu'on vient d'aborder?

24 R. C'est ça. Ce qui nous amène au deuxième rapport.

25 Q. [856] Que je pourrais peut-être, si vous me

1           permettez de vous interrompre...

2           R. Oui.

3           Q. **[857]** ... déposer immédiatement sous 38P-483. Donc,  
4           c'est le rapport du Vérificateur, mais cette fois-  
5           ci du trente et un (31) décembre deux mille un  
6           (2001).

7

8           38P-483 :       Programme de réfection routière (suivi  
9                           des recommandations) : Rapport du  
10                          Vérificateur de la Ville au conseil  
11                          municipal pour l'exercice terminé le  
12                          31 décembre 2001

13

14           Veuillez poursuivre.

15           R. Alors, dans le rapport du Vérificateur de la Ville  
16           de Montréal au conseil municipal pour l'exercice  
17           terminé le trente et un (31) décembre deux mille un  
18           (2001), il y a une section qui est intitulée  
19           « Suivi des rapports de vérification ». Et un des  
20           chapitres dans les suivis porte sur le programme de  
21           réfection routière qui avait été fait, le mandat  
22           initial, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept  
23           (1997). Donc, quatre ans plus tard, le Vérificateur  
24           regarde ce qui a été fait par rapport aux  
25           recommandations faites en mil neuf cent quatre-

1 vingt-dix-sept (1997).

2 Alors, le Vérificateur de la Ville est  
3 toujours monsieur Guy Lefebvre. Le choix du sujet  
4 relève de sa prérogative. Et le rapport a été  
5 déposé au conseil municipal le trente et un (31)  
6 janvier deux mille deux (2002). Comme élément de  
7 contexte, les fusions rentraient en force le  
8 premier (1er) janvier deux mille deux (2002). La  
9 conclusion... C'est-à-dire, le rapport de quatre-  
10 vingt-dix-sept (97) faisait état de plusieurs  
11 déficiences dans le processus de gestion du  
12 programme de réfection routière.

13 Puis les recommandations avaient pour but  
14 de prémunir la Ville contre les variations de prix  
15 des contrats et de s'assurer qu'elle contrôle  
16 adéquatement la gestion des travaux et de leur  
17 garantie. La conclusion générale qui a été faite en  
18 deux mille un (2001), c'est qu'il n'y avait aucun  
19 changement significatif apporté par le Service des  
20 travaux publics et de l'environnement. Et quand on  
21 indique « nouvelle dénomination », c'est qu'à  
22 l'époque, c'était le Service des travaux publics.  
23 C'est simplement le nom qui a changé.

24 Q. [858] Mais c'était la même entité?

25 R. Oui, oui.

1 Q. **[859]** D'accord. Alors, relativement au suivi des  
2 recommandations.

3 R. Alors, les recommandations de quatre-vingt-dix-sept  
4 (97), ici, je les ai mises sous forme de tableau.  
5 Quand on parle de progrès insatisfaisant, c'est que  
6 les actions qui ont été réalisées ne permettent pas  
7 de pallier la lacune pour laquelle la  
8 recommandation a été faite. Alors, la première  
9 recommandation qui a fait l'objet du suivi, c'est  
10 ce qui concerne les travaux effectués en régie, le  
11 Service des travaux publics n'a pas retenu la  
12 recommandation de mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
13 sept (1997). Pour la deuxième, pour la façon  
14 d'aller en appel d'offres, le Service n'a pas donné  
15 suite non plus à cette recommandation.

16 Q. **[860]** Si on poursuit dans le suivi des  
17 recommandations.

18 R. La recommandation suivante, on parlait de  
19 procédures d'inspection et de grille d'analyse.  
20 Aucun changement n'a été apporté entre quatre-  
21 vingt-dix-sept (97) et deux mille un (2001).

22 La suivante, c'était sur les retenues, sur  
23 le montant total du décompte final. La situation  
24 était inchangée. Pour l'information qui était  
25 transmise au conseil municipal, il y avait des

1 petits ajouts qui avaient été faits dans les  
2 sommaires décisionnels. Par contre, il n'y avait  
3 aucun commentaire sur les écarts entre les valeurs.  
4 Et c'était ça qui était jugé important. Et c'est ce  
5 qui a amené à considérer que les progrès étaient  
6 insatisfaisants de quatre-vingt-dix-sept (1997) à  
7 deux mille un (2001).

8 Et l'autre recommandation qui porte sur les  
9 pièces justificatives, bien, la situation était  
10 similaire à celle constatée en quatre-vingt-dix-  
11 sept (1997). Alors, pour l'ensemble de ces  
12 recommandations-là, les progrès étaient  
13 insatisfaisants. On avait une recommandation qui  
14 portait sur la révision des procédés qui  
15 entouraient les décomptes progressifs. À plusieurs  
16 égards la situation actuelle, c'est-à-dire de deux  
17 mille un (2001) était identique à celle décrite en  
18 quatre-vingt-dix-sept (1997). Au niveau de la  
19 surveillance des travaux, on a deux  
20 recommandations, c'est la deuxième et la troisième  
21 dans notre petit tableau. La situation était  
22 identique à celle décrite en quatre-vingt-dix-sept  
23 (1997) et, concernant la surveillance externe, le  
24 service n'avait pas pris les mesures pour s'assurer  
25 que les firmes respectent l'engagement qui était

1 déjà là dans les clauses des contrats qui  
2 s'adressaient à elle.

3 Q. **[861]** Toujours au niveau du suivi des  
4 recommandations de mille neuf cent quatre-vingt-  
5 dix-sept (1997)?

6 R. Par rapport au cahier de charge, il y avait une  
7 recommandation qui disait de réviser le cahier de  
8 charge. Il n'a pas été révisé dans son ensemble  
9 puis les modifications qui avaient été faites  
10 n'avaient pas été autorisées par le Conseil  
11 exécutif de la Ville, par le Comité exécutif,  
12 c'est-à-dire, ce qui était contraire à l'article  
13 1.08 des clauses administratives du cahier de  
14 charge. Et, finalement, il y avait une  
15 recommandation qui portait sur le suivi des  
16 travaux, la surveillance, puis, au niveau des  
17 écarts de quantités, qu'ils soient favorables ou  
18 défavorables, les écarts n'étaient toujours pas  
19 documentés puis lorsqu'il y avait des écarts  
20 significatifs, selon les renseignements qui avaient  
21 été obtenus par le Vérificateur, ça pouvait faire  
22 l'objet de discussions, là, mais il n'y avait  
23 aucune trace écrite dans les dossiers par rapport à  
24 ça.

25 Q. **[862]** Qui a jugé, qui lui a permis de mettre



1 « progrès insatisfaisants »?

2 R. Les deux dernière recommandations portent sur la  
3 documentation dans les dossiers. Pour les deux  
4 recommandations, bien la documentation demeurerait  
5 incomplète au niveau des autorisations, tout ce qui  
6 était dans les coûts des sous-projets à titre des  
7 travaux contingents puis au niveau des inspections  
8 réalisées.

9 Q. **[863]** Progrès insatisfaisants pour les deux?

10 R. C'est ça.

11 Q. **[864]** Donc ça termine ce que vous venez de nous  
12 dire là. Le suivi des recommandations, ce qui a  
13 amené la conclusion que vous nous avez dite tout à  
14 l'heure à l'effet qu'aucun changement significatif  
15 n'a été apporté aux recommandations de quatre-  
16 vingt-dix-sept (1997).

17 R. C'est ça.

18 Q. **[865]** Donc on se situe en deux mille un (2001) à ce  
19 moment-là.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[866]** Est-ce qu'il y en avait quelques unes qui ont  
22 été appliquées ou aucune de ces...

23 R. Il y avait, sur l'ensemble des recommandations qui  
24 avaient été faites en quatre-vingt-dix-sept (1997)  
25 il y en a eu deux qui a eu du progrès et ça portait

1 sur les clauses des garanties.

2 Q. [867] Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [868] Est-ce que vous pouvez nous expliquer  
5 davantage?

6 R. Bien, au niveau des clauses de garantie, ce qu'on  
7 disait dans le rapport de quatre-vingt-dix-sept  
8 (1997) c'est qu'il y avait toutes les garanties  
9 commençaient, je crois que c'est en date du trente  
10 (30) juin ou du premier (1<sup>er</sup>) juin, je n'ai pas, je  
11 ne me souviens pas de la date exacte, sans égard à  
12 la date de fin des travaux. Puis ce qu'on avait  
13 fait entre quatre-vingt-dix-sept (1997) et deux  
14 mille un (2001), c'est que la période de garantie  
15 finissait au moment où les travaux étaient  
16 terminés. Puis l'importance de ça, c'est que si on  
17 a une garantie de deux ans, c'est comme n'importe  
18 quel bien qu'on achète, s'il y a des travaux qui  
19 étaient faits donc l'asphalte ne tenait pas, ou peu  
20 importe, on pouvait revenir avec l'entrepreneur qui  
21 avait fait les travaux pour faire corriger. Ça fait  
22 que le suivi de la garantie était important. Ça  
23 fait qu'au niveau de la garantie, la documentation  
24 puis les dates de fin c'était les deux  
25 recommandations qui avaient été prises en

1 considération et pour lesquelles il y avait du  
2 progrès.

3 Me CLAUDINE ROY:

4 Q. **[869]** Ce qui nous amène en deux mille quatre (2004)  
5 où à ce moment-là vous nous avez parlé tout à  
6 l'heure qu'il y a un rapport qui a été produit par  
7 quatre ingénieurs, c'est le rapport qu'on peut  
8 appeler « le rapport de deux mille quatre (2004) ».  
9 Je vais vous demander Madame Blanchette de nous  
10 amener à l'onglet 3, 4 plutôt, l'onglet 4, oui,  
11 merci. Alors un rapport d'un groupe de travail  
12 externe, c'est bien le rapport qu'on peut nommer  
13 pour les fins de votre témoignage comme étant le  
14 rapport de deux mille quatre (2004)?

15 R. Oui.

16 Q. **[870]** Donc rapport que je dépose sous 38P-484.

17

18 38P-484 : Rapport d'un groupe de travail externe  
19 sur la gestion des risques dans les  
20 contrats de construction, préparé pour  
21 la Direction de l'approvisionnement,  
22 Ville de Montréal, 2004

23

24 LA GREFFIÈRE :

25 Merci.

1 Me CLAUDINE ROY:

2 Q. [871] On peut revenir à votre présentation.

3 R. Alors le rapport est intitulé le « Rapport d'un  
4 groupe de travail externe sur la gestion des  
5 risques dans les contrats de construction ». Ça a  
6 été préparé pour la Direction de  
7 l'approvisionnement des services administratifs et  
8 c'est daté du février deux mille quatre (2004).

9 Q. [872] Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire  
10 qui était le directeur de l'approvisionnement en  
11 deux mille quatre (2004)?

12 R. Le directeur de cette direction-là était monsieur  
13 Serge Pourreaux.

14 Q. [873] Et je peux vous annoncer que monsieur  
15 Pourreaux devrait être un témoin entendu lors des  
16 audiences publiques. Alors le contexte de cette  
17 étude ou de ce rapport?

18 R. Alors, les auteurs du rapport, en fait, qu'on a  
19 mentionné que c'était quatre ingénieurs, alors  
20 c'est monsieur Gérald Pelletier, monsieur André  
21 Perreault, monsieur Roger Trottier et monsieur  
22 Claude Vincent, qui formaient le groupe de travail.  
23 Puis les raisons d'être de ce rapport-là, c'est  
24 qu'en juin deux mille trois (2003) il y avait déjà  
25 une décision qui avait été prise de mettre en place

1 une initiative d'optimisation de la fonction  
2 approvisionnement à la Ville, et en octobre,  
3 novembre deux mille trois (2003), il y a une  
4 décision de la formation d'un groupe de travail, et  
5 les quatre ingénieurs consultants ont été embauchés  
6 à ce moment-là.

7 Q. **[874]** C'était quatre ingénieurs externes de la  
8 Ville de Montréal.

9 R. C'est ça. Puis dans la démarche d'optimisation, la  
10 Ville se penchait expressément sur les domaines  
11 d'approvisionnement, dont les travaux de  
12 construction formaient une partie importante.

13 Q. **[875]** Quelle est la portée de ce rapport?

14 R. Alors, la question qui soutenait le mandat était  
15 est-ce que le coût des travaux exécutés à la Ville  
16 de Montréal est plus élevé que dans d'autres villes  
17 du Québec, et si oui, quelles en sont les  
18 principales causes. Alors, la première question, la  
19 réponse des experts était positive, et pour ça,  
20 bon, les travaux qui ont été effectués, ils ont  
21 fait une consultation, ou des consultations auprès  
22 d'une vingtaine d'intervenants familiers avec  
23 l'exécution de travaux de construction dans la  
24 région de Montréal, il y a eu des ingénieurs, des  
25 entrepreneurs qui ont été rencontrés et autres

1 intervenants, puis la période sur laquelle les  
2 travaux du groupe de travail se sont déroulés,  
3 c'est à partir de novembre deux mille trois (2003)  
4 jusqu'à février deux mille quatre (2004). Et dans  
5 ce rapport, lorsqu'on parle de la Ville de  
6 Montréal, on fait référence à la Ville avant les  
7 fusions qui prenaient effet en deux mille deux  
8 (2002).

9 Q. [876] Et il y a une particularité qu'il peut être  
10 importante de mentionner relativement à  
11 l'évaluation qui a été faite relativement aux  
12 données auxquelles les ingénieurs ont eu accès?

13 R. C'est que cette étude-là n'a pas eu... En tout cas,  
14 le groupe d'ingénieurs n'a pas eu accès aux bases  
15 de données de la Ville de Montréal. Alors, pour  
16 eux, c'était pratiquement impossible de faire une  
17 étude comparative des coûts, parce qu'il manquait  
18 ces informations-là. Alors comme limitation,  
19 c'était l'impossibilité d'accéder à la banque  
20 d'informations, qui empêchait les membres du groupe  
21 de comparer les prix unitaires avec ceux des autres  
22 grandes villes de Québec ayant spontanément fourni  
23 des informations pertinentes à ce sujet.

24 (16:12:26)

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [877] Est-ce qu'il est écrit pourquoi ils n'ont pas  
3 eu accès aux bases de données? Dans le rapport?

4 R. Ils n'ont pas... Ils n'ont pas donné la raison,  
5 non.

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Q. [878] Mais ce qui fait que lorsque vous nous avez  
8 dit que leur réponse était positive au fait que les  
9 coûts étaient plus élevés à la Ville de Montréal,  
10 ce n'était pas appuyé sur une étude comparative, et  
11 ils en font mention.

12 R. Il n'y avait pas d'étude chiffrée pour appuyer, là,  
13 mais ça viendra plus tard.

14 Q. [879] D'accord.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [880] Qui ont dit qu'ils n'avaient pas eu accès à  
17 la banque de données? Est-ce qu'il y avait une  
18 banque de données, pour commencer?

19 R. Oui. Oui. Oui.

20 Q. [881] Il y en avait une? O.K. Et qui a dit qu'il  
21 n'avait pas accès à la banque de données?

22 R. C'est dans le rapport, les auteurs précisent qu'ils  
23 n'ont pas eu accès, là. C'est indiqué.

24 Q. [882] O.K. Merci.

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[883]** Comme... Ce qui, dans le fond, nous fait  
3 comprendre que comme c'était des ingénieurs  
4 externes à la Ville de Montréal, bien, ils ont eu  
5 accès à ce qu'on leur permettait d'avoir accès, et  
6 on ne leur a pas donné accès à la banque de données  
7 de la Ville.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[884]** O.K. Pour faire leur étude, alors que l'étude  
10 était demandée par la Ville.

11 R. C'est ça.

12 Q. **[885]** O.K. Alors, est-ce que vous êtes en mesure de  
13 nous donner les trois grandes orientations que les  
14 experts ont formulées?

15 R. En tout cas, les experts se sont donné trois  
16 grandes orientations, puis c'était... Ça se  
17 voulait, en fait, les pistes d'amélioration dans...  
18 vers lesquelles ils regardaient. La première  
19 c'était l'ouverture du marché, la deuxième c'était  
20 l'établissement d'un partenariat et d'un partage de  
21 risques entre la Ville et les entreprises, puis la  
22 troisième orientation était l'élaboration d'une  
23 politique de gestion proactive du processus d'appel  
24 d'offres impliquant tous les gestionnaires de  
25 projet. Puis ces orientations-là étaient basées en



1 partie sur l'expérience de chacun des experts qui  
2 avaient été engagés.

3 Q. **[886]** Ils ont constaté une... Oui, bien, ou en tout  
4 cas, ils ont identifié une problématique?

5 R. Alors, la problématique qui était identifiée dès le  
6 départ, c'est qu'il y avait une perception à  
7 plusieurs niveaux de l'administration de la Ville,  
8 que la réalisation des travaux coûte plus cher  
9 qu'ailleurs, et ce pour des travaux identiques.

10 Pour les... En tout cas, dans le  
11 déroulement des travaux du groupe de travail, ce  
12 qu'ils ont fait c'est qu'ils ont énoncé des  
13 principes directeurs, ils ont examiné le cahier des  
14 clauses administratives et générales de la Ville,  
15 ils ont fait une étude des marchés, ils ont formulé  
16 des recommandations pertinentes, puis ils  
17 indiquaient des pistes de solution réalisables, qui  
18 ont été classées par ordre de priorité.

19 Puis ce qu'il est bon de voir aussi dans le  
20 contexte, c'est qu'à partir de l'année deux mille  
21 quatre (2004)... Là on est juste avant, là, mais  
22 c'est qu'à partir de deux mille quatre (2004) il va  
23 y avoir une hausse dans les investissements, puis  
24 tous les programmes d'infrastructures vont subir  
25 des, je dirais des hausses au niveau des

1 subventions, programmes fédéral/provincial  
2 notamment, ça fait qu'on est juste avant cette  
3 période-là. Ça fait qu'on est encore sur un marché  
4 qui est quand même, disons, qui n'est pas dans sa  
5 pleine expansion. Puis...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[887]** Lorsque vous parlez dans sa pleine expansion,  
8 est-ce que vous voulez dire en termes de projets à  
9 réaliser, ou en termes de coûts?

10 R. En termes de projets, le nombre de projets puis  
11 d'argent, d'investissements, à partir de deux mille  
12 quatre (2004), c'est là qu'on va voir la hausse.

13 Q. **[888]** O.K.

14 R. Mais là on se situe juste avant. Puis ce que la  
15 Ville voulait avec le mandat qui avait été donné  
16 aux ingénieurs, ils espéraient générer une économie  
17 d'au moins cent soixante-quinze millions (175 M\$)  
18 sur cinq ans; ils espéraient une économie de  
19 trente-cinq millions (35 M\$) annuellement, juste  
20 avec les recommandations qui allaient suivre avec  
21 ça. Quand je disais tantôt que l'importance des  
22 investissements augmentaient, l'économie qui était  
23 estimée à ce moment-là, bien, ne pouvait  
24 qu'augmenter au cours des années suivantes.

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[889]** Les chiffres que vous venez de nous  
3 mentionner, Monsieur Desrosiers, ce sont des  
4 chiffres que vous retrouvez à l'intérieur même du  
5 rapport, ce sont les auteurs qui mentionnent le  
6 désir ou l'intérêt de la Ville en regard du mandat  
7 qu'ils donnent aux ingénieurs?

8 R. Oui. Bien, ils ne parlent pas que les  
9 investissements vont monter, parce qu'à un moment  
10 donné, ils ne le savent pas. Mais déjà l'économie,  
11 c'est indiqué dans le rapport que c'était le  
12 souhait de l'administration.

13 Q. **[890]** Puis avec le chiffre de cent soixante-quinze  
14 millions (175 M\$)?

15 R. Oui. Ça, c'est chiffré.

16 Q. **[891]** Alors, les constatations qui sont faites au  
17 niveau de l'étude de marché?

18 R. L'étude de marché a été séparée en deux. Ils ont  
19 fait des premiers commentaires sur le marché de la  
20 construction. Ils disaient que, en principe, la  
21 marge de profit se situe entre cinq et quinze pour  
22 cent (5-15 %). Puis quand on dit en principe, c'est  
23 qu'on s'attend dans un marché ouvert que la  
24 meilleure firme l'emporte, puis qu'elle est  
25 contrainte de travailler avec des marges de profit

1           minimales qui tournent autour de cinq à quinze pour  
2           cent (5-15 %) dépendamment de la période de l'année  
3           puis du nombre de projets en cours. Dans un marché  
4           moindrement fermé, les marges de profit peuvent  
5           atteindre trente à quarante pour cent (30-40 %) et  
6           même davantage. Quand on parle de marché fermé,  
7           c'est qu'il y a peu de soumissionnaires, et chacun  
8           des soumissionnaires à ce moment-là, bien,  
9           maximiser son profit. On peut parler aussi de  
10          collusion qui est plus facile à organiser. Puis il  
11          y a moins de gens impliqués dans le système. Donc,  
12          c'est plus facile à contrôler. Ça fait que le  
13          marché fermé avait, en tout cas, selon les experts,  
14          ils voyaient que les marges de profit augmentaient  
15          considérablement à ce moment-là. Puis les  
16          commentaires qui ont été recueillis par les experts  
17          les amenaient à conclure que le marché de Montréal  
18          n'était pas très ouvert. Puis dans certains cas, il  
19          était même très fermé.

20          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21          Q. **[892]** Dans un marché moindrement fermé, est-ce  
22          qu'eux donnent des exemples de marché ou c'est leur  
23          conviction?

24          R. C'est leur constatation à la suite de leur, disons  
25          de leurs entrevues.

1 Q. [893] De leur expérience et de leurs entrevues?

2 R. De leur expérience aussi.

3 Q. [894] Mais ils n'ont pas cité un marché, ils n'ont  
4 pas cité de marché précisément?

5 R. Non.

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Q. [895] Alors, vous avez dit qu'ils avaient divisé  
8 leur étude de marché en deux secteurs, soit le  
9 marché de la construction, le deuxième c'est le  
10 marché du génie-conseil?

11 R. Dans le marché du génie-conseil, puis là il faut se  
12 ramener, il faut se situer toujours qu'on est à la  
13 fin deux mille trois (2003), début deux mille  
14 quatre (2004), c'est qu'il y avait une loi qui  
15 imposait aux municipalités de procéder par appels  
16 d'offres publics pour l'adjudication des mandats  
17 aux bureaux d'ingénieurs-conseils qui était  
18 relativement récente. Donc, au niveau du génie-  
19 conseil, on passait d'un marché très fermé à très  
20 ouvert. Puis la réduction dans le coût de  
21 réalisation des mandats de génie-conseil atteignait  
22 cinquante pour cent (50 %) dépendamment des marchés  
23 locaux à ce moment-là.

24 Et les experts croyaient que si la Ville  
25 arrivait à ouvrir le marché de la construction des

1           infrastructures et des bâtiments, puis que l'impact  
2           d'une telle ouverture soit comparable à ce qui  
3           était constaté dans le génie-conseil, bien, au  
4           niveau de la construction, les économies seraient  
5           de dix à quinze pour cent (10-15 %). Mais ce qui  
6           manquait, là, avec leur croyance, je dirais, c'est  
7           qu'il aurait fallu faire une étude plus approfondie  
8           pour valider cette opinion. Ça fait que ça  
9           demeurait un aspect à explorer pour la Ville.

10          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11          Q. **[896]** Ça, c'est ce que le témoin monsieur Michel  
12          Lalonde disait que les règles ont changé, les  
13          villes, à partir de maintenant, devaient, au lieu  
14          de fonctionner de gré à gré avec les firmes de  
15          génie civil devaient aller dans un système d'appels  
16          d'offres où il y a une qualification puis un prix.  
17          C'est de ça dont on parle? C'est qu'on est passé  
18          d'un marché très fermé à très ouvert, c'est ça?

19          R. Oui.

20          Me CLAUDINE ROY :

21          Q. **[897]** Alors, suite à ces différentes constatations,  
22          ils proposent des recommandations?

23          R. Pour l'ouverture de marché, ce que les ingénieurs  
24          recommandaient, c'était d'embaucher une ou des  
25          firmes spécialisées en matière de gestion de

1           contrats et de mise en marché pour étudier la  
2           situation de très près puis d'établir un plan  
3           d'action précis pour mener la démarche à bon port.  
4           Ce qu'ils constataient... C'est-à-dire la raison  
5           pour laquelle ils recommandaient ça, c'était qu'il  
6           y avait trop peu d'entreprises qui répondaient aux  
7           appels d'offres de la Ville, Puis c'était toujours  
8           les mêmes qui se partageaient l'exécution des  
9           travaux. Puis ce qui était de nature à expliquer  
10          les coûts élevés des travaux dans la région de  
11          Montréal. Au niveau du cahier des clauses  
12          administratives et générales, les ingénieurs  
13          recommandaient de poursuivre la révision du cahier  
14          et que la ratification du document se fasse dans le  
15          délai le plus court possible. Et pour l'exécution  
16          des travaux, le Vérificateur avait recommandé que  
17          la surveillance soit resserrée là dans son rapport  
18          de quatre-vingt-dix-sept (97) et dans celui de deux  
19          mille un (2001). Les ingénieurs là étaient...  
20          étaient du même avis là, puis ils renchérisaient  
21          là là-dessus. Puis, ils ajoutaient même que, même  
22          si la surveillance supplémentaire ajoute des coûts,  
23          bien, c'est compensé là dans certains cas par une  
24          meilleure qualité des biens livrés, donc ça valait  
25          la peine pour eux de faire de la surveillance là

1           disons plus serrée là.

2           Q. **[898]** Dans cette étude, il y a eu également des  
3           annexes là qui ont été étudiées. Ils ont fait des  
4           commentaires et des observations relativement à ces  
5           sujets.

6           R. Il y avait une annexe qui est intéressante, là,  
7           pour nous. C'est qu'ils ont fait des commentaires  
8           et des observations sur le programme de réfection  
9           routière, c'est-à-dire sur les rapports qui avaient  
10          été faits par le Vérificateur qu'on a présentés  
11          plus tôt.

12          Q. **[899]** Soit les rapports de quatre-vingt-dix-sept  
13          (97) et deux mille un (2001), c'est bien ça?

14          R. C'est ça. Ça fait que ça fait le lien là entre le  
15          rapport de deux mille quatre (2004) et les deux  
16          autres présentés précédemment. Eux, ce qu'ils  
17          voyaient, c'est que les appels d'offres étaient  
18          lancés plus tard que dans les autres villes. Pour  
19          une grande partie du programme de réfection  
20          routière, les travaux ne débutaient qu'en août,  
21          septembre et certains même plus tard. Et plusieurs  
22          études démontraient que la réalisation tardive des  
23          travaux de chaussée, c'est-à-dire les travaux qui  
24          sont faits après octobre affectent  
25          significativement, oui, la performance des ouvrages



1 réalisés parce que la période favorable pour les  
2 travaux est de mai à octobre. Ça correspond à la  
3 saison chaude dans la région de Montréal.

4 Et le coût d'une soumission tôt en saison  
5 représente une diminution de l'ordre de cinq pour  
6 cent (5 %) sur le coût des travaux parce qu'en  
7 début de saison, les... disons les...

8 Q. [900] Les carnets de commande.

9 R. ... les carnets de commande, c'est ça, ne sont  
10 pas... ne sont pas remplis. Puis lorsqu'on a une  
11 réalisation plus hâtive, bien, les coûts sont  
12 moindre et la performance est supérieure, ça fait  
13 que tout était gagnant là de... pour la Ville  
14 d'avancer là son calendrier.

15 Q. [901] Alors, ils font des recommandations, ce  
16 groupe de travail, relativement à ça?

17 R. Oui. Alors, au niveau des recommandations, ce que  
18 le groupe de travail avance, c'est que tous les  
19 paliers de l'administration municipale montréalaise  
20 s'unissent pour que les programmes soient approuvés  
21 plus tôt, soit dès la fin de l'année précédent la  
22 réalisation des travaux, tout ça pour avancer le  
23 calendrier, les appels d'offres et la réalisation  
24 des travaux. Et que les services concernés mettent  
25 de l'avant toutes les dispositions requises pour

1 que les demandes d'appel d'offres soient lancées  
2 très tôt en saison, soit en février, afin que la  
3 Ville puisse bénéficier de toute la période la plus  
4 favorable pour la réalisation des travaux.

5 Q. **[902]** Ils ont effectué... Pardon. Ils ont effectué  
6 d'autres constatations?

7 R. Au niveau de la surveillance, ce qu'ils ont  
8 constaté, c'est qu'une présence plus continue fait  
9 en sorte qu'il y a moins de problèmes avec  
10 l'entrepreneur et même ils disaient qu'il y avait  
11 moins de problèmes avec les citoyens. Puis ça  
12 allait là dans le même sens que le rapport du  
13 Vérificateur de quatre-vingt-dix-sept (97) et deux  
14 mille un (2001). Puis ils avaient constaté qu'il y  
15 avait plus de problèmes quand un surveillant avait  
16 la charge simultanée de trois ou quatre projets. Ça  
17 fait que pour...

18 Q. **[903]** Moins disponible, entre autres, au niveau de  
19 la disponibilité.

20 R. Oui, notamment. Puis pour la... comme  
21 recommandation, bien, les ingénieurs demandaient  
22 que chaque service concerné par des travaux  
23 réalisés à contrat rédige un document portant sur  
24 les règles à suivre pour l'inspection finale en  
25 incluant une grille d'analyse afférente et que le

1 tout fasse partie des documents de soumission.  
2 C'était pour améliorer la documentation. Et aussi,  
3 si les soumissionnaires savent les critères  
4 d'analyse à la fin, c'est déjà en début de projet,  
5 bien, ils peuvent... ils peuvent, en tout cas, ils  
6 peuvent voir qu'est-ce qui va être... disons  
7 lorsqu'ils font l'évaluation finale, qu'est-ce qui  
8 va être évalué. Ça fait que c'est dans un contexte  
9 d'équité là de leur dire déjà à l'avance « bien,  
10 voici ce qu'on regarde puis qu'est-ce qu'on...  
11 qu'est-ce qu'on va évaluer ».

12 Q. **[904]** Ce sujet-là avait été étudié par le  
13 Vérificateur en quatre-vingt-dix-sept (97), il  
14 avait proposé une recommandation relativement à ce  
15 sujet.

16 R. Lui, il disait de resserrer la surveillance, mais  
17 les ingénieurs vont un petit peu plus loin, selon  
18 leur expertise.

19 Q. **[905]** D'accord. Mais, toujours sur le même sujet.

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[906]** Le prochain rapport que l'on s'apprête à  
22 aborder est un rapport deux mille six (2006),  
23 compte tenu de l'heure et du fait qu'on est jeudi  
24 et que les audiences vont être interrompues, je  
25 proposerais de commencer lundi avec le rapport de

1 deux mille six (2006) et de terminer le témoignage  
2 de monsieur Desrosiers.

3 Me DANIEL ROCHEFORT :

4 Est-ce que vous déposez le dernier rapport?

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Oui, je pense.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Pas la présentation PowerPoint.

9 Me DANIEL ROCHEFORT :

10 Non, mais je parle du rapport...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais, pas la présentation que monsieur Desrosiers  
13 est en train de présenter, il sera déposé à la fin  
14 de son témoignage. Mais, les rapports qui sont au  
15 soutien du témoignage, ils ont été...

16 Me DANIEL ROCHEFORT :

17 Les deux ont été déposés.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me DANIEL ROCHEFORT :

21 Mais, celui sur le groupe de travail externe.

22 Me CLAUDINE ROY :

23 Je pense que je l'ai fait sous 38P-484.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Exactement.

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 C'est bien.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Donc, lundi, je serai en mesure de déposer...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 ... le rapport de deux mille six (2006).

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, à lundi.

15

16 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

17

18

---

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24

Nous, soussignés, ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

ROSA FANIZZI  
Sténographe officielle

JEAN LAROSE  
Sténographe officiel